

RAPPORT ANNUEL 2005
CARBONE LORRAINE
Partenaire de l'Innovation



SOMMAIRE

1	Panorama général du Groupe	p. 3
2	Rapport de gestion	p. 19
3	Développement durable	p. 27
4	Comptes consolidés	p. 35
5	Comptes sociaux résumés	p. 87
6	Informations juridiques et financières	p. 93
7	Assemblée générale mixte	p. 121
8	Responsable du document	p. 131
9	Table de concordance	p. 135

Les chapitres 2 à 9 comportent toutes les informations constituant le rapport du Conseil d'Administration en application de l'article L225-102 du Code de commerce. Les sommaires détaillés de chaque chapitre sont mentionnés sur les pages d'en-tête relatives à ceux-ci.

CHAPITRE

Panorama général du Groupe

1

Profil : Expert et novateur p. 4

Message du Président :
2005, l'année du changement p. 5

Chiffres clés p. 6

Des fondamentaux garants de la croissance p. 7

2005, une nouvelle dynamique s'engage p. 8

L'Asie, source de croissance p. 9

Activités p. 9

Un management orienté vers la croissance p. 13

Une entreprise responsable et citoyenne p. 14

L'action Carbone Lorraine p. 15

Profil : Expert et novateur

Au service de l'excellence industrielle

Carbone Lorraine a bâti son expertise sur la maîtrise des matériaux de haute technologie et sur la recherche de solutions novatrices pour l'industrie. Il y a plus de cent ans, l'entreprise innovait déjà en développant les applications industrielles du carbone et du graphite. Aujourd'hui, le Groupe excelle dans la mise en œuvre de solutions de haute technologie dans des environnements industriels très exigeants ou pour des fonctions électriques essentielles.

Le Groupe se place au premier ou deuxième rang mondial des activités de son cœur de métier, qui s'organise autour de deux pôles :

- **les Systèmes et Matériaux Avancés** regroupent les applications apportant aux industriels des solutions de haute technicité à base de graphite et d'autres matériaux performants pour des environnements particulièrement exigeants ;
- **les Composants Électriques** regroupent les balais et porte-balais pour moteurs électriques, les fusibles industriels et autres protections des moteurs et plus généralement des équipements électriques et électroniques.

Une proximité client à l'échelle mondiale

En complément de l'expertise technique qu'il leur apporte, Carbone Lorraine accompagne ses clients là où ils s'implantent et s'attache à les faire bénéficier partout de sa connaissance de leurs métiers et de leurs besoins. Cette proximité avec les clients permet au Groupe d'innover en permanence, de développer de nouvelles applications, de se positionner sur de nouveaux marchés et de nouvelles technologies. Les standards élevés de qualité mis en œuvre dans le Groupe contribuent à renforcer les positions concurrentielles de Carbone Lorraine.

N° 1 mondial

Équipements anticorrosion en graphite

Balais et porte-balais pour moteurs électriques

N° 2 mondial

Applications à hautes températures du graphite isostatique

Fusibles industriels

Message du Président : 2005, l'année du changement

L'année 2005 a été satisfaisante à bien des titres.

Nous avons réussi la restructuration de notre outil industriel et le plan d'économies mis en œuvre depuis 2002 a largement contribué à la forte augmentation des résultats : le résultat opérationnel a progressé de 32 % en normes IFRS hors activité cédée ou arrêtée. La Protection Électrique a confirmé son redressement avec une forte augmentation de sa marge. Elle dispose aujourd'hui d'un outil industriel optimisé et adapté aux besoins de ses marchés à travers le monde. Les Systèmes et Matériaux Avancés ont enregistré d'excellentes performances.

La cession de l'activité Aimants a été conclue en fin d'année. Cette cession a pu intervenir grâce à l'amélioration des résultats de cette activité. Pour le Groupe, elle se traduit par une diminution significative de l'exposition aux marchés automobiles.

Globalement, le Groupe a continué à bien progresser et les résultats obtenus en 2005 confortent notre confiance dans l'avenir.

Notre stratégie de croissance rentable se met en place

Notre nouvelle stratégie de développement, articulée à la fois sur l'excellence opérationnelle et la croissance rentable, est maintenant entrée dans les faits. Les projets qui permettront d'accélérer la croissance du chiffre d'affaires dans les prochaines années ont été lancés en 2005 et se déroulent comme prévu.

La production du nouveau matériau CL Clad® pour les équipements anticorrosion débutera au second semestre 2006. Au fur et à mesure de son développement, ce projet ouvre la voie à de nouvelles applications à fort potentiel. Les premières ventes du nouveau porte-fusible Modulostar® ont débuté en 2005, sous notre marque et celles de deux grands partenaires européens ; les productions automatisées débuteront mi-2006. Enfin, l'usine de blocs de graphite de Chongqing, en Chine, devrait commencer d'alimenter les ateliers d'usinage locaux à partir du premier trimestre 2007. Ces trois grands projets apporteront une contribution visible aux ventes dès 2007 et sont complétés par de multiples initiatives de croissance dans toutes les activités.

Notre engagement pour le Carbone Lorraine de demain

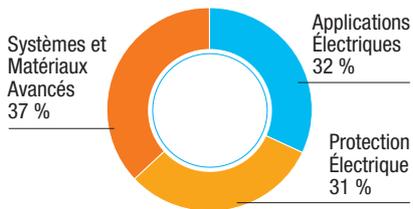
Au-delà de ces projets spécifiques, nous préparons aujourd'hui les bases qui pérenniseront la croissance future du Groupe. Notre ambition est en effet de transformer Carbone Lorraine en société de croissance. Pour cela, nous devons faire évoluer au quotidien notre façon de travailler : affiner la compréhension de notre environnement stratégique, favoriser la génération d'idées nouvelles, être toujours plus à l'écoute des clients et comprendre plus vite leurs besoins. Nous nous en donnons les moyens, notamment par le renforcement des équipes commerciales et de recherche et développement.

Ces perspectives, enthousiasmantes pour le management et les collaborateurs de Carbone Lorraine, sont aussi créatrices de valeur pour nos actionnaires.

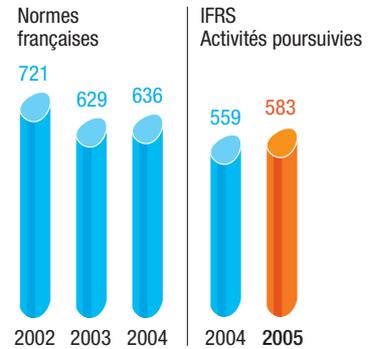
Claude Coccozza,

Président-Directeur Général

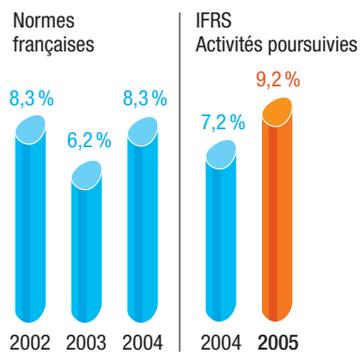
Chiffres clés

Chiffre d'affaires 2005
par activitéChiffre d'affaires 2005
par zone géographique

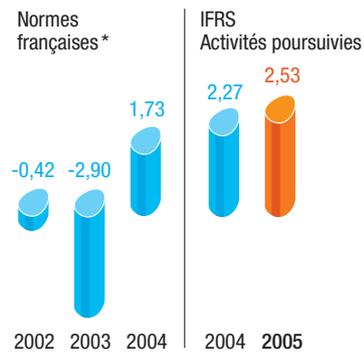
Chiffre d'affaires



Marge opérationnelle



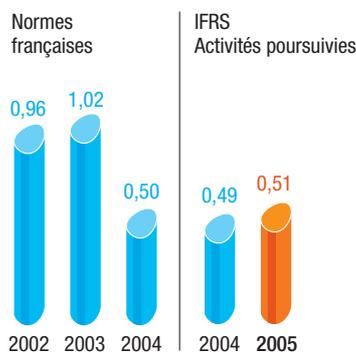
Bénéfice net par action (en euros)



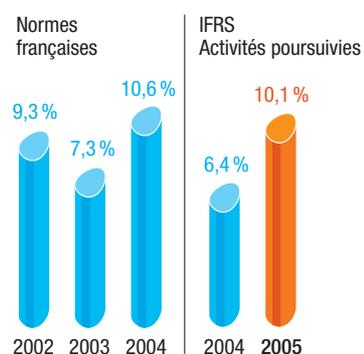
* avant amortissement des écarts d'acquisition

En 2005, la croissance du BNPA est de 11 % en dépit d'un nombre d'actions sensiblement plus élevé du fait de l'augmentation de capital d'octobre 2004.

Ratio d'endettement



Rentabilité des capitaux employés (ROCE)



La baisse du ROCE en IFRS provient de la prise en compte des charges non courantes et de certains éléments financiers dans le résultat opérationnel, ainsi que de la réévaluation de certains terrains dans les capitaux employés.

La gestion par le cash

Le plan d'action cash lancé en 2002 afin d'implanter durablement une véritable culture de gestion par le cash a été poursuivi en 2005. Son objectif est l'optimisation de la génération de trésorerie, clé de la politique de croissance interne et externe du Groupe.

En 2005, les efforts ont porté sur la réduction des retards de paiement des clients, qui ont fortement baissé. Par ailleurs, le Groupe a effectué une étude sur les moyens d'améliorer la gestion du besoin en fonds de roulement. Des actions spécifiques vont être lancées à la suite de cette étude. Enfin, Carbone Lorraine a poursuivi les audits initiés en 2004, permettant de vérifier que chacun des directeurs de site disposait quotidiennement de sa position de trésorerie et connaissait les raisons pour lesquelles celle-ci différait éventuellement de la prévision réalisée en début de mois. L'objet d'une telle démarche est d'accroître la génération de cash grâce à une meilleure réactivité.

Les indicateurs de la création de valeur

La création de valeur est suivie au moyen de deux indicateurs : le résultat économique et la rentabilité des capitaux employés.

Le résultat économique est obtenu en déduisant le coût des capitaux employés du résultat d'exploitation corrigé après impôts. Le coût des capitaux employés tient compte du coût de notre endettement et de la rémunération attendue par nos actionnaires. Le résultat économique est un indicateur de gestion interne notamment utilisé dans le calcul de la partie variable des rémunérations des responsables d'activité et des managers du Groupe. Le résultat économique est également utilisé pour évaluer les nouveaux investissements.

La rentabilité des capitaux employés est mesurée par le rapport du résultat d'exploitation sur les capitaux employés. Elle est suivie au niveau du Groupe comme indicateur de création de valeur. En 2005, la rentabilité des capitaux employés du Groupe* s'est établie à 10 % contre 6 % en 2004. La forte progression provient de l'amélioration du résultat opérationnel lié à l'impact positif du plan d'économies, à la non récurrence de certaines charges de restructuration et à la croissance de l'activité.

** Hors activité en cours de cession ou arrêtée.*

Des fondamentaux garants de la croissance

Le graphite et les composants électriques ont marqué l'histoire de Carbone Lorraine ; ils assurent aussi son avenir. Matériau exceptionnel par ses propriétés, en particulier sa résistance à des températures de 3 000 °C et à la plupart des agents corrosifs, le graphite va continuer à accompagner l'industrie comme il le fait depuis toujours. L'accroissement important des besoins électriques dans les pays émergents et de l'électronique industrielle partout dans le monde est l'autre source de développement du Groupe.

Expert en solutions industrielles, Carbone Lorraine se consacre aux applications de haute technologie et aux développements qui feront les marchés de demain.

Sa connaissance des marchés et sa compréhension des besoins des clients ouvrent la voie à de nouveaux développements, tandis que son expertise technique et sa capacité d'innovation confortent son avance technologique. Toutes les activités du Groupe partagent la même volonté d'écoute du client, de qualité et de service. Ces valeurs garantissent le succès du développement de Carbone Lorraine.

Aller plus loin, plus vite

Les succès industriels et commerciaux du Groupe et sa dimension internationale témoignent de la vitalité de Carbone Lorraine. La réduction des coûts et la restructuration des usines ont permis d'optimiser le dispositif industriel et d'améliorer la rentabilité. La stratégie de croissance rentable peut désormais s'appuyer sur la qualité d'un réseau mondial de proximité et l'efficacité de l'outil industriel.

Aujourd'hui, Carbone Lorraine change de rythme. Les grands projets lancés en 2005 créent une nouvelle dynamique de croissance. Le Groupe, à l'affût des nouveaux besoins de ses clients, travaille à les transformer en nouvelles opportunités.

Accélérer la croissance

La stratégie du Groupe traduit ses nouvelles ambitions. L'expansion géographique, particulièrement en Asie, et le positionnement dans le secteur des nouvelles technologies placent le Groupe sur des marchés en forte croissance. L'innovation et le service apporté aux clients lui permettent de conquérir de nouvelles parts de marchés.

2005, une nouvelle dynamique s'engage

Carbone Lorraine a engagé en 2005 sa mutation en société de croissance. Les projets lancés et les succès remportés témoignent de cette dynamique.

Carbone Lorraine, partenaire de l'innovation

L'innovation a toujours été le moteur de Carbone Lorraine. Elle lui permet à la fois de participer activement à l'essor de nouveaux marchés à fort contenu technologique et de renforcer ses positions face à la concurrence sur ses grands marchés plus traditionnels. Elle permet également à Carbone Lorraine d'apporter sa contribution à la défense de l'environnement, et en particulier à une meilleure utilisation de l'énergie.

Les nouvelles technologies ont le vent en poupe

La hausse du prix du pétrole a accéléré l'expansion des énergies renouvelables. Carbone Lorraine en bénéficie grâce aux propriétés du graphite et à la synergie de ses différents métiers. Le Groupe a développé des composants essentiels pour les éoliennes et fournit du graphite purifié pour la fabrication du silicium nécessaire aux cellules solaires, un marché qui devrait progresser en moyenne de 15 à 20 % par an dans les prochaines années.

Dans l'électronique, le graphite ultra-pur est indispensable à la fabrication des puces en silicium. Le Groupe est aussi leader mondial des fusibles protégeant les semi-conducteurs

des appareils de très forte puissance et a développé une gamme étendue de refroidisseurs adaptés aux mêmes semi-conducteurs de puissance.

Carbone Lorraine, précurseur de nouveaux matériaux

Pour répondre aux exigences techniques des industriels de la chimie fine ou de la pharmacie, Carbone Lorraine a conçu et breveté un nouveau matériau, le CL Clad[®], pour remplacer l'acier verré dans les réacteurs et réduire sensiblement les coûts de maintenance des clients.

Pour l'isolation thermique des fours à hautes températures, Carbone Lorraine a breveté un nouveau matériau à base de graphite souple qui offre une durée de vie quatre à cinq fois supérieure à celle du feutre de carbone habituellement utilisé.

Faire rimer innovation et service client

Le dispositif industriel de la Protection Électrique permet aujourd'hui de fabriquer ses produits à des coûts extrêmement compétitifs et d'en faire bénéficier de grands partenaires internationaux en produisant pour leur compte. Le lancement du nouveau porte-fusible Modulostar[®] illustre cette double capacité d'innovation, sur le plan technique et sur le plan du service aux clients.

L'Asie, source de croissance

Carbone Lorraine est présent en Asie depuis longtemps et y réalise déjà 14 % de ses ventes. Son objectif est d'y doubler son chiffre d'affaires d'ici 2010. En 2005, le Groupe a bien progressé vers cet objectif avec une croissance de 28 % hors Aimants. La conquête de nouvelles positions dans cette zone, et tout particulièrement en Chine, va de pair avec le renforcement de la présence industrielle et commerciale du Groupe. En 2005, sept nouveaux ateliers sont venus renforcer son dispositif industriel. Le feu vert donné à la construction d'une usine de graphite à Chongqing fait de 2005 « l'année de la Chine » pour Carbone Lorraine. La nouvelle unité est conçue pour atteindre progressivement une capacité comparable à celle de l'unité américaine de St Marys.

D'énormes gisements potentiels

De nouveaux marchés émergent en Asie. Carbone Lorraine est prêt !

À Shanghai, en Chine, l'atelier d'usinage de blocs de graphite pour applications à hautes températures a démarré sa production en 2005. L'atelier d'équipements anticorrosion en graphite a déjà conquis de fortes parts du marché chinois et l'atelier de métaux nobles est prêt à répondre aux besoins nouveaux des industries chinoises chimiques

et pharmaceutiques en pleine expansion. Au Japon, l'accord signé avec Nippon Carbon en juillet 2005 permet à Nippon Carbon Lorraine de proposer une gamme renforcée d'équipements anticorrosion en graphite, avec un service client qui s'étend désormais dans ce pays de la conception à la maintenance sur site.

Un service de proximité

La force de Carbone Lorraine est de proposer, partout dans le monde, les meilleures solutions en réponse aux besoins de ses clients. La qualité du service va de pair avec celle des produits. Les ateliers Quick Service® pour le dépannage et la maintenance rapide des équipements anticorrosion en Chine et en Corée en sont un exemple significatif.

Dans la Protection Électrique, le dispositif industriel implanté en Inde et en Chine est parfaitement adapté aux spécificités techniques de chaque région et permet de satisfaire les besoins des équipementiers comme les besoins de rechange des utilisateurs finaux.

Activités

Systèmes et Matériaux Avancés

Carbone Lorraine est le deuxième producteur mondial de graphite isostatique et bénéficie de la meilleure position de coût. La croissance de l'activité a été liée en 2005 à celle de la production de graphite. Les investissements réalisés pour augmenter la capacité de l'usine de St Marys, en Pennsylvanie, ont permis de suivre la croissance de l'économie américaine et d'alimenter les ateliers d'usinage ouverts en 2005. À partir de 2007, la montée en puissance de la nouvelle usine de Chongqing, en Chine, permettra au Groupe de doubler à terme sa capacité de production de blocs de graphite et d'accélérer encore sa croissance.

Le Groupe est reconnu pour son niveau d'excellence dans les applications industrielles du graphite : il est n° 1 mondial des équipements anticorrosion en graphite et n° 2 mondial des applications à hautes températures du graphite isostatique. Ces positions reposent sur l'attention portée aux besoins

des clients : pour y répondre, le Groupe innove et étend son expertise à d'autres matériaux qui ouvrent la voie à de nouvelles applications.

Au service des industries en croissance

En augmentant sa rapidité de conception et la durée de vie de ses produits ainsi que la qualité de ses services, et en réduisant les coûts d'entretien de ses clients, Carbone Lorraine conforte ses positions.

Dans les applications à hautes températures du graphite, le développement des énergies renouvelables ouvre de nouvelles perspectives pour le Groupe. En Europe, les premiers fours pour la production du silicium destiné aux cellules solaires ont été approvisionnés en graphite en 2005. Le Groupe a également pris des parts de marché dans les équipements de fours en composite carbone-carbone. Aux États-Unis, de nouvelles applications du graphite, dans le domaine militaire, notamment pour la fabrication de

protections pour les individus et les véhicules ont contribué à la très forte croissance de l'activité. La fabrication du verre (bouteilles, fibre de verre, fibre optique) est un autre domaine de prédilection pour cette division. Carbone Lorraine occupe une position de premier plan en Europe et participe activement à l'expansion de ces industries en Chine.

Dans le freinage, Carbone Lorraine a conquis de fortes positions sur le marché des trains à grande vitesse grâce à son avance technologique et à sa réputation de qualité. 2005 est une très bonne année pour le segment du freinage ferroviaire : deux contrats majeurs ont été signés en Turquie pour l'équipement de locomotives et les commandes pour le train à grande vitesse coréen ont été soutenues.

Dans le domaine des deux-roues (moto et VTT), l'acquisition début 2005 de la structure de distribution Astrad renforce le dispositif commercial de Carbone Lorraine et va contribuer à accélérer son développement. Les perspectives sont particulièrement attrayantes en France et aux États-Unis.

L'accompagnement technologique

Dans les équipements anticorrosion, l'enjeu majeur est l'accompagnement du client dans ses nouveaux besoins technologiques et dans son développement international. Pour compléter le dispositif existant en Europe et en Amérique du Nord, l'année 2005 a donc été tout naturellement marquée par la création de nouvelles implantations en Asie.

Par ailleurs, le nouveau matériau CL Clad® va permettre au Groupe d'accélérer ses ventes sur le marché de la pharmacie grâce au développement de nouveaux produits comme les réacteurs agitateurs.

En matière de service, une offre innovante d'équipements préassemblés permet un montage et un raccordement rapides sur site. Elle vient compléter la gamme des équipements en graphite, en polymères fluorés ou en métaux nobles déjà reconnus pour leur qualité partout dans le monde. Tous ces éléments assureront une croissance soutenue de l'activité anticorrosion dans les prochaines années.

Partout dans les Systèmes et Matériaux Avancés, le Groupe se donne les moyens de saisir de nouvelles opportunités de croissance. Sa stratégie s'appuie sur des bases industrielles fortes couvrant l'Europe, les Amériques et l'Asie, et sur une focalisation sur l'innovation.

Composants Électriques

Le graphite est également à l'origine du positionnement de Carbone Lorraine dans les composants électriques : ses propriétés conductrices ont permis le développement (il y a plus de 100 ans !) d'applications pour les moteurs électriques à courant continu. Carbone Lorraine est aujourd'hui n° 1 mondial des balais et porte-balais pour moteurs électriques. Cette expertise électrique a tout logiquement conduit le Groupe à s'intéresser à d'autres composants électriques nécessaires à ses grands clients

équipementiers. Ses fusibles protègent les moteurs électriques ainsi que bien d'autres équipements industriels électriques et électroniques. Ils contribuent à la protection en général et à la sécurité des installations, donc à la continuité du service, préoccupation essentielle des industriels. Les succès remportés par cette activité de protection électrique l'ont conduit à devenir le n° 2 mondial des fusibles industriels.

Applications Électriques : le progrès continu

Dans les Applications Électriques du graphite, l'avantage concurrentiel de Carbone Lorraine réside principalement dans le service apporté à sa clientèle : son réseau d'ateliers de proximité lui permet d'être en relation étroite avec ses clients sur tous les grands marchés mondiaux.

En 2005, l'activité a été affectée par la baisse de production de l'industrie automobile nord-américaine. Cependant, la marge a été préservée grâce à la bonne performance des autres marchés industriels et à une logique de progrès continu qui permet une amélioration régulière de la productivité et des coûts.

Côté innovation, les bagues d'alternateur en matériaux frittés positionnent Carbone Lorraine sur une nouvelle niche technologique et offrent au client une durée de vie des produits multipliée par 2 à 3. De leur côté, les baguiers conçus pour les éoliennes permettent de bénéficier du développement des énergies renouvelables, aux États-Unis notamment, tout en réduisant les coûts d'entretien des clients.

L'activité évoluant sur des marchés traditionnels, les facteurs de croissance sont l'engagement des équipes et la qualité du service aux clients. Ainsi, à l'heure où les clients réduisent leurs effectifs dans la conception et la maintenance des moteurs électriques, Carbone Lorraine répond à l'évolution de leurs besoins en renforçant les compétences techniques de ses forces de vente.

Les nouvelles implantations industrielles du Groupe en Asie permettront également de bénéficier dans cette zone de la croissance des marchés de l'électroménager et de l'outillage portatif. La montée en puissance de l'atelier de Kunshan est donc un véritable levier de croissance.

Protection Électrique : le service de proximité

Après les restructurations effectuées en Amérique du Nord, puis en Europe, le Groupe dispose désormais d'un outil industriel bien adapté aux besoins de sa clientèle internationale. Son implantation est parfaitement équilibrée pour suivre ses clients et les servir sur chacun de leurs marchés.

Dans les fusibles, le plan de restructuration achevé en 2005 a permis de dégager des gains de productivité importants qui, avec l'augmentation des volumes, se traduisent par une amélioration sensible de la marge opérationnelle.

En Amérique du Nord, l'introduction de produits nouveaux a assuré une progression de l'activité commerciale de Carbone Lorraine supérieure à celle de l'économie.

En Asie, la reprise de l'investissement a été très forte au Japon, et l'expansion des économies chinoise et indienne s'est encore confirmée.

En Europe, la croissance est assurée surtout par une meilleure pénétration des marchés, en particulier grâce au renforcement des équipes commerciales, à l'amélioration constante de la qualité du service et au bon positionnement des produits.

La dynamique de croissance de la Protection Électrique repose sur le développement de nouveaux types de fusibles pour les semi-conducteurs ou la haute tension, de nouveaux porte-fusibles et aussi de produits associés : refroidisseurs pour les composants électroniques, sectionneurs de forte puissance, capteurs de courant pour le ferroviaire.

Dans l'ensemble des Composants Électriques, le Groupe a élargi ses équipes commerciales et de développement afin de continuer à renforcer ses capacités d'innovation.

Cession de l'activité Aimants

Fin 2005, Carbone Lorraine a reçu du groupe industriel Farinia un engagement ferme pour l'acquisition de l'ensemble de l'activité Aimants, à l'exception du site d'Évreux dont la production a été arrêtée comme prévu en fin d'année. Cette cession a été finalisée début 2006 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier. Farinia, dont les dirigeants ont une longue expérience de l'industrie automobile, est spécialisé dans la transformation des métaux (forge, fonderie et usinage). Ce Groupe a l'intention de relancer la dynamique de croissance de l'activité Aimants sur les bases fortement assainies par Carbone Lorraine.

Tableau des métiers

Métiers	Activités	Principales applications	Orientations
Systèmes et Matériaux Avancés			
<ul style="list-style-type: none"> ■ n° 1 mondial en équipements anticorrosion en graphite ■ n° 2 mondial en applications à hautes températures du graphite isostatique ■ 217 M€ de chiffre d'affaires ■ 37 % du chiffre d'affaires total ■ Principaux concurrents : <ul style="list-style-type: none"> - SGL Carbon (Allemagne) - Toyo Tanso (Japon) - De Dietrich (France) - Robbin & Myers (États-Unis) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conception, fabrication et commercialisation d'équipements anticorrosion à base de graphite, de métaux nobles (tantale, titane...) et de polymères fluorés (PTFE...) pour les industries de la chimie et de la pharmacie ■ Développement de solutions en graphite isostatique pour des applications hautes températures (semi-conducteurs, aéronautique, verrerie...) ■ Conception, fabrication et commercialisation de composants de freinage à haute énergie à base de graphite, carbone, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Traitement (échangeurs de chaleur, réacteurs...), stockage et transport (colonnes, tuyauteries...) des fluides corrosifs et chauds ■ Procédés de production de semi-conducteurs et autres procédés réfractaires (filières, supports...), électrodes pour l'électroérosion, revêtements de fours... ■ Freinage aéronautique, ferroviaire, moto et VTT, compétition automobile 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuivre le développement de solutions complètes multimatériaux pour la chimie corrosive et chaude et la pharmacie ■ Mettre au point de nouvelles solutions en graphite isostatique adaptées aux besoins spécifiques de nos clients partenaires ■ Développer les ventes en Asie ■ Déployer à l'international nos savoir-faire en freinage à haute énergie
Applications Électriques			
<ul style="list-style-type: none"> ■ n° 1 mondial en balais et porte-balais pour moteurs électriques ■ 186 M€ de chiffre d'affaires ■ 32 % du chiffre d'affaires total ■ Principaux concurrents : <ul style="list-style-type: none"> - Morgan Crucible (Grande-Bretagne) - Schunk (Allemagne) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conception, fabrication, commercialisation de contacts électriques glissants, de balais pour moteurs électriques et d'assemblages comportant balais, porte-balais et composants électroniques ■ Diagnostic, assistance et maintenance 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gros moteurs : toutes applications industrielles et robots, génératrices électriques pour l'aviation, locomotives électriques... ■ Petits moteurs : moteurs auxiliaires pour l'automobile (essuie-glaces, lève-vitres, ABS...), outillage portatif (perceuses...), petit électroménager (aspirateurs...) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gros moteurs : poursuivre une stratégie d'innovation sur des niches en croissance et se développer en Amérique du Nord et en Asie ■ Petits moteurs : poursuivre l'amélioration de la performance et développer des modules porte-balais enrichis de nouvelles fonctions
Protection Électrique			
<ul style="list-style-type: none"> ■ n° 2 mondial en fusibles industriels ■ 180 M€ de chiffre d'affaires ■ 31 % du chiffre d'affaires total ■ Principal concurrent : <ul style="list-style-type: none"> - Bussmann (USA) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conception, fabrication, commercialisation de fusibles industriels, de refroidisseurs et de systèmes de protection de moteurs, d'organes de coupure et de captage et autres équipements électriques et électroniques de protection des biens et des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Protection des moteurs industriels et des équipements industriels électriques et électroniques contre les courts-circuits et les surtensions ■ Protection thermique des équipements électroniques industriels ■ Protection des réseaux de distribution d'électricité ■ Protection électrique des biens et des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Profiter pleinement de l'outil industriel mis en place pour augmenter les parts de marché mondiales ■ Poursuivre le développement auprès des clients constructeurs d'équipements, distributeurs et utilisateurs grâce à l'innovation et à la qualité des produits et services

Un management orienté vers la croissance

Pendant plusieurs années, les équipes de direction de Carbone Lorraine se sont mobilisées pour réussir la restructuration de l'outil industriel et réduire les coûts. Aujourd'hui, tout en maintenant une grande rigueur dans la gestion des sites industriels, l'énergie et l'enthousiasme de chacun sont focalisés sur la croissance. La forte culture internationale du Groupe, associée à une grande responsabilisation de chaque salarié, est le terreau idéal pour développer la croissance rentable. Satisfaction du client, dimension humaine, développement permanent des compétences, goût d'entreprendre, respect de l'éthique et des cultures locales, progrès continu et innovation, qui sont les valeurs du Groupe, sont aussi des guides pour le comportement de chacun. Le Comité Directeur du Groupe, qui a initié cette mutation, en pilote avec attention le développement.

Au cœur de la réussite

La croissance rentable doit s'appuyer sur l'excellence opérationnelle au service de la satisfaction du client : servir chacun d'entre eux au moment et avec la qualité voulus est l'un des objectifs permanents du Groupe. Pour ce faire, tous les sites visent un niveau élevé de taux de service. Le Comité Directeur assiste les sites et contrôle systématiquement les niveaux de service et leur progrès.

Croître, c'est aussi améliorer en permanence l'efficacité de l'action commerciale. Un groupe de travail a pour

mission de définir une méthode optimisée de pilotage de l'action commerciale au niveau du Groupe. De son côté, le développement des nouveaux produits et leur vitesse de mise sur le marché fait l'objet d'un autre groupe de travail chargé de définir une méthode spécifique de gestion de projets. Ces optimisations seront mises en œuvre dans le courant de l'année 2006.

Accompagner le développement

Les managers ont pour mission d'entraîner leurs équipes vers la croissance et d'associer l'ensemble des collaborateurs à la marche en avant du Groupe. Chaque division a dégagé des ressources supplémentaires pour renforcer les équipes développement et commerciales. Des programmes de formation spécifiques ont été mis en place pour former l'encadrement à la gestion de projets, au marketing industriel et au marketing stratégique. Des réunions favorisant les idées nouvelles orientées vers la croissance ont été instituées dans les principaux sites du Groupe.

Enfin, depuis 2005, une partie importante de la rémunération variable est liée à la contribution à la croissance.

L'ensemble de ces actions permet à Carbone Lorraine de faire converger ses investissements et son énergie vers les marchés à fort potentiel.

Le Conseil d'Administration

Claude Coccozza, Président-Directeur Général

Jean-Pierre Capron *

Robert Chauprade *

Hervé Couffin **

Jean-Paul Jacamon *

Jean-Claude Karpeles *

Ervin Rosenberg* (en remplacement de Lise Nobre)

Walter Pizzaferrri *

* Administrateurs indépendants

** Administrateur indépendant à compter de 2006

Le Comité Directeur

Claude Coccozza, Président-Directeur Général

Bernard Leduc, Directeur des Ressources Humaines, de la Qualité et du Progrès Continu

Marc Renart, Directeur de l'activité Protection Électrique

Jean-Claude Suquet, Directeur Administratif et Financier

Luc Themelin, Directeur des activités Hautes Températures et Freins

Ernest Totino, Directeur de l'activité Équipements Anticorrosion

Une entreprise responsable et citoyenne

La culture de qualité de Carbone Lorraine se traduit par une démarche de progrès continu respectueuse des personnes et de l'environnement. Elle résulte d'une volonté forte du management du Groupe. Tous les salariés en sont les acteurs au quotidien.

Une démarche exigeante pour la sécurité et l'environnement

Les exigences de sécurité et le respect de l'environnement sont indissociables pour Carbone Lorraine. Elles s'inscrivent dans sa logique de qualité et de performance. La sécurité des personnes est une priorité absolue dans l'ensemble du Groupe. Le taux d'accidents (voir page 30) a baissé pour la 10^e année consécutive pour atteindre un niveau extrêmement faible. Le Comité Sécurité est chargé de partager les meilleures pratiques dans le Groupe pour le faire baisser encore. Cette logique de progrès continu se traduit par des audits sécurité systématiques dans les nouvelles usines et dans tout site ayant un niveau de sécurité inférieur à la moyenne du Groupe. La sécurité est également intégrée dans le bonus de tous les managers, quelle que soit leur fonction, y compris les commerciaux, ingénieurs de recherche, administratifs, etc.

Dans ce domaine, le site de Pagny-sur-Moselle va recevoir de l'Association des Fabricants Européens de Produits en Carbone et Graphite (European Carbon & Graphite Association) le Safety Performance of Excellence Award. Ce prix d'excellence récompense le meilleur site industriel pour sa performance dans le domaine de la sécurité, c'est-à-dire affichant 0 accident avec arrêt de travail en 2005.

Dans la plupart des pays où le Groupe est implanté, les usines sont soumises à des normes environnementales officielles très exigeantes. La gestion des déchets et la réduction de tous types de nuisances font l'objet de consignes et de vérifications au cours d'audits spécialisés, ainsi que d'actions de sensibilisation sur le terrain. Les rejets sont traités à tous

les stades de la production et la réduction du bruit est une obligation pour tous les sites. De nouveaux objectifs ambitieux ont été fixés pour 2006. Les principaux sites du Groupe ont obtenu ou sont engagés dans le processus de certification ISO 14001 en matière d'environnement ; plusieurs sites ont déjà obtenu la certification OHSAS 18001 en matière d'hygiène et de sécurité.

Une vision globale du risque

La gestion du risque est intégrée dans la stratégie de croissance de Carbone Lorraine. Les risques sont identifiés et hiérarchisés : risques stratégiques, opérationnels, financiers ou liés à l'information. Un Comité des Risques planifie des actions continues pour en améliorer la maîtrise. En 2005, il a actualisé, avec l'aide d'une équipe de consultants spécialisés, la cartographie des risques du Groupe. Par ailleurs, des scénarios de prévention et de secours ont été établis pour minimiser les risques liés à la spécialisation de certains moyens de production. La sécurité des systèmes d'information a également fait l'objet d'une attention particulière, tant pour sécuriser les process industriels que pour protéger la confidentialité des données.

Des équipes engagées

Chaque année, le Challenge 5S Monde récompense des initiatives pour l'amélioration des performances. Excellent levier de motivation, il permet aux équipes de mieux se connaître, de s'apprécier et de s'approprier leur lieu de travail avec pour toile de fond un objectif commun, la satisfaction des clients. La méthode 5S est basée sur le tri, le rangement, le nettoyage, la standardisation et la maintenance. Elle s'intègre résolument dans la conception de Qualité et Progrès Continu en œuvre chez Carbone Lorraine et vise la recherche de l'excellence et une dynamique de progrès permanent.

L'action Carbone Lorraine

Évolution du cours

Poursuivant la tendance amorcée depuis 2003, le cours de l'action Carbone Lorraine a enregistré une forte hausse au 1^{er} trimestre et atteint son niveau le plus haut à fin mars, à 43,95 €. Début avril, un mouvement de repli a suivi la sortie de BNP Paribas du capital. L'action est repartie de l'avant début novembre après la publication du chiffre d'affaires du 3^e trimestre, confirmant les perspectives de forte croissance des résultats. Le cours de l'action a ainsi regagné près de 25 % en novembre et décembre pour clôturer l'année à 38,60 €, stable par rapport au début de l'année 2005.

Fiche signalétique

- Cotation : Euronext Paris
- Marché : Eurolist Compartiment B
- Indices : CAC Allshares, CAC Mid 100, Next 150, SBF 120
- Indice SRI Europe des valeurs socialement responsables
- Éligible au SRD et au PEA
- Code ISIN : FR0000039620

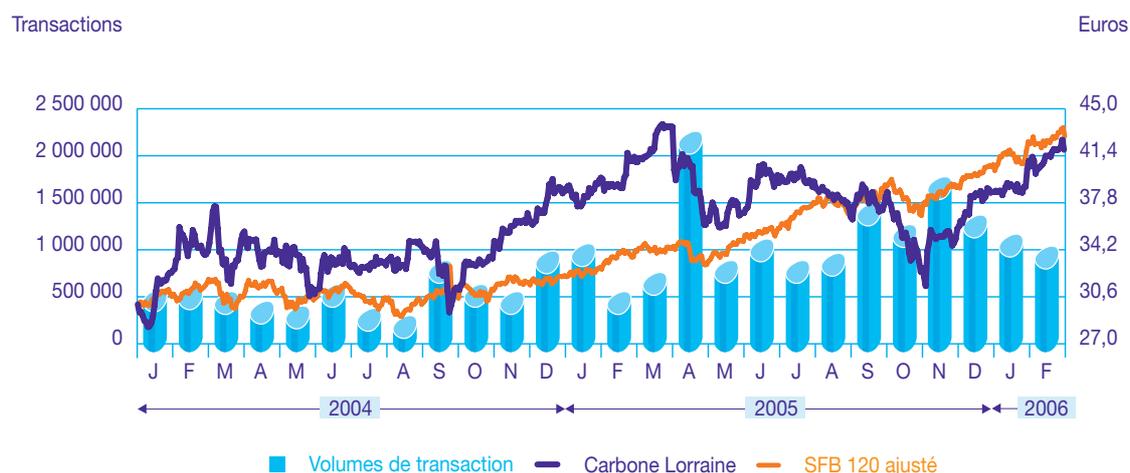
Cours

- Au 31 décembre 2005 : 38,60 €
- Plus haut 2005 : 43,95 €
- Plus bas 2005 : 31,20 €

Transactions

Volume moyen mensuel 2005 : 1 105 351 (volume moyen mensuel 2004 : 474 390)

Évolution du cours de l'action et des volumes de transaction



Une dynamique de communication avec les investisseurs

Les dirigeants de Carbone Lorraine s'efforcent de répondre aux attentes et aux besoins spécifiques de chaque catégorie d'actionnaires afin de favoriser leur compréhension de l'entreprise, de sa stratégie, de ses métiers et de ses fondamentaux.

La communication financière du Groupe s'appuie sur un programme soutenu de rencontres et de réunions d'information :

- rencontres en Europe et en Amérique du Nord avec les investisseurs institutionnels ;
- rencontres et séminaires thématiques à l'intention des analystes financiers et des journalistes de la presse économique et financière ;
- réunions d'information et d'échange avec les actionnaires individuels en France, relayées par une lettre d'information semestrielle ;
- formations à la Bourse et bulletin « Flash Épargne Salariale » pour les actionnaires salariés.

www.carbonelorraine.com

Le site permet une approche détaillée des activités du Groupe et propose en ligne l'ensemble des documents édités ainsi que les communiqués de presse. Il reflète la volonté de transparence de Carbone Lorraine et les moyens mis en œuvre pour apporter à ses actionnaires et investisseurs une information financière de qualité.

En 2005, le site a obtenu le Prix Small et Mid Caps décerné dans le cadre de la 5^e édition de Boursoscan, enquête nationale sur les sites des sociétés cotées menée auprès des actionnaires individuels.

Pour plus d'information :

Direction des Relations Investisseurs

Carbone Lorraine, Immeuble La Fayette

2 place des Vosges – 92400 Courbevoie – La Défense 5

Téléphone : + 33 (0)1 46 91 54 49

Télécopie : + 33 (0)1 46 91 54 07

E-mail : dri@carbonelorraine.com

Données boursières

Cours en euros	Février 2006	Janvier 2006	2005	2004	2003
Plus haut	42,62	41,30	43,95	39,60	33,13
Plus bas	39,82	38,36	31,20	27,12	13,26
Moyen	41,29	39,08	38,00	33,15	23,29
Fin de période	41,84	40,57	38,60	39,00	28,00
Nombre d'actions en fin de période	13 841 352	13 841 352	13 841 352	13 755 577	11 197 890
Capitalisation boursière en fin de période (en M€)	579	562	534	536	313
Nombre moyen de titres échangés par mois	45 868	47 156	1 105 351	474 390	377 486

Dividende net par action

En euros	2005	2004	2003	2002	2001
	0,70	0,55	0,0	0,60	0,80

Répartition du capital au 31 décembre 2005

Actionnaires individuels	32 %
Actionnaires salariés	1,5 %
Investisseurs institutionnels français	34 %
Investisseurs institutionnels autres pays	32 %
Carbone Lorraine	0,5 %

Calendrier de la communication financière en 2005

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires annuel 2004 - 25 janvier

Chiffres d'affaires trimestriels :
19 avril – 20 juillet – 2 novembre

Publication des résultats

Résultats annuels 2004 - 16 mars

Résultats semestriels 2005 - 14 septembre

Réunions investisseurs institutionnels

Toute l'année en Europe et en Amérique du Nord

Assemblée générale des actionnaires

Paris - 12 mai

Réunions d'actionnaires individuels

Bordeaux - 17 mai

Lyon - 24 novembre

Nice – 25 octobre

Rendez-vous thématique pour analystes et journalistes

Paris - 8 juin - Thème : Les Équipements Anticorrosion

Calendrier de la communication financière en 2006

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires annuel 2005 - 1^{er} février

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre - 10 mai

Chiffre d'affaires 2^e trimestre - 26 juillet

Chiffre d'affaires 3^e trimestre - 25 octobre

Publication des résultats

Résultats annuels 2005 - 15 mars

Résultats semestriels 2006 - 13 septembre

Réunions investisseurs institutionnels

En Europe et en Amérique du Nord - toute l'année

Assemblée générale des actionnaires

Paris - 18 mai

Réunions d'actionnaires individuels

Nancy - 29 mai

Marseille - 6 juin

Paris - 13 octobre

Rennes - 19 octobre

Rendez-vous thématique pour analystes et journalistes

Lyon - Thème : La Protection Électrique - 20 juin

Rapport de gestion

Introduction	p. 20
Évolution des activités	p. 20
Comptes consolidés	p. 21
Politique d'investissement	p. 22
Politique de financement	p. 23
Politique de recherche	p. 23
Endettement	p. 24
Comptes sociaux	p. 24
Relations mère-filiales	p. 25
International	p. 25
Normes IAS/IFRS	p. 25
Évolution récente et perspectives 2006	p. 26

Introduction

L'année 2005 a été celle d'un changement important pour Carbone Lorraine. Elle a en effet été marquée à la fois par l'achèvement du plan d'économies, la redéfinition du périmètre d'activité avec la cession annoncée des Aimants, et le lancement de la stratégie de croissance rentable et des premiers investissements associés.

Carbone Lorraine a réalisé sur l'année un chiffre d'affaires total de 655 M€. En excluant, conformément aux normes IFRS, l'activité des Aimants en cours de cession (ou d'arrêt pour l'usine d'Évreux), le chiffre d'affaires publié s'élève à 583 M€, soit une hausse de 4 % à périmètre et changes constants. La croissance a été soutenue en Systèmes et Matériaux Avancés, où elle atteint 8 %, comme en Protection Électrique (+4 %). Les ventes en Amérique du Nord ont continué à croître à un rythme satisfaisant (+4 %), et les ventes en Asie se sont envolées (+28 %).

La marge opérationnelle IFRS du Groupe hors Aimants progresse à 9,2 % contre 7,2 % en 2004. Ce gain de 2 points, obtenu en dépit de la poursuite du renchérissement des matières premières et de l'énergie, provient du net redressement des résultats de la Protection Électrique et des effets du plan d'économies initié en 2002.

La structure de financement du Groupe reste solide, avec un ratio endettement net sur capitaux propres de 0,51 qui intègre pourtant le versement d'une avance de 20 M€ sur un compte bloqué auprès de la Commission européenne, en garantie de la procédure d'appel auprès du Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes. Cette structure financière donne à Carbone Lorraine les moyens de poursuivre sa politique de croissance dans de bonnes conditions.

Évolution des activités

L'activité **Systèmes et Matériaux Avancés** a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 217 M€, en hausse de 8 % à périmètre et changes constants. Cette forte progression provient de ventes en hausse sensible en équipements anticorrosion en Asie et d'une activité soutenue dans l'électronique, les réfractaires ainsi qu'en électroérosion. La fin de l'année 2005 a également été marquée par des livraisons importantes de garnitures de freins pour le TGV coréen. La marge opérationnelle IFRS a progressé de 17 % à 18 %.

En **Protection Électrique**, le chiffre d'affaires 2005 s'est élevé à 180 M€, en hausse de 4 % à périmètre et changes constants. Cette progression a été très marquée en Asie dans les fusibles de protection pour semi-conducteurs et en Amérique du Nord dans les fusibles à usages généraux. En Europe l'activité est restée stable : la croissance dans les fusibles de protection des semi-conducteurs, en matériel forte puissance et en retours de courant a permis de compenser une conjoncture moins favorable en fusibles à usages généraux et en équipements de protection de réseaux. Après une année 2004 perturbée par le redémarrage des équipements industriels transférés d'Allemagne et d'Espagne, la rentabilité IFRS de la division s'est améliorée fortement en 2005. Elle atteint 7 % contre 2 % en 2004.

Le chiffre d'affaires des **Applications Électriques** s'établit à 186 M€, en repli de 2 % à périmètre et changes constants.

Les ventes de balais pour moteurs industriels et de traction progressent principalement sur les marchés ferroviaire et aéronautique, de même que celles de porte-balais. En revanche, les ventes à destination du marché automobile reculent fortement. Ce recul est lié notamment aux difficultés rencontrées par les constructeurs américains d'automobiles, et aux délocalisations de production de certains clients en outillage portatif et en électroménager. En dépit de la baisse du chiffre d'affaires, la marge opérationnelle IFRS reste stable à 7 %.

Activités destinées à être cédées ou arrêtées

Sur l'année 2005, le chiffre d'affaires des **Aimants** s'est élevé à 72 M€, en recul de 9 % à périmètre et changes constants. Cette baisse provient de l'arrêt de la production de l'usine d'Évreux (réalisé comme prévu en fin d'année 2005) et du recentrage du portefeuille de clients et de produits (initié en 2004 dans un souci de rentabilité et de meilleur service à nos grands clients). La marge opérationnelle IFRS a progressé et atteint l'équilibre sur l'année, contre -7 % en 2004.

Comptes consolidés

Présentation des comptes

La cession de l'activité Aimants et l'arrêt de certains actifs résiduels non cédés avec cette activité modifient, conformément à la norme IFRS 5, la présentation usuelle des comptes consolidés du Groupe.

L'ensemble du compte de résultat est présenté hors « activités destinées à être cédées ou interrompues » dont seul le résultat net est mentionné sous la rubrique « Résultat net des éléments cédés ou interrompus ». À titre d'exemple, le chiffre d'affaires ne représente pas l'ensemble de l'activité du Groupe sur l'année, puisqu'il n'intègre pas celui des activités destinées à être cédées ou interrompues. Pour permettre la comparaison avec l'année précédente, l'année 2004 a été retraitée sur les mêmes bases.

De façon identique, le bilan et le tableau de flux de trésorerie (consolidés) identifient sous une seule rubrique le périmètre des activités cédées (respectivement « Actifs (Passifs) destinés à être cédés ou interrompus » au bilan, et « Trésorerie nette des actifs destinés à être cédés ou interrompus » au tableau de flux de trésorerie).

Chiffre d'affaires

Carbone Lorraine a réalisé sur l'année un chiffre d'affaires global de 583 M€ (655 M€ en incluant l'activité des Aimants en cours de cession ou d'interruption). Ce chiffre d'affaires est en hausse de 4,3 % en valeur historique. Les effets de change, inférieurs à 1 %, sont principalement liés à l'appréciation du real brésilien et du won coréen par rapport à l'euro. À périmètre et changes constants, le chiffre d'affaires est en hausse de 3,7 %. L'activité est en progression de plus de 28 % en Asie et de 4 % en Amérique du Nord. En Europe, les ventes reculent de 3 % principalement du fait d'un effet de référence lié à la livraison fin 2004 d'un important contrat en équipement anticorrosion. Hormis cet effet de référence, les activités du Groupe ont reculé de 1 % en Europe.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel atteint 53,5 M€ en 2005 contre 40,5 M€ en 2004. Il progresse de 32 % en dépit de la persistance de la hausse de certaines matières premières comme le cuivre, ou de l'énergie. Cette forte amélioration tient à la progression de l'activité et à la finalisation du plan d'économies.

Le résultat opérationnel représente 9,2 % du chiffre d'affaires contre 7,2 % en 2004.

Résultat financier

Les charges financières nettes ont légèrement diminué et atteignent 7,1 M€ contre 7,5 M€ en 2004. L'effet de la réduction de l'endettement moyen a été en grande partie compensé par l'incidence de la hausse des taux américains.

Le ratio de couverture des frais financiers par le résultat opérationnel s'est encore amélioré, s'élevant à 7,5 contre 5,4 en 2004.

Résultat courant avant impôts

Le résultat courant avant impôts atteint 46,4 M€ contre 33 M€ en 2004, soit une progression de 40 %. Cette progression s'explique pour l'essentiel par l'amélioration du résultat opérationnel et du ratio de couverture des frais financiers.

Résultat net des activités poursuivies

Le résultat net des activités poursuivies s'élève à 35,3 M€, en hausse de 31 % par rapport à 2004 (26,9 M€).

Résultat des activités cédées ou interrompues

Une perte comptable de 12 M€ a été enregistrée pour ajuster à son prix de vente la valeur comptable de l'activité Aimants, y compris frais de cession.

Le résultat opérationnel des activités cédées ou interrompues est négatif de 0,3 M€ contre une perte de 6,8 M€ en 2004. Cette amélioration s'explique par la non-récurrence de charges de restructurations principalement liées en 2004 à la fermeture annoncée du site d'Évreux.

Le résultat net des activités cédées ou interrompues est négatif de 0,8 M€ en 2005. Il est très proche du résultat opérationnel. Le périmètre concerné est en effet cédé sans dette, donc sans coût de la dette, et les principaux actifs d'impôts liés aux activités cédées ou interrompues sont conservés par le Groupe car ils correspondent à des déficits fiscaux utilisables par les autres activités du Groupe dans le cadre d'intégrations fiscales existantes.

Résultat net part du Groupe

En dépit du résultat négatif des activités cédées ou interrompues, le résultat net part du Groupe progresse en 2005 de 14 % à 22,1 M€, à comparer aux 19,4 M€ en 2004.

Dividende

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,70 € par action. Il en résulterait une distribution totale voisine de 9,7 M€ représentant 44 % du résultat net consolidé 2005.

Politique d'investissement

Investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

En 2003, les investissements liés aux variations de périmètre concernent principalement l'annuité de paiement d'AVO, la joint-venture avec Kirkwood (activité de balais pour petits moteurs électriques aux États-Unis) et l'acquisition de la division européenne « tuyauteries et colonnes revêtues de polymères fluorés » de la division Produits Plastiques Performants-3P du groupe Plastic Omnium. Les cessions exceptionnelles d'immobilisations incluent les cessions de l'immeuble Ferraz Shawmut en Espagne et du bâtiment de l'activité équipements anticorrosion à Camarillo (États-Unis).

En 2004, les investissements financiers correspondent pour l'essentiel à une capitalisation des nouvelles entités asiatiques du Groupe, principalement en Chine. Par ailleurs,

le Groupe a procédé aux paiements des échéances prévues des acquisitions d'AVO, de 3P et de Polygraphite (France). Les cessions exceptionnelles d'immobilisations concernent principalement la vente du site de Ferraz Shawmut à Newburyport (États-Unis).

En 2005, Carbone Lorraine a continué à moderniser son outil de production, tout en investissant dans de nouveaux projets de croissance.

Par ailleurs la ligne « investissements financiers » comprend pour 20 M€ l'avance effectuée auprès de la Commission européenne (cf. infra). Le solde de 9,6 M€ concerne pour l'essentiel le début du financement en capital de la nouvelle usine de blocs de graphite de Chongqing (Chine) ainsi que l'acquisition d'Astrad, société de distribution de produits de freinage. Enfin, le Groupe a finalisé son programme de cession d'immobilisations initié en 2003 avec les ventes des sites de Wooster (États-Unis) et de La Verpillière (France).

En millions d'euros

	2005	2004	2004	2004	2003
	Hors activités destinées à être cédées ou interrompues		IFRS périmètre Groupe	Normes françaises périmètre Groupe	
Investissements incorporels	(0,4)	(2,5)	(2,5)	(2,5)	(2,6)
Investissements corporels	(24,1)	(17,2)	(18,7)	(18,7)	(23,0)
Investissements financiers*	(29,6)	(15,5)	(15,4)	(2,4)	(0,1)
Cessions d'immobilisations corporelles	3,0	7,5	7,2	0,9	1,9
Sous-total	(51,1)	(27,7)	(29,4)	(22,7)	(23,8)
Investissements nets liés aux variations de périmètre **	na	na	na	(13,0)	(10,1)
Cessions exceptionnelles d'immobilisations **	na	na	na	6,3	11,1
TOTAL	(51,1)	(27,7)	(29,4)	(29,4)	(22,8)

* Dont 20 M€ correspondant à l'avance effectuée par le Groupe sur un compte bloqué auprès de la Commission européenne, en garantie de la procédure d'appel auprès du Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes.

** Conformément aux normes IFRS, les investissements nets liés aux variations de périmètre ainsi que les cessions exceptionnelles d'immobilisations ne sont plus identifiés dans une rubrique distincte mais compris dans les investissements incorporels, corporels, financiers ou dans les cessions d'immobilisations corporelles.

Politique de financement

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe dont la mise en œuvre est coordonnée par sa Direction Administrative et Financière.

Les emprunts sont, pour la plupart, contractés par Le Carbone-Lorraine SA qui prête aux différentes entités du Groupe. Une partie de ces financements internes sont effectués directement ou indirectement par deux systèmes de *cash pooling*, l'un en Europe et l'autre aux États-Unis.

En 2003, le Groupe a refinancé un emprunt bancaire arrivant à maturité par des placements privés afin de diversifier ses

sources de financement et d'allonger de manière significative la durée moyenne de sa dette.

En 2004, le Groupe a refinancé la tranche long terme de son crédit syndiqué arrivant à échéance fin 2005, par un nouveau crédit syndiqué d'une durée de cinq ans.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédits confirmées très supérieures à leur utilisation.

L'ensemble des informations sur les emprunts est mentionné dans la note n° 14 de l'annexe aux comptes consolidés.

Politique de recherche

La Recherche et Développement concerne tout d'abord le développement des matériaux, procédés et applications, dont l'objectif est double :

- assurer la croissance du Groupe ;
- diminuer ses coûts de fabrication.

Le Groupe consacre environ 3 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement en frais de fonctionnement des équipes dédiées à 100 % et en développements produits (matériaux/procédés), hors investissements liés à ces développements.

Les métiers du Groupe le conduisent à développer constamment de nouvelles solutions pour ses clients, développements non inclus dans le chiffre de 3 % ci-dessus, car difficiles à isoler de l'activité technico-commerciale courante.

Par ailleurs, les dépenses de Recherche et Développement financent une politique d'investissement technologique pour des projets majeurs de développement du Groupe. En 2005, ces investissements représentent 2 % du chiffre d'affaires.

L'essentiel de ces dépenses est financé sur fonds propres. Cependant, le Groupe reçoit des subventions publiques, notamment en France où le ministère de l'Industrie a supporté ses développements pour un montant de 0,3 M€ en 2005.

Parmi les innovations majeures du Groupe en 2005, il faut citer :

- support à la croissance mondiale des activités hautes températures ;
- conception d'une nouvelle gamme de porte-fusibles répondant aux principales normes internationales ;
- amélioration du processus de brasage de métaux pour les équipements anticorrosion ;
- développement de baguiers de machines électrotechniques de grande puissance notamment utilisées pour les éoliennes.

Endettement

L'endettement net s'établit à 150,3 M€ contre 125,6 M€ à fin décembre 2004. Cette augmentation provient notamment du versement d'une avance de 20 M€ effectuée par le Groupe sur un compte bloqué auprès de la Commission européenne, en garantie de la procédure d'appel auprès du Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes. Elle tient compte également de l'impact défavorable, pour 12 M€, des parités monétaires (lié principalement à l'appréciation du dollar US entre fin 2004 et fin 2005), ainsi que du financement pour 4,6 M€ des flux de trésorerie (après investissements) des activités destinées à être cédées ou interrompues. Inversement, l'endettement net a bénéficié pour environ 3 M€ de l'impact des dérivés de taux sur la dette.

L'endettement net de 150,3 M€ n'est pas affecté par la cession de l'activité Aimants. Celle-ci est en effet vendue hors endettement net, celui-ci restant dans les comptes du Groupe.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles se sont élevés, après financement du besoin en fonds de roulement, à 52,8 M€ contre 28,3 M€ en 2004. Cette génération de cash flow a permis de financer des investissements nets de l'ordre de 31,1 M€ et de couvrir l'avance de 20 M€ auprès de la Commission européenne.

En millions d'euros

	2005	2004	2004	2004	2003
	Hors activités destinées à être cédées ou interrompues*		IFRS* périmètre Groupe	Normes françaises périmètre Groupe	
Endettement net total (€)	150,3	125,6	125,6	125,6	182,6
Endettement net/fonds propres	0,51	0,49	0,49	0,50	1,02

* Pour 2004, avant impact des normes IFRS 32 et 39 (mises en place en 2005)

Comptes sociaux

Les ventes et autres produits de la société mère, Le Carbone-Lorraine SA, s'élèvent à 3,3 M€. Les ventes et autres produits sont liés à l'activité de holding de Le Carbone-Lorraine SA, à savoir la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de diverses prestations.

Le résultat d'exploitation s'établit à - 3,1 M€ contre - 2,5 M€ en 2004.

Le résultat financier ressort en légère augmentation à 1,4 M€ contre 1,0 M€ du fait du dividende reçu plus important cette année.

Le résultat courant avant impôt et éléments exceptionnels s'élève à -1,7 M€. Le résultat exceptionnel s'élève à 0,5 M€ contre -2,5 en 2004 ; des provisions pour risque grevant le résultat de l'année 2004.

L'impôt de 5,6 M€ est un produit. Il est versé par les filiales françaises bénéficiaires qui sont intégrées fiscalement.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net ressort à 4,4 M€.

Relations mère-filiales

Le Carbone-Lorraine SA est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par Le Carbone-Lorraine SA.

La société Le Carbone-Lorraine SA fait partie du Groupe Carbone Lorraine qui comprend 91 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 34 pays. Les sites industriels les plus importants du Groupe sont situés en France, aux États-Unis, au Mexique et en Tunisie.

Le Groupe Carbone Lorraine était organisé en quatre activités : Systèmes et Matériaux Avancés, Applications Électriques, Protection Électrique, Aimants. Après la cession de l'activité Aimants, chacune des activités reste supervisée par un ou plusieurs membres du Comité Directeur.

Les membres du Comité Directeur assurent parfois des fonctions de mandataire social ou d'administrateur dans les sociétés rattachées à leur activité.

International

La contribution au chiffre d'affaires des filiales étrangères du Groupe atteint 412 M€ en 2005, en hausse de 4 % par rapport à 2004. À périmètre et changes constants, la hausse du chiffre d'affaires des filiales étrangères du Groupe est

de 3 %. En 2005, le Groupe a réalisé 85 % de son chiffre d'affaires à l'international (ventes des sociétés étrangères et exportation des sociétés françaises).

Normes IAS/IFRS

En application du règlement européen n° 1606-2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés du Groupe Carbone Lorraine sont désormais publiés, avec une première application sur l'exercice 2005, suivant les

normes comptables internationales IFRS. Les comptes sont par ailleurs présentés avec l'exercice 2004 établi suivant ces mêmes normes afin de permettre la comparaison entre les deux années, à l'exception prévue par le règlement des normes IFRS 32 et 39 relatives aux instruments financiers.

Évolution récente et perspectives 2006

L'année 2006 débute dans un contexte économique sensiblement comparable à celui observé l'année dernière, avec une croissance économique soutenue en Amérique du Nord (à l'exception de l'automobile) et en Asie, mais plus modérée en Europe.

Dans ce contexte plutôt favorable, aux effets renforcés par de nouveaux gains de productivité, le Groupe devrait sensiblement augmenter ses résultats.

En termes de performance opérationnelle, les efforts du Groupe en 2006 porteront essentiellement sur la confirmation du redressement de l'activité Protection Électrique (déjà bien engagé en 2005) ainsi que sur l'amélioration de la performance de certains sites en Applications Électriques (pénalisés en particulier par la situation des constructeurs automobiles nord-américains).

Outre la performance opérationnelle (y compris le cash, auquel le Groupe continuera à porter une attention particulière), Carbone Lorraine se focalisera sur la croissance en accélérant

le rythme de ses investissements. Ceux-ci portent à la fois sur le développement de nouvelles technologies (CL Clad® en Équipements de Génie Chimique), sur celui de nouveaux marchés géographiques (Asie) et sur de nouvelles offres en service clients (brand labeling en Protection Électrique).

Fin 2006, le Groupe devrait avoir presque achevé la construction de son unité de fabrication de blocs de graphite isostatique en Chine, dont le démarrage est prévu au premier trimestre 2007. Cette unité viendra compléter la capacité de fabrication de semi-produits en graphite aux États-Unis, afin de répondre à la forte demande actuelle et anticipée de ces produits.

Le Groupe a finalisé début 2006 la cession de son activité Aimants, qui ne fait plus partie de son portefeuille d'activité stratégique.

Depuis le 31 décembre 2005, il n'y a pas eu d'évolution majeure en ce qui concerne la situation de trésorerie du Groupe.

CHAPITRE

3

Développement durable

Responsabilité économique et sociale

p. 28

Responsabilité environnementale

p. 32

Responsabilité économique et sociale

La stratégie de croissance de Carbone Lorraine repose sur de solides fondamentaux en matière de ressources humaines. Dans un contexte de dialogue permanent, la motivation, le développement des compétences professionnelles des collaborateurs, un engagement fort pour la sécurité contribuent très largement à la politique globale de qualité du Groupe et à son objectif ultime : la satisfaction des clients.

La motivation pour la réussite des objectifs

L'implication individuelle et collective des collaborateurs autour d'objectifs partagés est l'une des idées fortes de la politique de ressources humaines de Carbone Lorraine. L'intéressement des salariés aux résultats collectifs, la rémunération indexée à l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs et le développement de l'actionnariat salarié contribuent à cette implication du personnel, afin d'orienter la société vers la réussite de ses objectifs.

Les accords d'intéressement et de participation des salariés prennent en compte les progrès réalisés afin de reconnaître pleinement la contribution de chacun des salariés aux résultats de la Société, de la Division et du Groupe auxquels il appartient. Le développement de l'intéressement technique repose sur des critères collectifs, tels que l'amélioration de la productivité et de la sécurité, la satisfaction du client par la qualité des produits et du service, le respect des délais, la réduction des coûts de non-qualité ou l'innovation. Par ailleurs, l'intéressement financier est lié à l'atteinte d'objectifs de marge opérationnelle au niveau de l'unité ou de la Division et non plus aux seuls résultats financiers de la Société.

Le bonus des managers est lié à la fois au résultat économique de leur entité et aux résultats obtenus par rapport à leurs objectifs individuels annuels, particulièrement ceux concernant la sécurité, la génération de cash et la participation à des projets de croissance. Cette politique permet d'assurer au quotidien la prise en compte des valeurs et des objectifs stratégiques du Groupe.

L'actionnariat salarié contribue également à la politique de motivation du Groupe. Fin 2004, l'augmentation de capital réservée aux salariés a été souscrite dans 10 pays (Europe et Amérique du Nord). Carbone Lorraine entend continuer sa politique de participation active de l'ensemble des salariés aux succès du Groupe en proposant une nouvelle opération en 2006.

Une communication interne régulière contribue aussi à l'implication de l'ensemble des collaborateurs. Elle permet d'entretenir des relations de confiance avec les salariés en les tenant régulièrement informés de l'évolution de Carbone Lorraine. L'Intranet du Groupe a été totalement repensé pour en faire un espace convivial de partage d'informations et

d'outils, accessible en temps réel et dans le monde entier. Son contenu est sans cesse enrichi par la contribution active de 35 responsables de domaines. De nouvelles fonctionnalités telles que les offres d'emploi internes ou les forums favorisent la communication et le partage d'expérience au sein du Groupe. L'information est également relayée sur le terrain par d'autres supports de communication, dont *CL Info*, le journal interne du Groupe, les *CL Flash* qui visent à donner de l'information sur des sujets d'actualité (communiqués de presse par exemple) ou les *Infos Sites* plus centrés sur les informations locales. En complément, deux réunions d'information annuelles réunissent les managers d'Europe et des Amériques.

Le développement continu des compétences

L'entretien annuel est l'un des maillons essentiels du processus de développement des compétences mis en place au sein du Groupe Carbone Lorraine. Moment privilégié de dialogue et d'échange entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct, l'entretien permet de mesurer la performance individuelle sur l'année écoulée et de fixer les objectifs pour l'année suivante. Il est aussi l'occasion d'évaluer les actions de développement des compétences menées dans l'année et de déterminer les actions à engager ou à poursuivre pour progresser dans la fonction ou dans la perspective d'une évolution ultérieure. Une nouvelle application développée sur l'Intranet du Groupe permet, depuis le début 2006, la gestion en ligne des formulaires et facilite la réalisation des entretiens annuels. Par ailleurs, les revues de management sont l'occasion de faire chaque année un point sur les perspectives de carrière des principaux managers du Groupe et d'élaborer un plan de développement des compétences individuelles.

La description de fonction est un élément incontournable pour chaque salarié. Elle définit son rôle et ses missions et sert de référentiel pour ses objectifs individuels. La cartographie des postes repères, réalisée en 2003 et 2004, a permis d'identifier une soixantaine de fonctions pour une dizaine de filières (management, commercial, R & D, achats...). Cet outil permet aujourd'hui d'affiner la politique de recrutement, d'assurer une homogénéité dans la gestion des collaborateurs en fonction de leur niveau de contribution et de faciliter le développement des compétences.

Le développement des compétences s'appuie également sur la formation professionnelle. En 2005, les efforts de formation ont porté sur trois thèmes prioritaires : la réussite du plan d'économies et les fondamentaux de la démarche Qualité et Progrès Continu (QPC) ; la mise en œuvre des projets de croissance avec la formation aux méthodes et aux outils de management de projet ; l'atteinte de l'excellence en matière de sécurité. Le management de projet a fait l'objet de trois sessions

de formation, dont une en Chine. Trois autres sessions, dont une en Asie, ont été consacrées à la communication de crise et trois autres encore, dont deux en Asie, au contrôle interne.

Au total, en 2005, le Groupe a consacré 1,6 % de sa masse

salariale à la formation, soit 15 heures de formation en moyenne par salarié.

Le nombre de salariés ayant suivi au moins une formation en 2005 est de 3 367, soit un peu plus d'un salarié sur deux.

La formation dans le Groupe Carbone Lorraine

Formation	2005	2004	2003
<i>en % de la masse salariale</i>			
Groupe	1,60 %	1,30 %	ND
dont France	2,40 %	2,30 %	2,60 %
<i>en nombre moyen d'heures par salarié</i>			
Groupe	15	14	ND
dont France	17	14	11

Pour 2006, les actions de développement des compétences ont pour but l'accompagnement des deux priorités du Groupe pour les années à venir, c'est-à-dire transformer Carbone Lorraine en société de croissance et progresser dans l'excellence opérationnelle.

Un engagement fort pour la sécurité des personnes et des biens

Maîtriser la sécurité est, pour Carbone Lorraine, une preuve d'efficacité, de professionnalisme et de maîtrise des procédés. Perçue comme une exigence de respect de la personne, la démarche de sécurité, dont l'objectif ultime est bien sûr le « zéro accident », contribue également au développement et à la motivation du personnel.

La politique de sécurité mise en place prévoit que tout employé ayant eu un accident avec arrêt rencontre le Président du Groupe, en compagnie du Directeur du site dont il dépend et de son supérieur hiérarchique direct. Cet entretien montre à l'ensemble des salariés l'importance qu'accorde la Direction du Groupe aux problèmes de sécurité et permet de contrôler l'analyse des causes de l'accident et les mesures mises en œuvre pour y remédier à l'avenir. En 2005, le Président a mené 23 entretiens au siège du Groupe ou par visioconférence.

Le Comité Directeur est résolument impliqué dans la démarche de sécurité du Groupe. Il examine mois par mois la performance sécurité de chacun des sites (taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt de travail, taux de gravité de ces accidents) et se tient informé de tout accident du

travail entraînant un arrêt. Les journées sécurité organisées sur les sites depuis 2002 apportent aux membres du Comité Directeur une meilleure compréhension et une analyse plus fine de la situation des grands sites en matière de sécurité ; ils déterminent ensuite avec les directions locales les actions à mener pour améliorer le niveau de sécurité. En 2005, le Comité Directeur a ainsi participé à une journée sécurité sur le site d'El Fahs (Tunisie).

Le Comité Sécurité Groupe a pour mission de faire partager les méthodes et les bonnes pratiques des différents établissements. Il a mis en place un programme d'audits de sécurité assortis de plans d'action pour tous les sites dont le taux de fréquence des accidents avec arrêt (TF1) est supérieur à la moyenne du Groupe. Depuis 2005, du fait de l'amélioration continue de la sécurité, le critère retenu pour les audits est le taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt (TF2). De plus, le plan d'action 2006-2008 prévoit d'intégrer dans le reporting sécurité de tous les sites un nouvel indicateur (TF3) qui prendra en compte les soins en infirmerie.

La réunion annuelle du Comité de Groupe Européen est l'occasion d'un dialogue avec les représentants du personnel des filiales européennes sur les moyens d'améliorer la sécurité et les actions à mener contre les risques au quotidien sur les sites.

Les efforts déployés depuis des années se sont traduits par une nouvelle baisse de la fréquence des accidents en 2005. En particulier, le nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt (TF2) a été divisé par deux en trois ans, passant de 18,5 en 2002 à 9 en 2005.

Nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillées (TF1)

2005	2004	2003
3,5	3,9	4,2

Nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées (TF2)

2005	2004	2003
9	11,5	15,3

Nombre de jours d'arrêt pour accident de travail par milliers d'heures travaillées (TG)

2005	2004	2003
0,24	0,25	0,27

Ces trois indicateurs calculés pour l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe se comparent très favorablement à ceux des industries des secteurs chimique et métallurgique de différents pays.

Une démarche de qualité fortement mobilisatrice

La démarche Qualité et Progrès Continu (QPC) lancée depuis près de cinq ans a comme objectif prioritaire d'amener le Groupe vers l'excellence dans le service client, aussi bien en termes de qualité des produits que de service rendu. Pour y parvenir, de nombreux programmes visant à optimiser les délais de livraison ou la qualité des produits ont été déployés sur l'ensemble

des sites du Groupe. Les restructurations engagées depuis 2003 se sont traduites par de profondes améliorations dans l'organisation de la production et des flux permettant de réduire les délais pour les clients. Le programme 5S fait également partie de cette démarche : la mise en place de règles d'ordre, de rangement, de propreté et de discipline permet d'améliorer les conditions de travail en termes d'efficacité, de sécurité, de qualité et de confort. En faisant progresser la fiabilité de tous les process de l'entreprise, qu'ils soient fonctionnels ou opérationnels, le programme 5S contribue ainsi à l'amélioration des performances économiques. Chaque année, le Challenge 5S Monde renforce cette dynamique de progrès continu. Sur les 39 unités en compétition en 2005, l'atelier d'usinage des blocs de graphite de Pagny-sur-Moselle, dans l'Est de la France, a remporté le prix du meilleur atelier 5S. Ce prix distingue une équipe, mais récompense aussi l'engagement de l'ensemble de cette usine dans la démarche QPC depuis 1999. Le prix de la meilleure progression a récompensé les changements spectaculaires réalisés par l'équipe de l'atelier de porte-balais de Patrica, en Italie, et le prix de l'innovation 5S a été décerné à l'atelier de finition d'aimants ferrite d'Eumsung, en Corée.

Les effectifs du Groupe

La proximité avec les clients est un axe majeur de la stratégie de Carbone Lorraine dont le dispositif industriel est largement déployé à l'international. Le Groupe est implanté sur tous les continents avec plus de 58 % de ses effectifs hors d'Europe. Les pays à fort capital humain sont principalement la France, les États-Unis, le Mexique et la Tunisie.

La cession de la Division Aimants annoncée fin 2005 et finalisée début 2006 se traduit par une diminution des effectifs de 776 personnes réparties sur les sites de la division en France, au Mexique, en Corée et au Brésil.

Effectifs par zone géographique (à fin décembre)

Pays		2005 *	2004	2003
Europe (y compris Tunisie)	52 %	3 681	3 008	3 506
dont France	29 %	2 037	2 138	2 331
Amérique du Nord (y compris Mexique)	34 %	2 397	2 032	1 948
Asie Pacifique	5 %	335	272	307
Reste du monde	9 %	656	602	516
TOTAL	100 %	7 069	6 571	6 842

* En 2005, les effectifs comprennent deux entités sous-traitantes du Groupe (Ferraz Shawmut Tunisie, Carbone Lorraine Mexique).

L'accompagnement des restructurations

2005 marque la dernière étape du plan d'économies engagé début 2002 avec, en particulier, l'arrêt progressif des fabrications d'aimants sur le site de Ferroxdure à Évreux.

L'annonce de cet arrêt a été faite très en amont, dès octobre 2004, ce qui a facilité la recherche de solutions adaptées à la situation de chaque salarié. L'antenne Emploi Reconversion

a été ouverte en novembre 2004 et les mesures spécifiques de formation engagées en 2004 se sont poursuivies en 2005. Les efforts pour privilégier le reclassement en interne ont porté leurs fruits : 15 salariés de Ferroxdure ont ainsi retrouvé un poste dans les autres sites français du Groupe et notamment sur le site de Gennevilliers. Sur les 105 postes supprimés en 2005, outre un départ à la retraite, 76 salariés ont déjà bénéficié d'un reclassement et 5 sont engagés dans

une démarche de formation qualifiante ; 23 salariés sont en recherche d'emploi, dont 22 ont rejoint l'antenne Emploi en janvier 2006 à la suite de l'arrêt, fin décembre 2005, de la dernière unité de production.

Par ailleurs, Carbone Lorraine a signé en juin 2005 une convention avec l'État afin de revitaliser le bassin d'Évreux. L'Association pour le Soutien et la Création d'Emplois dans le Bassin d'Évreux (ASCBE) a été créée par la société Ferroxdure et la société SCE/Klaxon afin d'accompagner la création, l'implantation ou le développement d'entreprises susceptibles de créer de l'activité et des emplois nouveaux dans la région, et le cas échéant, de trouver des solutions de reclassement externe pour les salariés des deux sociétés. Un fonds de développement de 185 K€ a été constitué par les deux sociétés dans le cadre de cette association afin de soutenir les créations d'emploi. À fin 2005, 12 projets ont été identifiés et 3 dossiers, prévoyant la création de 47 emplois, ont été soumis au comité d'engagement.

L'éthique

Depuis sept ans, le Groupe s'assure du respect rigoureux des législations sur la concurrence en vigueur dans les pays dans lesquels il est implanté. L'application sur le terrain d'un « programme de conformité à la réglementation » très complet est contrôlée par des audits surprise réalisés par des avocats externes.

Le Groupe aborde également des domaines non régis, ou incomplètement, par la loi. La Charte Éthique Achats mise en place fin 2003 met l'accent sur la transparence de la politique et des procédures d'achats à tous les niveaux du Groupe, sur le choix des partenaires et des fournisseurs et sur les bonnes pratiques dans les relations avec ces derniers.

Dans le même esprit, plusieurs chartes contre la discrimination ont été signées aux États-Unis et en Australie. En France, les unités se sont engagées depuis la mi-2005 à recruter, sur une période glissante de quelques années, des pourcentages d'hommes et de femmes équivalents à ceux ressortant des candidatures spontanées reçues par les sites.

La sous-traitance

Le Groupe recourt en partie à la sous-traitance pour la fabrication de ses produits. En 2005, la sous-traitance de fabrication s'est élevée à 19 M€ représentant essentiellement des opérations d'assemblage. Par ailleurs, des opérations de découpage et d'emboutissage de pièces métalliques sur plan ainsi que la fabrication de pièces plastiques et thermodures sur plan ont été sous-traitées pour respectivement 21,5 M€ et 9,5 M€. Ces prestations représentent environ 21 % des achats du Groupe.

Informations sociales (périmètre France)

Application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (périmètre France).

Effectifs au 31 décembre

	2005	2004	2003
Effectifs	2 037	2 138	2 331
Dont CDD	18	23	11

Embauches

	2005	2004	2003
Embauches	141	194	97
Dont CDD	30	52	30

La plupart des sites français (hors Aimants) ont embauché en 2005. Toutes les catégories socio-professionnelles sont concernées par ces embauches. Il n'y a pas de difficulté particulière de recrutement à signaler.

Heures supplémentaires

	2005	2004	2003
Heures supplémentaires	28 509	25 693	22 416
% des heures travaillées	0,75 %	0,69 %	0,56 %

Absentéisme

	2005	2004	2003
Taux d'absentéisme	5,75 %	5,0 %	5,8 %
Dont maladie	4,40 %	3,9 %	4,6 %

En 2005, 2 464 heures de grève ont été comptabilisées, ce qui représente 0,10 % des heures travaillées.

Intérimaires

	2005	2004	2003
Effectif moyen	237	411	173
% des effectifs	11,4 %	15,7 %	7,72 %

Organisation du temps de travail

Les dispositions de l'Accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail des Ingénieurs et Cadres, signé en décembre 2000, s'appliquent à la plupart des cadres français ; leur durée de travail est déterminée selon un forfait annuel de 215 jours travaillés, ce qui représente en moyenne 13 jours de RTT par an.

En ce qui concerne les opérateurs, employés, agents de maîtrise et techniciens, des accords ont été conclus dans toutes les filiales françaises (à l'exception de Carbone Lorraine Applications Électriques et d'AVO). La réduction effective du temps de travail est adaptée au contexte spécifique de chaque entreprise et à ses contraintes économiques (travail en équipe, travail de nuit, etc.).

En 2005, 49 salariés travaillaient à temps partiel.

Relations professionnelles

Outre les instances d'information et d'échange avec les représentants du personnel existant au niveau de chaque société, les réunions du Comité de Groupe (France) et du Comité européen permettent un dialogue et des échanges de vues avec les instances représentatives du personnel sur la situation et les orientations stratégiques du Groupe, tant au niveau français qu'europpéen. Le Comité de Groupe (France) et le Comité européen se sont réunis chacun une fois en 2005.

Les accords collectifs signés dans les filiales françaises en 2005 ont concerné les négociations salariales annuelles pour 2006 (5 accords) et l'intéressement (2 accords).

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

AVO, société spécialisée dans l'assemblage de composants électriques pour l'automobile, emploie 74 travailleurs handicapés (sur 141 salariés) dans le cadre de son atelier protégé de Poitiers.

Responsabilité environnementale

Le respect de l'environnement est profondément ancré dans la culture de Carbone Lorraine. Les actions de formation et de sensibilisation mobilisent l'ensemble du personnel, du Directeur de Division à l'opérateur en atelier, qui a ainsi acquis les réflexes permettant d'assurer la responsabilité environnementale du Groupe. La charte environnementale du Groupe est mise à la disposition de tous les salariés.

La préservation de l'environnement relève en premier lieu de la responsabilité des directeurs de sites qui sont chargés de mettre en œuvre la politique du Groupe dans ce domaine, et bien entendu de prendre en compte et de respecter les contraintes et réglementations locales.

La politique environnementale du Groupe Carbone Lorraine

Le Groupe Carbone Lorraine a le souci de protéger l'environnement et s'engage à respecter les principes suivants :

- 1. Se conformer à la réglementation en vigueur**, au travers des exigences légales et autres, pour les produits et les installations existantes.
- 2. Inventorier les risques** potentiels des installations et des produits, examiner si la prévention est suffisante pour éviter tout accident qui pourrait avoir un effet dangereux sur les personnes et les milieux avoisinants (en particulier pour les clients, le personnel de l'entreprise et les personnes habitant à proximité des sites de production).
- 3. Visiter périodiquement les installations** pour détecter les anomalies.
- 4. Utiliser les incidents et les bons exemples internes ou externes** pour une démarche de qualité et de progrès continu par le retour d'expérience.
- 5. Minimiser les rejets et les nuisances** dans tous les milieux.

6. Minimiser les consommations d'eau, d'énergie, de matières premières et d'emballages et **encourager le recyclage ou la revalorisation des déchets**.

7. Favoriser les améliorations par le progrès continu en mettant en place un système de management environnemental ISO 14001 dans tous les sites importants.

Des actions concrètes pour limiter l'impact des activités sur l'environnement

La politique environnementale de Carbone Lorraine se traduit sur le terrain par la recherche des meilleures pratiques et une extrême vigilance afin d'éliminer, réduire ou traiter les rejets polluants gazeux, liquides ou solides et de minimiser les autres nuisances. Les produits polluants sont par exemple stockés au-dessus de bacs de rétention afin d'éviter toute atteinte du sol et du sous-sol en cas de fuite ; les effluents gazeux sont captés et traités avant leur rejet dans l'atmosphère ; l'émission de poussières est contrôlée par des systèmes d'aspiration et des capots sur chaque machine. La gestion des déchets fait donc partout l'objet d'une attention toute particulière. Certaines améliorations sont conçues par les équipes elles-mêmes dans le cadre de la démarche 5S et sont ensuite généralisées. Cette méthode est basée sur le tri, le rangement, le nettoyage, la standardisation et la maintenance.

Les sept nouveaux ateliers qui sont venus renforcer en 2005 le dispositif industriel du Groupe en Asie ont été conçus selon les standards européens et répondent aux mêmes exigences. Ils constituent ainsi, dans cette partie du monde, la vitrine de Carbone Lorraine en matière de qualité, de méthode et d'organisation.

En 2005, tous les sites du Groupe ont fait l'objet d'une cartographie du bruit qui a permis de mettre en place les mesures nécessaires soit pour réduire le niveau de bruit des équipements, soit pour protéger le personnel quand il n'est pas possible de réduire le bruit à la source ou encore de combiner les deux.

Une politique active de certification

La démarche de Qualité et Progrès Continu (QPC) s'amplifie d'année en année, renforcée par des actions de formation pour atteindre l'excellence opérationnelle. Des challenges, tels que le Challenge 5S Monde, entretiennent l'émulation entre les différentes sociétés du Groupe.

La démarche de certification ISO 14001 s'inscrit dans le cadre QPC et constitue le principal outil utilisé par Carbone Lorraine dans le domaine de la responsabilité environnementale. Les principaux sites du Groupe sont engagés dans le processus de certification et 14 l'ont déjà obtenue. Parmi eux, les sites d'Oxnard, Bay City et Newburyport aux États-Unis, ainsi que Shanghai Équipement Génie Chimique, ont été certifiés en 2005.

Certains sites vont encore plus loin en s'engageant dans le processus de certification lié à la sécurité appelé OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series) ou Gestion de la Santé et de la Sécurité du Travail. Les sites de Ssangam en Corée, Patrica en Italie et Pagny-sur-Moselle en France ont déjà obtenu cette certification, qui constitue un atout supplémentaire vis-à-vis de leur personnel, voire même de leurs clients.

La gestion globale des risques

La Direction des Risques et de l'Audit Interne a été créée en 2004 pour assurer une meilleure prise en compte des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé. Elle définit la politique de prévention et de réduction des risques, propose des plans d'action et veille à leur mise en œuvre. En 2005, elle a étendu son champ d'action à la sécurité des systèmes informatiques. Un plan de reprise de l'activité (PRA) a été mis en place afin de sécuriser le système informatique qui pilote la gestion des sites européens et de permettre son redémarrage au plus vite en cas de sinistre. Une action identique a été entreprise pour les sites américains.

Le concept de risque est pris en compte de plus en plus largement par les dirigeants du Groupe, qu'ils soient opérationnels ou fonctionnels. Cette prise de conscience est favorisée par les audits systématiques, outils essentiels de la politique environnementale du Groupe.

La cartographie des risques opérationnels, financiers, stratégiques et liés à l'information établie en 2001 a été actualisée en 2005. Elle a montré qu'il n'existait pas à l'heure actuelle de risque pouvant affecter de façon significative

la performance du Groupe. Les plans d'actions mis en œuvre depuis 2001 ont effectivement permis d'éliminer certains risques précédemment identifiés et de renforcer la prévention. Cette nouvelle cartographie des risques a également permis de mettre en évidence les nouveaux risques apparus afin de proposer les plans d'action visant à réduire leur impact ou leur probabilité de survenance. Il convient par ailleurs de souligner qu'aucun site du Groupe n'est soumis au classement de la directive Seveso.

La montée en puissance de l'éco-conception

La protection de l'environnement s'applique systématiquement à toute nouvelle activité, unité industrielle, procédé de fabrication ou produit. Carbone Lorraine cherche à se doter des meilleures technologies disponibles pour la conception de ses nouvelles lignes de fabrication et de ses nouveaux produits.

En 2005, Ferraz Shawmut a ainsi lancé son premier éco-produit. Le nouveau porte-fusible Modulostar® a été conçu à l'aide du logiciel d'éco-conception EIME, un outil de référence dans la profession, qui permet de prendre en compte tout le cycle de vie du produit en calculant les impacts des matériaux et des procédés utilisés. La maîtrise des outils informatiques et des compétences spécifiques de l'éco-conception permet maintenant au Groupe d'aller plus loin dans le développement de nouveaux produits toujours plus respectueux de l'environnement.

Informations environnementales (périmètre France)

Application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Les indicateurs ci-dessous correspondent au périmètre des sites français.

Indicateurs

	Unité	2005	2004	2003	Variation 2005/2004
Consommation d'eau	m ³	497 494	581 429	718 718	- 14,4 %
Consommation d'énergie					
Électricité	MWh	78 297	86 491	95 503	- 9,5 %
Gaz	MWh	78 394	83 547	99 940	- 6,2 %
Consommation de matières premières et métaux					
Bois	tonnes	908	913	885	- 0,5 %
Carton	tonnes	573	537	485	+ 6,7 %
Cuivre	tonnes	619	619	603	-
Déchets					
Bois 100 % recyclés	tonnes	377	344	350	+ 9,6 %
Carton propre recyclé	tonnes	257	210	170	+ 22,4 %
Déchets industriels banals (DIB)	tonnes	1 664	1 710	1 562	- 2,7 %
Rejets					
Volume des eaux rejetées	m ³	501 436	485 178	591 253	+ 3,9 %

Dans le cadre de la démarche environnementale du Groupe, les sites français ont continué leurs efforts de réduction des impacts en 2005 et mené des actions de progrès significatives.

Amiens

- Remplacement de 5 transformateurs contenant du pyralène.
- Réalisation du projet lancé en 2004 avec la mise en place du dispositif de récupération des COV (Composés Organiques Volatils), pour une suppression des émissions de solvants utilisés principalement dans la production de balais pour les petits moteurs électriques.
- Suppression de l'usage du trichloréthylène.
- Économie d'eau par amélioration des systèmes de pompage et refroidissement de certains équipements en circuit fermé.
- Audit de renouvellement ISO 14001 réussi en 2005 et certification jusqu'en 2008.

Gennevilliers

- Achat d'un séparateur d'hydrocarbures pour les compresseurs d'air.
- Réduction des nuisances sonores par mise sur massifs flottants de pompes à vide.
- Essai en cours d'un nouveau type de four susceptible de fonctionner avec un autre gaz que l'hydrogène.

Pagny-sur-Moselle

- Nouveau four électrique de cuisson équipé d'un incinérateur des rejets volatils.
- Substitution du sulfate de diéthyle (diminution du risque CMR).
- Démolition d'une grande partie des bâtiments les plus anciens pour permettre la construction d'installations destinées à abriter les nouveaux ateliers pour métaux nobles.

Ferraz Shawmut

- Utilisation du logiciel EIME d'éco-conception pour le produit Modulostar® (porte-fusible).
- Mise en place de la Directive RoHS pour les produits concernés.

Évreux

- Arrêt de la production des aimants ferrites (hors production des granules, maintenue provisoirement pour alimenter la production des ferrites du site UGIMAG de Saint-Pierre d'Allevard).

Saint-Pierre-d'Allevard

- Une quantité significative de boues de ferrite (860 tonnes), qui était destinée à être mise en décharge, a trouvé un débouché et une mise en valeur auprès de cimenteries.

Comptes consolidés

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2005 p.36

Liste des sociétés consolidées p.37

Évolution du périmètre de consolidation au cours des trois dernières années p.38

Bilan consolidé p.39

Variation des capitaux propres p.41

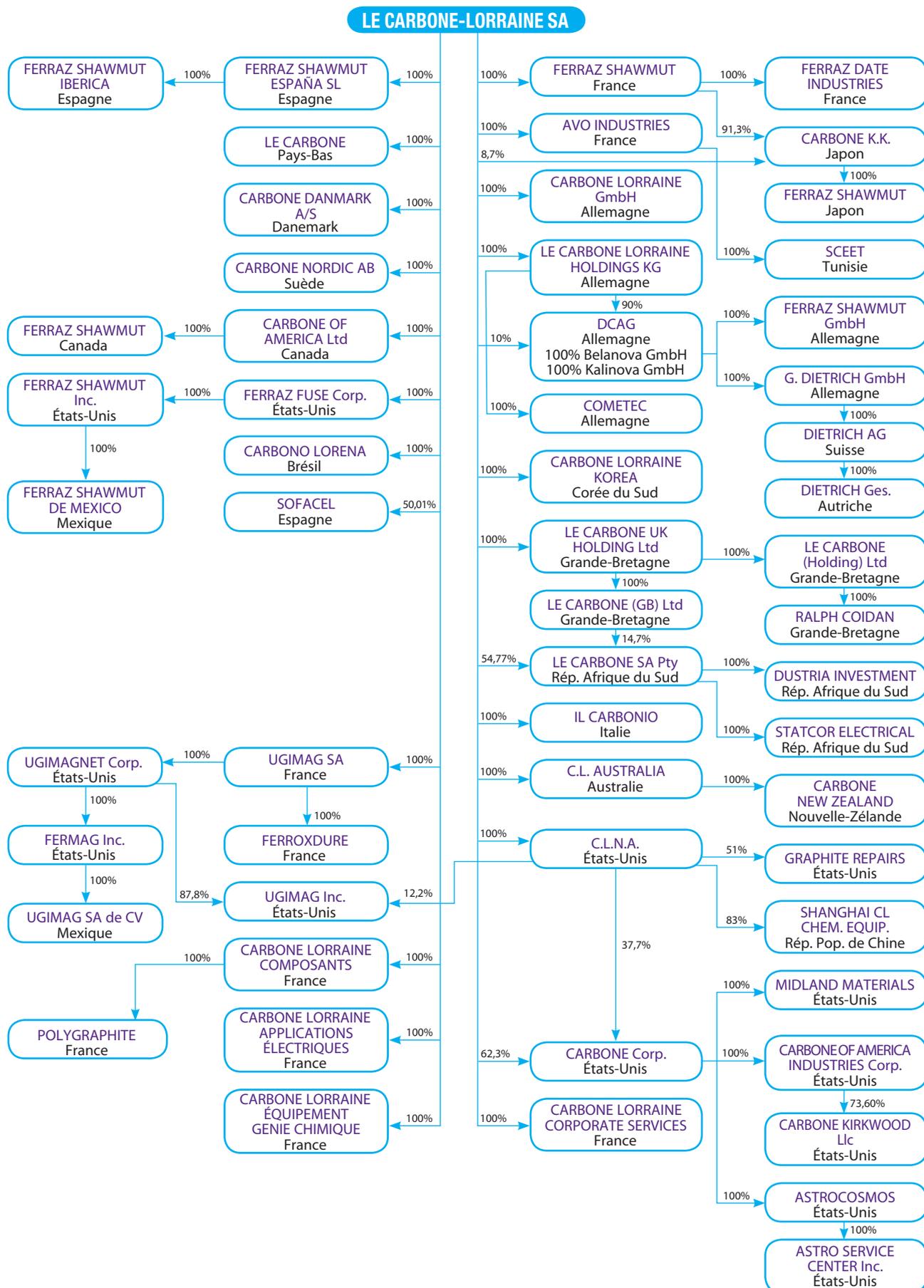
Compte de résultat consolidé p.42

Tableau des flux de trésorerie consolidés p.43

Annexe p.44

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés p.86

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2005



Liste des sociétés consolidées

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
1. Le Carbone-Lorraine SA (France)	IG	100	100
2. Carbone Lorraine Applications Électriques (France)	IG	100	100
3. Carbone Lorraine Composants (France)	IG	100	100
4. Carbone Lorraine Équipements Génie Chimique (France)	IG	100	100
5. Carbone Lorraine Corporate Services (France)	IG	100	100
6. AVO SA (France)	IG	100	100
- SCEET (Tunisie)	IG	100	100
7. Ferraz Shawmut SA (France)	IG	100	100
- FDI	IG	100	100
8. Ugimag SA (France)	IG	100	100
9. Ferroxdure (France)	IG	100	100
10. Polygraphite (France)	IG	100	100
11. Carbone Lorraine Holdings KG (Allemagne)	IG	100	100
- Deutsche Carbone AG	IG	100	100
- Belanova-Kalbach GmbH	IG	100	100
- Kalinova-Kalbach GmbH	IG	100	100
- Ferraz Shawmut GmbH (ex-Berg)	IG	100	100
- Cometec	IG	100	100
12. Carbone Danmark SA	IG	100	100
13. G. Dietrich GmbH (Allemagne)	IG	100	100
14. Dietrich AG (Suisse)	IG	100	100
15. Dietrich Ges. (Autriche)	IG	100	100
16. Carbone Lorraine GmbH (Allemagne)	IG	100	100
17. Sofacel (Espagne)	IG	50	50
18. Ferraz Shawmut España	IG	100	100
- Ferraz Shawmut Iberica	IG	100	100
19. Le Carbone Holdings Ltd GB	IG	100	100
- Le Carbone GB Ltd	IG	100	100
- Le Carbone Ltd	IG	100	100
- Ralph Coïdan Ltd	IG	100	100
20. Il Carbonio Spa. (Italie)	IG	100	100
21. Le Carbone-Lorraine (Pays-Bas) BV	IG	100	100
22. Carbone Nordic AB (Suède)	IG	100	100
23. Carbone of America (LCL) Ltd (Canada)	IG	100	100
24. Ferraz Shawmut Canada	IG	100	100
25. Carbone Lorraine North America (USA)	IG	100	100
- Graphite Repairs	IG	51	51
- Shanghai Carbone Lorraine Chemical Equipment Cy Ltd (Chine)	IG	83	83
- Carbone Corp.	IG	100	100
- Carbone of America Industries Corp.	IG	100	100
- Carbone Kirkwood Llc	IG	73,6	73,6
- Astrocosmos Metallurgical Inc.	IG	100	100
- Astro Service Center Inc.	IG	100	100
- Midland Materials	IG	100	100
26. Ferraz Fuse Corp. (USA)	IG	100	100
- Ferraz Shawmut Inc. (USA)	IG	100	100
- Ferraz Shawmut de Mexico (Mexique)	IG	100	100
27. Ugimagnet Corp. (USA)	IG	100	100
- Ugimag Inc. (USA)	IG	100	100
- Fermag Inc.	IG	100	100
- Ugimag SA de CV	IG	100	100
28. Le Carbone-Lorraine Australia	IG	100	100
29. Le Carbone KK (Japon)	IG	100	100
30. Ferraz Shawmut Japan	IG	100	100
31. Le Carbone (Afrique du Sud) PTY Ltd (RSA)	IG	69,2	69,2
- Statcor Electrical	IG	69,2	69,2
- Dustria Investment	IG	69,2	69,2
32. Carbone Lorena (Brésil)	IG	100	100
33. Carbone Lorraine Korea	IG	100	100

Toutes ces sociétés ont un exercice correspondant à l'année civile.

Évolution du périmètre de consolidation au cours des trois dernières années

Les principales modifications de périmètre ayant affecté les comptes consolidés en 2003, 2004 et en 2005 sont les suivantes :

- au cours de l'exercice 2003, sont entrés dans le périmètre selon la méthode d'intégration globale la joint-venture Carbone Kirkwood Llc (États-Unis), ainsi que les actifs de la division européenne « Tuyauteries et colonnes revêtues de polymères fluorés » du groupe Plastic Omnium ;
- au cours de l'exercice 2004, la Société Carbone Lorraine Corporate Services a absorbé la société Carbone Lorraine Information Système détenue par le Groupe et non consolidée en 2003 ;
- au cours de l'exercice 2005, la société Carbone Lorraine Composants a absorbé la société Astrad (commercialisation de freins) acquise au 1^{er} trimestre 2005.

L'établissement de comptes pro forma ne se justifie pas compte tenu du caractère non significatif de ces croissances externes.

Activité Aimants en cours de cession

Compte tenu de l'offre irrévocable d'achat reçue par le Groupe en décembre 2005, les états financiers sont présentés conformément à la norme IFRS 5.

Le bilan présente donc les actifs et passifs détenus en vue de leur cession sur une ligne spécifique.

Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie présentent l'exercice 2004 pro forma à titre de comparaison (voir le détail en note 4).

Bilan consolidé

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Note	2005	Normes IFRS 2004	Normes françaises 2004	2003
ACTIF NON COURANT					
Immobilisations incorporelles					
- Goodwill	5	182,1	164,4	152,5	165,2
- Autres immobilisations incorporelles		4,3	4,9	13,5	14,4
Immobilisations corporelles					
- Terrains		30,5	33,6	9,3	9,4
- Constructions		23,9	27,5	27,5	34,2
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles	7	70,7	75,7	74,7	66,7
- Immobilisations en cours		14,3	6,9	6,9	17,8
Immobilisations financières ⁽¹⁾					
- Participations				13,3	11,6
- Autres immobilisations financières				17,2	15,8
Actifs financiers non courants ⁽²⁾					
- Participations	8	21,6	13,3		
- Autres actifs financiers	14	24,5	4,2		
Actifs non courants d'impôts ⁽²⁾					
- Actifs d'impôts différés	21	29,8	26,4		
- Actifs d'impôts exigibles non courants		1,9	1,5		
TOTAL ACTIF NON COURANT		403,6	358,4	314,9	335,1
ACTIF COURANT					
- Stocks	9	122,8	118,6	118,6	113,8
- Clients et comptes rattachés	10	114,8	122,8	122,8	121,0
- Autres créances d'exploitation		18,4	17,1	40,7	36,0
- Actifs d'impôts exigibles courants ⁽²⁾		2,9	2,1		
- Créances financières ⁽¹⁾				1,3	0,3
- Actifs financiers courants ⁽²⁾	14	2,5	1,3		
- Dérivés courants	15	0,9			
- Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾				0,6	2,5
- Actifs financiers de trading ⁽²⁾	14	0,6	0,6		
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	35,7	27,4	27,4	25,4
- Actifs détenus en vue de leur cession	4	26,0			
TOTAL ACTIF COURANT		324,6	289,9	311,4	299,0
TOTAL ACTIF		728,2	648,3	626,3	634,1

(1) Poste n'existant plus dans le référentiel IFRS.

(2) Nouveau poste créé pour le référentiel IFRS.

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Note	2005	Normes IFRS 2004	Normes françaises 2004	2003
CAPITAUX PROPRES					
- Capital	11	27,7	27,5	27,5	22,4
- Réserves		253,2	239,5	239,8	220,3
- Résultat net de l'exercice		22,1	19,4	15,2	(38,2)
- Écarts de conversion		(14,3)	(37,4)	(37,5)	(30,3)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE CARBONE LORRAINE		288,7	249,0	245,0	174,2
- Intérêts minoritaires		5,9	5,7	5,2	5,4
CAPITAUX PROPRES		294,6	254,7	250,2	179,6
PASSIF NON COURANT					
- Provisions non courantes	12	43,9	2,0	32,5	31,4
- Avantages du personnel ⁽²⁾	13	46,7	50,4		
- Passifs d'impôts différés ⁽²⁾	21	6,4	4,6		
- Emprunt à long et moyen terme	14	177,1	132,9	132,9	185,9
- Dérivés non courants	15	2,8			
TOTAL PASSIF NON COURANT		276,9	189,9	165,4	
PASSIF COURANT					
- Fournisseurs et comptes rattachés		60,9	72,3	72,3	67,3
- Autres passifs d'exploitation		43,1	44,8	45,8	54,2
- Provisions courantes	12	5,2	57,5	63,4	69,7
- Passifs d'impôts exigibles courants ⁽²⁾		3,9	1,4		
- Passifs divers		9,2	5,7	7,2	21,1
- Dettes financières à court terme ⁽¹⁾				2,7	3,2
- Autres passifs financiers courants ⁽²⁾	14	3,0	2,7		
- Dérivés courants		0,2			
- Comptes courants financiers	14	1,4	1,6	1,6	1,8
- Concours bancaires courants	14	7,6	17,7	17,7	19,9
- Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession	4	22,2			
TOTAL PASSIF COURANT		156,7	203,7	210,7	454,5
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		728,2	648,3	626,3	634,1

(1) Poste n'existant plus dans le référentiel IFRS.

(2) Nouveau poste créé pour le référentiel IFRS.

Variation des capitaux propres

En millions d'euros	Attribuables aux actionnaires de Carbone Lorraine				Total	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves	Résultats	Écart de conversion			
SOLDE AU 1^{er} JANVIER 2004	22,4	219,8	(38,2)	(30,3)	173,7	5,9	179,6
Résultat N-1		(38,2)	38,2				
Augmentation de capital	5,1	56,9			62,0		62,0
Dividendes versés						(0,5)	(0,5)
Résultat			19,4		19,4	0,4	19,8
Écart de conversion et divers		1,0		(7,1)	(6,1)	(0,1)	(6,2)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2004	27,5	239,5	19,4	(37,4)	249,0	5,7	254,7
Effet de changement des méthodes comptables		(0,1)			(0,1)		(0,1)
SITUATION NETTE RETRAITÉE AU 31 DÉCEMBRE 2004	27,5	239,4	19,4	(37,4)	248,9	5,7	254,6
Résultat N-1		19,4	(19,4)				
Dividendes versés		(7,6)			(7,6)	(0,6)	(8,2)
Augmentation de capital	0,2	1,8			2,0		2,0
Actions auto-détenues		(1,2)			(1,2)		(1,2)
Augmentation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture		0,8			0,8		0,8
Écart de conversion et divers		0,6		23,1	23,7	0,4	24,1
Résultat			22,1		22,1	0,4	22,5
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2005	27,7	253,2	22,1	(14,3)	288,7	5,9	294,6

En 2004, l'augmentation de capital provient :

- de la souscription de 2 489 420 actions nouvelles dans le cadre de l'appel public à l'épargne pour 63 millions d'euros (hors prise en compte des frais d'augmentation de capital pour 2,6 millions d'euros) ;
- de la souscription de 46 328 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés pour 1,3 million d'euros ;
- de l'exercice d'options de souscription accordées aux salariés avec création de 21 939 actions pour 0,3 million d'euros.

En 2005, les mouvements principaux sont les suivants :

- augmentation de capital provenant de l'exercice d'options de souscription accordées aux salariés avec création de 85 775 actions pour 2,0 millions d'euros ;
- inscription en capitaux propres des 34 182 actions propres détenues pour (1,2) million d'euros ;
- application des normes IAS 32 et 39 au 1^{er} janvier 2005 pour (0,1) million d'euros ;
- augmentation de la juste valeur des instruments financiers dérivés à la clôture pour 0,8 million d'euros.

Compte de résultat consolidé

Compte tenu de la cession en cours de l'activité Aimants (Note 4), le compte de résultat 2005 a été présenté conformément à la norme IFRS 5, en distinguant dans une rubrique spécifique le résultat des activités destinées à être cédées ou arrêtées. L'exercice 2004 a été présenté pro forma à titre de comparaison,

En millions d'euros	Note	Normes IFRS			Normes françaises	
		2005	pro forma 2004	2004	2004	2003
ACTIVITÉS POURSUIVIES						
Chiffre d'affaires consolidé	17	583,4	558,7	636,0	636,0	629,4
Coûts des produits vendus		(407,1)	(396,2)	(466,3)	(441,8)	(439,0)
MARGE BRUTE TOTALE		176,3	162,5	169,7	194,2	190,4
Charges commerciales		(59,7)	(58,2)	(59,7)	(58,2)	(59,4)
Frais administratifs centraux et de recherche		(54,8)	(53,5)	(58,8)	(55,9)	(58,2)
Autres charges et provisions d'exploitation		(1,1)	(1,8)	(1,8)	(4,4)	(3,5)
Éléments financiers du résultat opérationnel ⁽²⁾		(1,5)	(2,7)	(2,9)		
Résultat opérationnel courant		59,2	46,3	46,5		
Charges et produits non courants ⁽²⁾	16	(5,7)	(5,8)	(12,8)		
Excédent brut d'exploitation ⁽¹⁾					75,7	69,3
Amortissements ⁽¹⁾					(23,1)	(30,0)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	17 / 19	53,5	40,5	33,7	52,6	39,3
Coût du financement ⁽²⁾	20	(7,1)	(8,7)	(8,7)		
Autres charges et produits financiers ⁽²⁾	20	-	1,2	1,2		
Résultat financier	20	(7,1)	(7,5)	(7,5)	(11,3)	(10,8)
Résultat courant avant impôt		46,4	33,0	26,2	41,3	28,5
Impôts courants et différés d'exploitation ⁽¹⁾					(10,7)	(7,3)
Part des tiers dans les sociétés intégrées ⁽¹⁾					(0,4)	1,1
Résultat courant net part du Groupe ⁽¹⁾					30,2	22,3
Charges et produits exceptionnels nets d'impôts ⁽¹⁾					(9,9)	(54,8)
RÉSULTAT NET AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION ⁽¹⁾					20,3	(32,5)
Amortissements des écarts d'acquisitions ⁽¹⁾					(5,1)	(5,7)
Impôts courants et différés ⁽²⁾	21	(11,1)	(6,1)	(6,4)		
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES ⁽²⁾		35,3	26,9	19,8		
ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ARRÊTÉES						
Résultat net des activités destinées à être cédées ou arrêtées ⁽²⁾	4	(12,8)	(7,1)			
RÉSULTAT NET		22,5	19,8	19,8	15,2	(38,2)
Attribuable à :						
- Actionnaires de Carbone Lorraine		22,1	19,4	19,4		
- Intérêts minoritaires		0,4	0,4	0,4		
RÉSULTAT NET PAR ACTION *	22					
Résultat de base par action (euros)		1,60	1,66	1,66	1,73	(2,9)
Résultat dilué par action (euros)		1,53	1,57	1,57	1,64	(2,73)
RÉSULTAT NET PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	22					
Résultat de base par action (euros)		2,53	2,27	NA		
Résultat dilué par action (euros)		2,43	2,15	NA		

(1) Poste n'existant plus dans le référentiel IFRS.

(2) Nouveau poste créé pour le référentiel IFRS.

* En normes françaises, le résultat par action est présenté sur la base du résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Compte tenu de la cession en cours de l'activité Aimants (note 4), le tableau de flux de trésorerie 2005 a été présenté conformément à la norme IFRS 5, en distinguant dans une rubrique spécifique la variation de trésorerie des activités destinées à être cédées ou arrêtées. L'exercice 2004 a été présenté pro forma à titre de comparaison.

En millions d'euros

Normes IFRS	2005	2004 pro forma	2004	2004	2003	Normes françaises
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES						
Résultat avant impôts	46,4	33,0	26,2			
Amortissements	21,1	21,4	22,8			
Dotations (reprises) de provisions	(1,9)	(14,3)	(13,2)			
Résultat financier	7,1	7,5	7,5			
Plus ou moins-value de cession d'actifs	(0,6)	(1,6)	(1,8)			
Autres	(2,3)	1,3	1,0			
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du BFR	69,8	47,3	42,5	58,9	56,2	Capacité d'autofinancement
Variation du besoin en fonds de roulement	(8,3)	(12,8)	(11,6)	(9,2)	31,4	Variation du besoin en fonds de roulement
Impôts sur le résultat payés	(8,7)	(6,2)	(6,3)			
				(4,7)	(4,4)	Autres variations
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	52,8	28,3	24,6	45,0	83,2	Flux de trésorerie provenant de l'exploitation
Activités d'investissements						
Immobilisations incorporelles	(0,4)	(2,5)	(2,5)	(2,5)	(2,6)	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles	(24,1)	(17,2)	(18,7)	(18,7)	(23,0)	Immobilisations corporelles
Actifs financiers	(29,6)	(15,5)	(15,4)	(2,4)	(0,1)	Immobilisations financières
Cessions ou réduction d'immobilisations	3,0	7,5	7,2	0,9	1,9	Cessions d'immobilisations
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(51,1)	(27,7)	(29,4)	(22,7)	(23,8)	Investissements d'exploitation
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissements	1,7	0,6	(4,8)	22,3	59,4	Cash flow d'exploitation avant restructuration
				(23,7)	(17,4)	Restructurations
				(1,4)	42,0	Cash flow d'exploitation courante
				(13,0)	(10,1)	Investissements nets liés à l'incidence des variations de périmètre
				6,3	11,1	Cessions exceptionnelles d'immobilisations
				(8,1)	43,0	Cash flow net
Activités de financement						
Augmentation de capital reçue	0,6	62,0	62,0	62,0	1,3	Augmentation de capital reçue
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	(8,2)	(0,5)	(0,5)	(0,5)	(8,8)	Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires
Intérêts payés	(6,3)	(7,2)	(7,2)			
Variation de l'endettement (note 14)	38,1	(47,3)	(47,3)			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	24,2	7,0	7,0			
Variation de trésorerie des activités destinées à être cédées ou arrêtées	4,6	5,4				
				(3,8)	(7,0)	Flux de trésorerie hors exploitation
Variation de trésorerie	21,3	2,2	2,2			
Trésorerie à l'ouverture (note 14)	(10,3)	(8,7)	(8,7)			
Trésorerie à la clôture (note 14)	28,7	10,3	10,3			
Incidence des variations monétaires	2,9	0,6	0,6			
VARIATION DE TRÉSORERIE	21,3	2,2	2,2	49,6	28,5	(Augmentation) diminution de l'endettement

Annexe

Note n° 1 **Changement de référentiel comptable**

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés de Carbone Lorraine et de ses filiales (le « Groupe ») publiés au titre de l'exercice 2005 sont établis, pour la première fois, suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Avant l'exercice 2005, les comptes consolidés du Groupe étaient établis en conformité avec les méthodes et principes comptables définis par le Règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les options retenues par le Groupe sont indiquées dans les chapitres suivants. Des tableaux de réconciliation entre les états financiers de l'exercice 2004 selon le nouveau référentiel comptable et ceux établis selon les principes comptables français préalablement utilisés sont présentés dans le présent document. Les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2005 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne à cette date. Ils ont par ailleurs été préparés conformément aux règles de présentation et d'information financière applicables aux comptes annuels telles que définies dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2005 comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles (à l'exception des normes IAS 32 & 39) ainsi que les données de l'exercice 2004 et de l'exercice 2003 selon les principes comptables français préalablement utilisés.

Les principes comptables décrits en note n° 2 et suivantes ont été appliquées pour l'établissement du bilan d'ouverture, l'information comparative et les comptes annuels 2005.

Note n° 2 **Principes et méthodes**

A - Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère au 31 décembre de chaque année. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

B - Présentation des états financiers

Le groupe Carbone Lorraine présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

B1. Compte de résultat

Compte tenu de la pratique et de la nature de l'activité, le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par destination, qui consiste à classer les charges selon leur destination dans le coût des ventes, le coût des activités commerciales ou administratives, le coût de recherche et développement.

B2. Bilan

Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

B3. Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe établit le tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte et les dispositions définies par la norme IAS 7.

La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effets de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

B4. Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au Bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand un groupe d'actifs est destiné à être cédé lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus pour la vente ne sont plus amortis à compter de cette présentation.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leurs flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

C - Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période.

Le tableau des flux de trésorerie est converti au cours moyen à l'exception de la trésorerie qui est convertie au cours de clôture.

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et comprennent :

- l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs ;
- la différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de la filiale. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et convertis au taux de clôture.

D - Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel.

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écart de conversion ». Concernant le traitement des écarts de conversion à la date de transition, se reporter au paragraphe C ci-dessus.

E - Couverture

La comptabilisation et l'évaluation des opérations de couverture sont définies par les normes IAS 32 et 39.

E1. Couverture de change

Un dérivé de change est éligible à la comptabilité de couverture dès lors que la documentation de la relation de couverture a été mise en place à l'origine et que la démonstration de son efficacité tout au long de sa vie a été réalisée.

Une couverture permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes ; elle permet également de se prémunir contre les variations de valeurs de flux de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise, par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture (valeur intrinsèque) ; les variations de juste valeur de ces instruments sont ensuite enregistrées en résultat opérationnel et compensent au fur et à mesure la variation de valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts. La partie inefficace (valeur temps) est enregistrée en résultat opérationnel ;
- les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement en résultat.

E2. Couverture de taux

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- la part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat en coût de la dette ;
- la part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :
 - fonds propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en flux de couverture (cas d'un swap permettant de fixer une dette à taux variable) ;
 - résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un swap permettant de rendre variable une dette à taux fixe). Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte.

F - Immobilisations incorporelles

Les normes applicables sont IAS 38 « Immobilisations incorporelles », IAS 36 « Dépréciations d'actifs » et IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement les goodwill.

F1. Goodwill

En application de la norme IFRS 3, lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés. La différence entre le coût d'acquisition de la filiale et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisée en goodwill.

Les goodwill sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (UGT). Compte tenu de la cession en cours des activités Aimants du Groupe, les UGT retenues par le Groupe au 31 décembre 2005 sont au nombre de quatre :

- Applications Électriques ;
- Protection Électrique ;
- Hautes Températures et Freins haute énergie ;
- Équipements Anticorrosion.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

Conformément à la norme IAS 36, la méthode de test de perte de valeur des actifs retenue par le Groupe consiste à :

- élaborer des flux de trésorerie après impôt normatif sur la base du Plan Stratégique de l'UGT considérée ;
- déterminer une valeur d'utilité par une méthode comparable à toute valorisation d'entreprise en actualisant les flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital (Weighted Averaged Cost of Capital –WACC–) du secteur ;
- comparer cette valeur d'utilité à la valeur comptable des actifs pour déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur ou non.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré après impôts du capital pour chacune des unités génératrices de trésorerie (voir note 6).

En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les pertes de valeur de goodwill constatées sont irréversibles.

F2. Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis sur le mode linéaire sur la période de protection juridique.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

F3. Frais de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits par le nouveau référentiel comptable sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

G - Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

À ce titre, le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue du bien.

Les durées retenues sont :

- construction : 20 à 50 ans ;
- agencements et installations : 10 à 15 ans ;
- matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- matériels de transport : 3 à 5 ans.

Ces durées d'amortissement sont revues et sont modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

Les subventions d'investissement sont constatées à l'origine en diminution de la valeur brute de l'immobilisation.

H - Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Quand les critères ne sont pas respectés, il s'agit d'un contrat de location simple dont les charges résultant de ces contrats sont enregistrées dans le compte de résultat de l'exercice.

Les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées au bilan du Groupe à la fois comme une immobilisation corporelle et comme une obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Au commencement du contrat de location, l'actif et le passif correspondant aux paiements futurs au titre de la location sont portés au bilan pour les mêmes montants.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

L'actif immobilisé est amorti sur la durée de vie retenue par le Groupe pour les immobilisations de même nature.

Le remboursement d'une partie du capital de la dette s'effectue conformément au tableau de remboursement de la dette figurant au contrat de location-financement.

Le Groupe a fixé un seuil en fonction de sa taille et de l'activité de ses entités. Le retraitement des contrats de location financement figurant dans le bilan sera effectué pour tous les biens dont la valeur d'origine est supérieure à 1 million d'euros.

I - Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 « Perte de valeur des actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe Carbone Lorraine.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à

l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des « comparables » et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

J - Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et par la norme IAS 32 « Instruments financiers : Informations à fournir et présentation ».

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs de transition, les dépôts de garantie versés afférents aux instruments dérivés, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et les disponibilités et quasi-disponibilités.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés et les dettes.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). À titre d'exemple, les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégrées période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

K - Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

L - Actifs financiers non courants

Les titres des sociétés non consolidées sont évalués à leur juste valeur.

En cas de perte durable de valeur, une perte est constatée si la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, celle-ci étant déterminée en tenant compte des perspectives de développement à moyen terme et est comptabilisée en résultat.

L'activité principale des filiales non consolidées est la distribution des productions des sociétés consolidées. Leur inclusion dans le périmètre de consolidation n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Une société est intégrée dans le périmètre de consolidation, lorsque deux des quatre indicateurs ci-après sont atteints deux années de suite :

Capitaux propres : la différence entre la valeur des titres et la situation nette est supérieure à 1 % des capitaux propres du Groupe de l'année précédente ;

Endettement : le montant de l'endettement externe est supérieur à 5 millions d'euros ;

Ventes externes : le chiffre d'affaires de la société diminué des ventes du Groupe réalisées avec cette société est supérieur à 1 % du chiffre d'affaires du Groupe de l'année précédente ;

Résultat net : le résultat net est supérieur en valeur absolue à 0,5 million d'euros.

M - Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Lorsque la société dispose d'un échéancier fiable, les passifs sont actualisés lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

N - Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production. Aucune charge d'intérêt n'est capitalisée.

O - Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

Les produits résultant d'activités annexes figurent dans le compte de résultat aux rubriques de nature correspondante (autres revenus, produits financiers) ou en déduction des frais de même nature (commerciaux, généraux, administratifs, recherche).

P - Avantages du personnel

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces

unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- tables de mortalité ;
- dates de départ à la retraite ;
- taux de progression des salaires et de rotation du personnel ;
- taux de rendement des actifs de couverture ;
- taux d'actualisation et d'inflation définis pour chacune des entités concernées et en considérant leur contexte macro-économique local.

Les écarts actuariels comprennent l'effet cumulé ;

- des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ;
- et des changements d'hypothèses actuarielles.

La norme IAS 19 estime que sur le long terme les écarts actuariels peuvent se compenser et a, de ce fait, prévu une méthode dite du « corridor » pour la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi.

Le Groupe a opté pour cette méthode :

- les écarts actuariels cumulés non comptabilisés qui se situent à l'extérieur d'un corridor de plus ou moins 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur des actifs du régime ou de l'obligation, sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime ;
- les écarts à l'intérieur de ce corridor de 10 % ne sont pas comptabilisés ;
- les écarts actuariels nets cumulés non comptabilisés comprennent à la fois la part cumulée des 10 % à l'intérieur du corridor, ainsi que la part à l'extérieur du corridor qui n'a pas été comptabilisée à la date de clôture ; conformément à la norme IAS 19 ils sont indiqués en annexe.

P1. Comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont comptabilisés selon les règles suivantes :

Au bilan

Le montant comptabilisé au passif au titre de prestations définies est égal au total de :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- diminuée de la juste valeur, à la date de clôture, des actifs du régime utilisés directement pour payer ou financer les obligations ;

- majorée des profits actuariels (ou minorée des pertes actuarielles) non comptabilisés en raison de la règle présentée ci-dessus ;
- diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé, et des paiements.

Au compte de résultat

Le montant comptabilisé en charges ou en produits (le « coût net périodique relatif aux avantages du personnel ») est le montant total net des éléments suivants :

- coût des services rendus au cours de l'exercice (ou les droits acquis au cours de l'exercice) ;
- coût financier (aussi appelé « effet de l'actualisation ») ;
- rendement attendu des actifs du régime : ce rendement attendu est établi sur la base des attentes du marché, au début de la période, pour des rendements des actifs du plan sur toute la durée de vie de l'obligation correspondante (long terme) ;
- écarts actuariels : pour la fraction comptabilisée au cours de l'exercice ;
- coût des services passés : pour la fraction comptabilisée au cours de l'exercice ;
- pertes (profits) de toute réduction ou liquidation de régime.

P2. Comptabilisation du coût des services passés non reconnus

Les avantages passés non reconnus sont comptabilisés dans le compte de résultat au prorata de la durée de vie de l'obligation correspondante.

Q - Charges et produits non courants

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

Les charges et produits non courants incluent notamment les éléments suivants :

- résultat de cession : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- pertes de valeur des titres de participation, des prêts, de goodwill, d'actifs ;
- certaines provisions ;
- dépenses de réorganisation et de restructuration.

R - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte du résultat financier, des impôts et des parts des minoritaires.

Les subventions d'exploitation sont présentées en diminution des coûts auxquels la subvention se rattache.

S - Impôts différés

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode bilantielle du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

T - Information sectorielle

Conformément aux exigences de la norme IAS 14 et compte tenu de l'organisation interne du Groupe en terme de management et de reporting, le Groupe a retenu le secteur d'activité comme secteur primaire et le secteur géographique comme secteur secondaire. Compte tenu de la cession en cours des activités Aimants, le Groupe est actuellement organisé en 3 activités opérationnelles :

Systèmes et Matériaux Avancés : applications du graphite pour process industriels à hautes températures, équipements anticorrosion et freinage à haute énergie ;

Applications Électriques : balais et contacts électriques glissants pour moteurs industriels, automobiles et électroménagers et diagnostic des dysfonctionnements dans les moteurs électriques industriels et automobiles au niveau du contact entre les balais et le collecteur ;

Protection Électrique : fusibles et porte-fusibles utilisés pour la protection des équipements industriels et des semi-conducteurs de puissance, protégeant les personnes et les équipements.

Le Groupe représente son secteur secondaire en 5 secteurs géographiques : la France, l'Europe hors France, l'Amérique du Nord, l'Asie et le reste du monde.

L'information sectorielle du Groupe est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour établir et présenter les états financiers consolidés.

U - Résultat par action

Le résultat et le résultat dilué par action sont présentés pour le résultat dans son ensemble et pour le résultat des activités poursuivies.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

V - Avantages sur capitaux propres au profit du personnel

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options d'achat et de souscription d'action et les offres réservées aux salariés portant sur des actions du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

W - Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, en particulier pour la détermination des provisions et la réalisation des tests de valeur. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base des informations disponibles ou des situations existantes à la date d'arrêt des comptes.

La réalisation effective de certains événements postérieurement à la date d'arrêt des comptes pourrait s'avérer différente des hypothèses, estimations et appréciations retenues dans ce cadre.

Note n° 3 Informations sur la transition aux normes comptables IFRS

Suivant les obligations figurant dans les nouvelles normes internationales, les sociétés européennes doivent publier en 2006 leurs comptes consolidés de l'année 2005 conformément aux normes IFRS. Compte tenu de l'obligation de présenter un exercice comparatif dans le même référentiel comptable, la date réelle de transition aux normes IFRS est le 1^{er} janvier 2004.

Par conséquent, les premiers comptes complets en référentiel IAS/IFRS du groupe Carbone Lorraine sont ceux publiés au titre de l'exercice 2005, conformément à la norme IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière ».

Options retenues pour la préparation des premiers états financiers du Groupe en IFRS

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière », le Groupe a choisi pour son bilan d'ouverture :

- de conserver dans un compte séparé les écarts de conversion cumulés, sans impact sur les capitaux propres ;
- de constater par les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 les écarts actuariels non reconnus résultant de la valorisation en normes IAS 19 des avantages du personnel et d'appliquer la méthode dite du « corridor » à compter de l'exercice 2004 ;
- d'évaluer par la méthode « binomiale » les paiements fondés en actions selon la norme IFRS 2 ;
- d'opter pour l'application des normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers à compter de l'exercice 2005 sans données comparatives ;
- de ne pas retraiter les goodwill comptabilisés avant le 1^{er} janvier 2004 ;
- de maintenir les coûts historiques pour ses immobilisations corporelles, à l'exception de certains de ses terrains pour lesquels le Groupe a procédé à une réévaluation.

A - Bilan au 31 décembre 2004 IFRS

ACTIF

En millions d'euros	Normes françaises		Impact IAS/IFRS		Normes IFRS
	31 décembre 2004	Impact ouverture 2004	Reclassements 2004	Retraitements 2004	31 décembre 2004
Notes explicatives		A.1	A.2	A.3	
ACTIF NON COURANT					
Immobilisations incorporelles					
- Goodwill	152,5	7,1	(0,3)	5,1	164,4
- Autres immobilisations incorporelles	13,5	(8,9)	(0,2)	0,5	4,9
Immobilisations corporelles					
- Terrains	9,3	24,3			33,6
- Constructions	27,5				27,5
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles	74,7	0,7	0,3		75,7
- Immobilisations en cours	6,9				6,9
Immobilisations financières ⁽¹⁾					
- Participations	13,3		(13,3)		-
- Autres immobilisations financières	17,2		(17,2)		-
Actifs financiers non courants ⁽²⁾					
- Participations			13,3		13,3
- Autres actifs financiers		(2,8)	7,0		4,2
Actifs non courants d'impôts ⁽²⁾					
- Actifs d'impôts différés		5,0	21,4		26,4
- Actifs d'impôts exigibles non courants			1,5		1,5
TOTAL ACTIF NON COURANT	314,9	25,4	12,5	5,6	358,4
ACTIF COURANT					
- Stocks	118,6				118,6
- Clients et comptes rattachés	122,8				122,8
- Autres créances d'exploitation	40,7	(1,7)	(21,9)		17,1
- Actifs d'impôts exigibles courants ⁽²⁾			2,1		2,1
- Créances financières ⁽¹⁾	1,3		(1,3)		-
- Actifs financiers courants ⁽²⁾			1,3		1,3
- Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	0,6		(0,6)		-
- Actifs financiers de trading ⁽²⁾			0,6		0,6
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	27,4				27,4
TOTAL ACTIF COURANT	311,4	(1,7)	(19,8)	-	289,9
TOTAL ACTIF	626,3	23,7	(7,3)	5,6	648,3

(1) Poste n'existant plus dans le référentiel IFRS.

(2) Nouveau poste créé pour le référentiel IFRS.

PASSIF

En millions d'euros	Normes françaises	Impact IAS/IFRS		Normes IFRS	
	31 décembre 2004	Impact ouverture 2004	Reclassements 2004	Retraitements 2004	31 décembre 2004
CAPITAUX PROPRES					
- Capital	27,5				27,5
- Réserves	239,8	(0,5)		0,2	239,5
- Résultat net de l'exercice	15,2			4,2	19,4
- Écart de conversion	(37,5)		0,1		(37,4)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE CARBONE LORRAINE					
	245,0	(0,5)	0,1	4,4	249,0
- Intérêts minoritaires	5,2	0,5			5,7
CAPITAUX PROPRES					
	250,2	-	0,1	4,4	254,7
PASSIF NON COURANT					
- Provisions non courantes	32,5	0,1	(30,6)		2,0
- Avantages du personnel ⁽²⁾		21,5	28,3	0,6	50,4
- Passif d'impôts différés ⁽²⁾		4,8	(0,8)	0,6	4,6
- Emprunts à long terme et moyen terme	132,9				132,9
TOTAL PASSIF NON COURANT					
	165,4	26,4	(3,1)	1,2	189,9
- Fournisseurs et comptes rattachés	72,3				72,3
- Autres passifs d'exploitation	45,8	(0,1)	(0,9)		44,8
- Provisions courantes	63,4	(2,6)	(3,3)		57,5
- Passifs d'impôts exigibles ⁽²⁾			1,4		1,4
- Passifs divers	7,2		(1,5)		5,7
- Dettes financières à court terme ⁽¹⁾	2,7		(2,7)		-
- Autres passifs financiers courants ⁽²⁾			2,7		2,7
- Comptes courants financiers	1,6				1,6
- Concours bancaires courants	17,7				17,7
TOTAL PASSIF COURANT					
	210,7	(2,7)	(4,3)	0,0	203,7
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
	626,3	23,7	(7,3)	5,6	648,3

(1) Poste n'existant plus dans le référentiel IFRS.

(2) Nouveau poste créé pour le référentiel IFRS.

A.1 Impact du bilan d'ouverture 2004

Le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 du groupe Carbone Lorraine a été établi en conformité avec la norme IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière ». Le Groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et 39 à partir du 1^{er} janvier 2005.

Les principes et options retenus pour l'établissement du bilan d'ouverture, l'impact de l'application des normes IAS/IFRS sur les comptes consolidés du Groupe et la réconciliation des effets de la transition aux IFRS ont été décrits dans les notes jointes au bilan d'ouverture lors de la publication des comptes de l'exercice 2004.

Les impacts dans le bilan d'ouverture sont les suivants :

- reclassements en goodwill de fonds de commerce divers enregistrés en autres immobilisations incorporelles +7,1 millions d'euros ;
- reclassements de fonds de commerce pour (7,1) millions d'euros en goodwill, d'autres immobilisations incorporelles en immobilisations corporelles pour (0,7) million d'euros et annulation d'actifs ne remplissant pas les critères de la norme IAS 38 en contrepartie des capitaux propres pour (1,1) million d'euros ;
- réévaluation des terrains, principalement ceux des sites de Gennevilliers, Francfort, Barcelone et Saint-Bonnet-de-Mûre +24,3 millions d'euros ;
- reclassements d'immobilisations incorporelles en immobilisations corporelles +0,7 million d'euros ;
- annulation d'écarts actuariels en contrepartie des capitaux propres (2,2 millions d'euros) et reclassement d'actifs de couverture venant en déduction de la provision avantages du personnel (0,6 million d'euros) ;

- l'impact sur les impôts différés long terme correspond au complément de provision pour avantages du personnel ; l'impact sur les impôts différés court terme est relatif au complément de provision pour avantages du personnel pour 1,2 million d'euros, à l'annulation d'immobilisations incorporelles pour 0,4 million d'euros et à la réévaluation des terrains de l'Allemagne pour (3,2 millions d'euros) ;
- annulation de charges à répartir en contrepartie des capitaux propres ;
- reclassement des provisions pour retraite (2,2) millions d'euros répondant aux critères de l'IAS 19 en avantages du personnel ;
- impact de l'évaluation des avantages du personnel selon IAS 19 +19,0 millions d'euros et reclassement des provisions pour retraite +2,2 millions d'euros ;
- impact des impôts différés passif sur la réévaluation des terrains pour 5,7 millions d'euros et sur l'annulation des écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite pour (0,9) million d'euros.

L'impact total sur les capitaux propres se détaille comme suit :

Annulation d'immobilisations incorporelles	(1,1)
Réévaluation des terrains	24,3
Annulation des écarts actuariels	(2,2)
Actifs de couverture sur avantages du personnel	(0,6)
Impôts différés actif long terme	5,0
Impôts différés actif court terme sur annulations d'actifs	0,4
Impôts différés actif court terme sur terrains	(3,2)
Impôts différés actif court terme sur avantages du personnel	1,2
Annulation de charges à répartir	(0,2)
Avantages du personnel	(19,0)
Impôts différés long terme sur réévaluation des terrains	(5,7)
Impôts différés long terme sur annulation des écarts actuariels	0,9
Divers et arrondi	0,2
Total de l'impact sur les capitaux propres	0,0

A.2 Détail des reclassements

ACTIF

En millions d'euros	Reclassements 2004			Total des reclassements
	Impôts	Avantages du personnel	Autres	
Notes explicatives	A.2.1	A.2.2	A.2.3	
ACTIF NON COURANT				
Immobilisations incorporelles				
- Goodwill			(0,3)	(0,3)
- Autres immobilisations incorporelles			(0,2)	(0,2)
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles			0,3	0,3
- Immobilisations en cours				
Immobilisations financières ⁽¹⁾				
- Participations			(13,3)	(13,3)
- Autres immobilisations financières	(7,8)		(9,4)	(17,2)
Actifs financiers non courants ⁽²⁾				
- Participations			13,3	13,3
- Autres actifs financiers		(2,7)	9,7	7,0
Actifs non courants d'impôts ⁽²⁾				
- Actifs d'impôts différés	21,4			21,4
- Actifs d'impôts exigibles non courants	1,5			1,5
TOTAL ACTIF NON COURANT	15,1	(2,7)	0,1	12,5
ACTIF COURANT				
- Stocks				
- Clients et comptes rattachés				
- Autres créances d'exploitation	(22,2)		0,3	(21,9)
- Actifs d'impôts exigibles courants ⁽²⁾	2,1			2,1
- Créances financières court terme ⁽¹⁾			(1,3)	(1,3)
- Actifs financiers courants ⁽²⁾			1,3	1,3
- Actifs financiers de trading ⁽²⁾				
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				
TOTAL ACTIF COURANT	(20,1)		0,3	(19,8)
TOTAL ACTIF	(5,0)	(2,7)	0,4	(7,3)

(1) Poste n'existant plus dans le référentiel IFRS.

(2) Nouveau poste créé pour le référentiel IFRS.

PASSIF

En millions d'euros	Reclassements 2004			Total des reclassements
	Impôts	Avantages du personnel	Autres	
CAPITAUX PROPRES				
- Capital				
- Réserves				
- Résultat net de l'exercice				
- Écart de conversion			0,1	0,1
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE CARBONE LORRAINE				
- Intérêts minoritaires			0,1	0,1
CAPITAUX PROPRES				
PASSIF NON COURANT				
- Provisions non courantes	(3,4)	(27,2)		(30,6)
- Avantages du personnel ⁽²⁾		28,0	0,3	28,3
- Passif d'impôts différés	(0,8)			(0,8)
- Emprunts à long terme				
TOTAL PASSIF NON COURANT	(4,2)	0,8	0,3	(3,1)
- Fournisseurs et comptes rattachés				
- Autres passifs d'exploitation		(0,9)		(0,9)
- Provisions courantes	(0,7)	(2,6)		(3,3)
- Passifs d'impôts exigibles courants ⁽²⁾	1,4			1,4
- Passifs divers	(1,5)			(1,5)
- Dettes financières à court terme ⁽¹⁾			(2,7)	(2,7)
- Autres passifs financiers courants ⁽²⁾			2,7	2,7
- Comptes courants financiers				
- Concours bancaires courants				
TOTAL PASSIF COURANT	(0,8)	(3,5)	-	(4,3)
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	(5,0)	(2,7)	0,4	(7,3)

(1) Poste n'existant plus dans le référentiel IFRS.

(2) Nouveau poste créé pour le référentiel IFRS.

Notes sur les reclassements

Le groupe Carbone Lorraine présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS1 « Présentation des états financiers ».

A.2.1 Impôts

Impôts différés

En normes françaises, les actifs d'impôts différés étaient inclus pour la part long terme dans les autres immobilisations financières et pour la part court terme dans les autres créances d'exploitation, et les passifs d'impôts différés étaient inclus pour la part long terme dans les provisions long terme et pour la part court terme dans les provisions court terme.

En normes IFRS, les impôts différés sont à classer sur deux lignes spécifiques des actifs non courants et des passifs non courants intitulées « actifs d'impôts différés » et « passifs d'impôts différés ».

Impôts exigibles

En normes françaises, les impôts exigibles étaient constatés à l'actif dans les autres créances d'exploitation et au passif dans les dettes diverses.

En normes IFRS, les impôts exigibles sont à constater sur des lignes spécifiques « actifs d'impôts exigibles » et « passifs d'impôts exigibles ».

A.2.2 Avantages du personnel

En normes françaises, les avantages du personnel étaient essentiellement constitués des provisions pour retraite, prévoyance et frais médicaux et inclus dans les provisions à long et à court terme. Les actifs du régime étaient constatés dans le compte « autres immobilisations financières ».

En normes IFRS, le montant comptabilisé au passif au titre de prestations définies sur la ligne « avantages du personnel » est égal au total de :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- diminuée de la juste valeur, à la date de clôture, des actifs du régime utilisés directement pour payer ou financer les obligations ;

- majorée des profits actuariels (ou minorée des pertes actuarielles) non comptabilisés ;
- diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé ;
- diminuée des paiements.

A.2.3 Autres reclassements

Il s'agit essentiellement de reclassement de présentation car certaines lignes ont été supprimées et d'autres lignes créées :

- les actifs financiers non courants remplacent les immobilisations financières ;
- les actifs ou passifs financiers courants remplacent les créances ou dettes financières court terme.

A.3 Détail des retraitements

ACTIF

En millions d'euros	Retraitements 2004			Total des retraitements
	Amortissement des goodwill	Avantages du personnel	Autres	
Notes explicatives	A.3.1	A.3.2	A.3.3	
ACTIF NON COURANT				
Immobilisations incorporelles				
- Goodwill	5,1			5,1
- Autres immobilisations incorporelles			0,5	0,5
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles				
- Immobilisations en cours				
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS				
- Participations				
- Autres actifs financiers				
ACTIFS NON COURANTS D'IMPÔTS				
- Actifs d'impôts différés				
- Actifs d'impôts exigibles non courants				
TOTAL ACTIF NON COURANT	5,1		0,5	5,6
ACTIF COURANT				
- Stocks				
- Clients et comptes rattachés				
- Autres créances d'exploitation				
- Actifs d'impôts exigibles courants				
- Actifs financiers courants				
- Actifs financiers de trading				
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				
TOTAL ACTIF COURANT				
TOTAL ACTIF	5,1		0,5	5,6

PASSIF

En millions d'euros	Retraitements 2004			Total des retraitements
	Amortissement des goodwill	Avantages du personnel	Autres	
CAPITAUX PROPRES				
- Capital				
- Réserves			0,2	0,2
- Résultat net de l'exercice	4,4	(0,4)	0,2	4,2
- Écart de conversion				
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE CARBONE LORRAINE				
- Intérêts minoritaires	4,4	(0,4)	0,4	4,4
CAPITAUX PROPRES	4,4	(0,4)	0,4	4,4
PASSIF NON COURANT				
- Provisions non courantes				
- Avantages du personnel		0,6		0,6
- Passif d'impôts différés	0,7	(0,2)	0,1	0,6
- Emprunts à long terme				
TOTAL PASSIF NON COURANT	0,7	0,4	0,1	1,2
- Fournisseurs et comptes rattachés				
- Autres passifs d'exploitation				
- Provisions courantes				
- Passifs d'impôts exigibles courants				
- Passifs divers				
- Passifs financiers courants				
- Comptes courants financiers				
- Concours bancaires courants				
TOTAL PASSIF COURANT				
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	5,1	-	0,5	5,6

Notes sur les retraitements**A.3.1 Amortissements des goodwill**

Avant le 1^{er} janvier 2004 les goodwill, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur de marché des actifs et passifs acquis, étaient amortis sur une durée n'excédant pas 40 ans. En application du nouveau référentiel comptable et conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les goodwill ne font plus l'objet d'un amortissement. Ils font désormais l'objet une fois par an d'un test de perte de valeur.

Les amortissements constatés sur l'année 2004 pour 5,1 millions d'euros et l'impact d'impôts différés liés ont été extournés.

A.3.2 Avantages du personnel

En normes françaises, le Groupe comptabilisait ses engagements de retraites et assimilés sur la base des règles définies par le règlement n° 99-02 du CRC. En application de

la norme IAS 19, le Groupe a réalisé un inventaire exhaustif de ses engagements de retraites et autres avantages du personnel avec le support d'actuaire locaux, dont les travaux sont coordonnés par un actuaire centralisateur.

Les engagements ont été valorisés selon la méthode actuarielle dite « des unités de crédit projetées » et avec des hypothèses actuarielles homogènes.

L'évaluation effectuée au 31 décembre 2004 fait apparaître un complément de dettes par rapport à l'évaluation du bilan d'ouverture 2004 de 0,6 million d'euros hors effet d'impôt.

A.3.3 Autres retraitements

Il s'agit pour l'essentiel :

- des reprises d'amortissement sur les immobilisations reclassées en goodwill à l'ouverture 0,2 million d'euros ;
- des paiements fondés sur des actions 0,2 million d'euros.

B - Compte de résultat consolidé

<i>En millions d'euros</i>	2004 Normes françaises	Reclassements 2004	Retraitements 2004	2004 Normes IFRS
Notes explicatives		B.1	B.2	
Chiffre d'affaires consolidé	636,0			636,0
Coûts des produits vendus	(441,8)	(24,2)	(0,3)	(466,3)
Marge brute totale	194,2	(24,2)	(0,3)	169,7
Charges commerciales	(58,2)	(1,5)		(59,7)
Frais administratifs centraux et de recherche	(55,9)	(2,8)	(0,1)	(58,8)
Autres charges et provisions d'exploitation	(4,4)	2,6		(1,8) *
Charges et produits non courants ⁽²⁾		(12,6)	(0,2)	(12,8) *
Éléments financiers du résultat opérationnel ⁽²⁾		(2,9)		(2,9)
Excédent brut d'exploitation ⁽¹⁾	75,7			
Amortissements ⁽¹⁾	(23,1)	22,8	0,3	-
Résultat opérationnel	52,6	(18,6)	(0,3)	33,7
Résultat financier ⁽¹⁾	(11,3)	11,3		
Coût de la dette ⁽²⁾		(7,5)		(7,5)
Résultat courant avant impôt	41,3	(14,8)	(0,3)	26,2
Impôts courants et différés d'exploitation ⁽¹⁾	(10,7)	10,7		-
Part des tiers dans les sociétés intégrées	(0,4)			(0,4)
Résultat courant net part du Groupe ⁽¹⁾	30,2			
Charges et produits exceptionnels nets d'impôts ⁽¹⁾	(9,9)	9,9		-
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	20,3			
Amortissement des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	(5,1)		5,1	-
Impôts courants et différés ⁽²⁾		(5,8)	(0,6)	(6,4)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	15,2	-	4,2	19,4

(1) Poste n'existant plus dans le référentiel IFRS.

(2) Nouveau poste créé pour le référentiel IFRS.

* Reclassement en exploitation des retraites non actifs (1,4 million d'euros) par rapport aux comptes 2004 IFRS publiés en juin 2005.

B.1. Détail des reclassements

En millions d'euros	Intéressement			Coût de la dette et éléments financiers du RO	Charges et produits non courants	Total reclassements
	Amortissement	et participation	Escompte			
Notes explicatives	B.1.1	B.1.1	B.1.1	B.1.2	B.1.3	B.1.4
Chiffre d'affaires consolidé						
Coûts des produits vendus	(20,5)	(2,4)	(0,9)		(0,4)	(24,2)
Marge brute totale	(20,5)	(2,4)	(0,9)		(0,4)	(24,2)
Charges commerciales	(0,8)	(0,8)			0,1	(1,5)
Frais administratifs centraux et de recherche	(1,5)	(0,8)			(0,5)	(2,8)
Autres charges et provisions d'exploitation		4,0			(1,4)	2,6
Charges et produits non courants ⁽²⁾					(12,6)	(12,6)
Éléments financiers du résultat opérationnel ⁽²⁾				(2,9)		(2,9)
Excédent brut d'exploitation ⁽¹⁾						
Amortissements ⁽¹⁾	22,8					-
Résultat opérationnel	-	-	(0,9)	(2,9)	(14,8)	(18,6)
Résultat financier ⁽¹⁾			0,9	10,4		11,3
Coût de la dette ⁽²⁾				(7,5)		(7,5)
Résultat courant avant impôts						
Impôts courants et différés d'exploitation ⁽¹⁾						10,7
Part des tiers dans les sociétés intégrées						
Résultat courant net part du Groupe ⁽¹⁾						
Charges et produits exceptionnels nets d'impôts ⁽¹⁾					14,8	(4,9)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition ⁽¹⁾						
Amortissement des écarts d'acquisition ⁽¹⁾						-
Impôts courants et différés ⁽²⁾						(5,8)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	-	-	-	-	-	-

(1) Poste n'existant plus dans le référentiel IFRS.

(2) Nouveau poste créé pour le référentiel IFRS.

Notes sur les reclassements

B.1.1 Amortissement, intéressement, participation et escompte

Compte tenu de la pratique et de la nature de l'activité, le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par destination, qui consiste à classer les charges selon leur destination dans le coût des ventes, le coût des activités commerciales ou administratives, le coût de recherche et développement.

Les amortissements, intéressements et participations (classés à l'origine en « autres charges et provisions d'exploitation ») et les escomptes (classés en normes françaises en résultat financier) sont en IFRS reclassés selon leur destination.

B.1.2 Résultat financier

Le résultat financier correspond au « coût de la dette ». Les éléments financiers ne répondant pas à cette définition sont reclassés en « éléments financiers du résultat opérationnel ».

B.1.3 Charges et produits non courants

Les charges et produits non courants sont désormais inclus dans le résultat opérationnel et sont présentés avant impôts. Les provisions pour retraite du personnel non actif sont reclassées en « autres charges et provisions d'exploitation »

B.1.4 Impôts

Les impôts courants et différés s'inscrivent en totalité sur une ligne spécifique.

B.2 Détail des retraitements

<i>En millions d'euros</i>	Amortissements des goodwill	Avantages du personnel	Autres	Total des retraitements
Notes explicatives	B.2.1	B.2.2	B.2.3	
Chiffre d'affaires consolidé				
Coûts des produits vendus		(0,3)		(0,3)
Marge brute totale		(0,3)		(0,3)
Charges commerciales				
Frais administratifs centraux et de recherche		(0,1)		(0,1)
Autres charges et provisions d'exploitation				
Charges et produits non courants ⁽²⁾		(0,2)		(0,2)
Éléments financiers du résultat opérationnel ⁽²⁾				
Excédent brut d'exploitation ⁽¹⁾				
Amortissements ⁽¹⁾			0,3	0,3
Résultat opérationnel	-	(0,6)	0,3	(0,3)
Résultat financier ⁽¹⁾				
Coût de la dette ⁽²⁾				
Résultat courant avant impôts		(0,6)	0,3	(0,3)
Impôts courants et différés d'exploitation ⁽¹⁾				
Part des tiers dans les sociétés intégrées				
Résultat courant net part du Groupe ⁽¹⁾				
Charges et produits exceptionnels nets d'impôts ⁽¹⁾				
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition ⁽¹⁾				
Amortissement des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	5,1			5,1
Impôts courants et différés ⁽²⁾	(0,7)	0,2	(0,1)	(0,6)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	4,4	(0,4)	0,2	4,2

⁽¹⁾ Poste n'existant plus dans le référentiel IFRS.

⁽²⁾ Nouveau poste créé pour le référentiel IFRS.

Notes sur les retraitements

B.2.1 Amortissements des goodwill

En IFRS, les amortissements de goodwill ne sont pas constatés. Un test de perte de valeur a été effectué et ne remet pas en cause les valeurs constatées (Note N° 6 - Perte de valeur des actifs).

B.2.2 Avantages du personnel

Il s'agit du complément de charges par rapport à 2003 évalué par les actuaires.

B.2.3 Autres retraitements

Il s'agit de la reprise d'amortissement sur immobilisations annulées au bilan d'ouverture.

Compte de résultat semestriel 2004 - Normes IFRS

En millions d'euros	SI 2004	S2 2004	2004
Chiffre d'affaires consolidé	317,7	318,3	636,0
Coûts des produits vendus	(232,7)	(233,6)	(466,3)
Marge brute totale	85,0	84,7	169,7
Charges commerciales	(29,9)	(29,8)	(59,7)
Frais administratifs centraux	(25,8)	(24,5)	(50,3)
Frais de recherche	(4,7)	(3,8)	(8,5)
Autres charges et provisions d'exploitation	(0,8)	(1,0)	(1,8) *
Charges et produits non courants	(5,3)	(7,5)	(12,8) *
Éléments financiers du résultat opérationnel	(1,0)	(1,9)	(2,9)
Résultat opérationnel	17,5	16,2	33,7
Résultat financier	(3,9)	(3,6)	(7,5)
Résultat avant impôts	13,6	12,6	26,2
Impôts courants et différés	(4,5)	(1,9)	(6,4)
Résultat net des sociétés consolidées	9,1	10,7	19,8
Part des tiers dans les sociétés intégrées	(0,2)	(0,2)	(0,4)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	8,9	10,5	19,4

* Reclassement en exploitation des retraites non actifs (1,4 million d'euros) par rapport aux comptes 2004 IFRS publiés en juin 2005.

C - Rapprochement des capitaux propres

En millions d'euros	01/01/2004	Augmentation de capital	Résultat	Minoritaires	Écart de change et divers	31/12/2004
Capitaux propres publiés	179,6	62,0	15,2	(0,2)	(6,4)	250,2
Annulation des écarts actuariels	(2,2)					(2,2)
Impôts différés sur annulation des écarts actuariels	0,9					0,9
Actifs de couverture sur avantages du personnel	(0,6)					(0,6)
Évaluation des avantages du personnel	(19,0)		(0,6)			(19,6)
Impôts différés sur avantages du personnel	6,2		0,2			6,4
Annulation d'immobilisations incorporelles	(1,1)					(1,1)
Réévaluation des terrains	24,3					24,3
Impôts différés sur terrains	(8,9)					(8,9)
Annulation de charges à répartir	(0,2)					(0,2)
Impôts différés sur annulation d'actifs	0,4					0,4
Amortissement des goodwill			5,1			5,1
Impôts sur la reprise des amortissements de goodwill			(0,7)			(0,7)
Reprise d'amortissement sur immobilisations annulées dans le bilan d'ouverture			0,3			0,3
Impôts sur reprise d'amortissement			(0,1)			(0,1)
Divers et arrondis	0,2				0,3	0,5
TOTAL DES RETRAITEMENTS	0,0	0,0	4,2	0,0	0,3	4,5
Capitaux propres IFRS	179,6	62,0	19,4	(0,2)	(6,1)	254,7

D - Impact sur la présentation du tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004

Il n'existe que des reclassements de présentation faisant apparaître notamment une ligne spécifique pour les impôts et les intérêts payés. L'application des IAS 32 et 39 ayant été reportée en 2005, il n'y a aucun retraitement sur la variation de l'endettement. Le tableau de passage en millions d'euros du tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2004 est présenté ci-dessous :

Présentation en normes françaises au 31/12/2004	Acquisi- Flux hors					Autres et arrondis	Présentation en normes IFRS au 31/12/2004	
	Restruc- turation	cessions /	explo- itation	Impôts payés	Intérêts payés			
Renvois aux notes	D.1	D.2	D.3	D.4				
FLUX OPÉRATIONNELS							ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	
Capacité d'autofinancement 58,9	(23,7)	(3,8)	7,0	7,2	(3,1)	42,5	Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement	
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (6,8)						(6,8)	Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	
Variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation (2,4)			(0,7)		(1,7)	(4,8)	Variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation	
Variation du besoin en fonds de roulement (9,2)			(0,7)		(1,7)	(11,6)	Variation du besoin en fonds de roulement	
Autres variations (4,7)					4,7			
			(6,3)			(6,3)	Impôts sur le résultat payés	
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation 45,0	(23,7)	(3,8)	-	7,2	(0,1)	24,6	Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	
INVESTISSEMENTS							ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	
Immobilisations incorporelles (2,5)						(2,5)	Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles (18,7)						(18,7)	Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières (2,4)		(13,0)				(15,4)	Immobilisations financières	
Cessions d'immobilisations 0,9		6,3				7,2	Cessions d'immobilisations	
Investissements d'exploitation (22,7)		(6,7)				(29,4)	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	
Cash flow d'exploitation avant restructurations 22,3								
Restructurations (23,7)	23,7							
Cash flow d'exploitation courante (1,4)								
Variations de périmètre (13,0)		13,0						
Cessions exceptionnelles d'immobilisations 6,3		(6,3)						
Cash flow net (8,1)	-	-	(3,8)	-	7,2	(0,1)	(4,8)	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissements
FINANCEMENT							ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Augmentation de capital reçue 62,0						62,0	Augmentation de capital reçue	
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires (0,5)						(0,5)	Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	
Flux de trésorerie hors exploitation (3,8)		3,8						
				(7,2)		(7,2)	Intérêts payés	
Augmentation / (diminution) de l'endettement (49,6)					2,3	(47,3)	Variation de l'endettement	
					2,2	7,0	Flux de trésorerie provenant des activités de financement	
					2,2	2,2	Variation de trésorerie	
Total	-	-	-	-	-	-	Total	

Notes sur les reclassements

D.1 Restructurations – Acquisitions et cessions

En IFRS, le paiement des restructurations est classé en flux opérationnel et n'apparaît plus sur une ligne spécifique.

De même, les acquisitions et cessions d'immobilisations de nature exceptionnelle sont classées dans les flux d'investissements.

D.2 Flux hors exploitation

Il s'agit du paiement des charges liées aux procès civils américains à constater dans les activités opérationnelles en IFRS.

D.3 Impôts et intérêts payés

En IFRS, ces éléments sont à inscrire sur une ligne spécifique incluse :

- dans les flux opérationnels pour les impôts payés ;
- dans les flux de financement pour les intérêts payés.

D.4 Autres reclassements et arrondis

Il s'agit pour l'essentiel :

- d'une part du paiement des provisions constatées dans les autres variations pour 3,1 millions d'euros ;
- d'autre part de la variation de trésorerie incluse dans la variation de l'endettement net en normes françaises et inscrite sur une ligne spécifique en IFRS pour 2,2 millions d'euros.

Note n° 4 Actifs destinés à être cédés ou arrêtés

En décembre 2005, le Groupe a reçu de la société Farinia une offre irrévocable d'achat de 10 millions d'euros concernant l'activité Aimants et portant sur l'acquisition :

- partielle du fonds de commerce de la société Ugimag SA (Saint-Pierre-d'Allevard) ;
- partielle du fonds de commerce de la société Ferroxdure SA (Évreux) ;
- des titres de Fermag (Mexique et USA) ;
- de certains actifs et passifs situés en Corée (usine d'Eumsung) ;
- de certains actifs et passifs situés au Brésil (usine de Ribeirão Pires).

En conséquence, le groupe d'actifs concerné a été présenté et évalué en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » à compter du 31 décembre 2005.

Les activités temporairement maintenues, mais étroitement liées à la cession et destinées à être arrêtées, ont également été présentées en application d'IFRS 5.

Compte tenu des modalités de cession envisagées,

- la trésorerie et l'endettement des actifs et passifs cédés ont été exclus des états financiers spécifiques IFRS 5 ; par voie de conséquence le coût de la dette a été exclu du compte de résultat ;

- Ugimag SA et Ferroxdure font partie du groupe d'intégration fiscale français, de même que Fermag qui fait partie d'un groupe d'intégration fiscale aux États-Unis ; aucun impôt n'a été calculé sur ces sociétés, leur résultat bénéficiant directement à la mère (Le Carbone-Lorraine SA pour la France et Ugimagnet Corp pour les États-unis) ; seuls les impôts payés au Brésil, en Corée et au Mexique ont été pris en compte ;
- les pertes de valeur figurant dans le bilan concernent les actifs nets destinés à être cédés ; elles ont été calculées en comparant la valeur nette de ces actifs et passifs au prix de cession envisagé (10 millions d'euros) diminué des frais et taxes engagés et déjà payés.

La cession de l'activité Aimants a été finalisée le 27 février 2006.

Conformément à la norme, les actifs et passifs destinés à être cédés ou arrêtés sont présentés sur une ligne distincte du bilan du Groupe.

Le résultat des activités destinées à être cédées ou arrêtées est présenté à part dans le compte de résultat du Groupe et comprend :

- le résultat net des activités destinées à être cédées ou arrêtées : (0,8) M€
- la perte de valeur nette liée aux actifs et passifs destinés à être cédés : (12,0) M€
- Total : (12,8) M€

Les états financiers des actifs et passifs cédés ou arrêtés sont présentés ci-après.

Bilan des activités cédées ou arrêtées IFRS 5

ACTIF

En millions d'euros

	Total au 31 déc. 2005
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles	1,5
- Immobilisations en cours	0,9
- Autres actifs financiers	0,1
- Stocks	9,3
- Clients et comptes rattachés	12,9
- Autres créances d'exploitation	1,3
Actifs détenus en vue de leur cession	26,0

PASSIF

En millions d'euros

	Total au 31 déc. 2005
- Provisions non courantes	0,4
- Avantages du personnel	4,4
- Fournisseurs et comptes rattachés	8,9
- Autres passifs d'exploitation	3,9
- Provisions courantes	4,3
- Passifs d'impôts exigibles courants	0,2
- Passifs divers	0,1
Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession	22,2
Actif net en cours de cession	3,8

Compte de résultat des activités cédées ou arrêtées IFRS 5

<i>En millions d'euros</i>	2005	2004
	Total	Total
Chiffre d'affaires	72,0	77,2
Coûts des produits vendus	(65,7)	(70,0)
Marge brute totale	6,3	7,2
Charges commerciales	(1,4)	(1,5)
Frais administratifs centraux et de recherche	(4,5)	(5,4)
Éléments financiers du résultat opérationnel	(0,4)	(0,2)
Résultat opérationnel courant	0,0	0,1
Charges et produits non courants	(0,3)	(6,9)
Résultat opérationnel	(0,3)	(6,8)
Résultat financier	0,0	0,0
Résultat courant avant impôt	(0,3)	(6,8)
Impôts courants et différés	(0,5)	(0,3)
Résultat net des activités cédées ou arrêtées	(0,8)	(7,1)
Résultat net par action des activités destinées à être cédées et arrêtées :		
- Résultat de base par action (euros)	(0,06)	(0,61)
- Résultat dilué par action (euros)	(0,05)	(0,58)

Note n° 5 Goodwill

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Valeur nette comptable au 1 ^{er} janvier	164,4	172,3
Acquisitions		0,3
Cessions		
Écarts de conversion	17,7	(8,2)
Valeur nette comptable fin de période	182,1	164,4
Valeur brute fin de période	182,1	164,4
Cumul pertes de valeur fin de période	0,0	0,0

Le détail par unité génératrice de trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2004	Mouvements 2005			31 déc. 2005
	Valeur nette	Acquisition	Perte de valeur	Écart de conversion	Valeur nette
Équipements anticorrosion	57,0			7,2	64,2
Hautes températures et freins haute énergie	22,7	0,1		1,9	24,7
Applications Électriques	29,0	(0,1)		1,8	30,7
Protection Électrique	55,7			6,8	62,5
TOTAL	164,4	-	-	17,7	182,1

Note n° 6 Test de valeur des actifs

Des tests de perte de valeur pour chacune des unités génératrices de trésorerie ont été réalisés à l'occasion de la clôture 2005.

En application de la norme IAS 36, les tests ont été réalisés sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les principales hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- flux de trésorerie à 5 ans basés sur le budget 2006 et des projections pour les 4 exercices suivants ;
- taux d'actualisation après impôt de 8 % ;
- taux de croissance à l'infini de 1 % pour la détermination de la valeur terminale ;
- un taux d'impôt normatif de 34 %.

Note n° 7 Immobilisations corporelles

<i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériel, installations techniques et autres immobilisations	Autres	Total
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2004	33,7	34,2	67,4	17,8	153,1
Acquisitions	-	1,2	17,2	5,2	23,6
Mises hors service et sorties	(0,1)	(4,6)	(1,3)	-	(6,0)
Amortissements	-	(2,8)	(18,0)	-	(20,8)
Écarts de conversion	-	(0,8)	(2,0)	(0,1)	(2,9)
Autres mouvements	-	0,3	12,4	(16,0)	(3,3)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2004	33,6	27,5	75,7	6,9	143,7
Valeur brute au 31 décembre 2004	34,9	80,5	323,2	6,9	445,5
Cumul des amortissements au 31 décembre 2004	(1,3)	(53,0)	(225,7)	-	(280,0)
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2004	-	-	(21,8)	-	(21,8)
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2005	33,6	27,5	75,7	6,9	143,7
Acquisitions	-	0,7	9,1	12,3	22,1
Mises hors service et sorties	(0,2)	(0,7)	(1,6)	-	(2,5)
Amortissements	-	(2,8)	(18,5)	-	(21,3)
Écarts de conversion	1,0	2,3	5,3	0,5	9,1
Actifs détenus en vue de leur cession/arrêt	(3,9)	(3,6)	(4,3) *	(0,9)	(12,7)
Autres mouvements	-	0,5	5,0	(4,5)	1,0
Valeur nette comptable au 31 décembre 2005	30,5	23,9	70,7	14,3	139,4
Valeur brute au 31 décembre 2005	31,1	66,4	287,9	14,3	399,7
Cumul des amortissements au 31 décembre 2005	(0,6)	(42,5)	(217,2)	-	(260,3)
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2005	-	-	-	-	-

* Dont perte de valeur 3,2 millions d'euros.

Note n° 8 Titres de participation

En millions d'euros

	31 déc. 2005	31 déc. 2004
En fin d'exercice, les participations non consolidées détenues par les sociétés intégrées représentent une valeur brute comptable de :	34,4	22,9
Sous déduction des pertes de valeur de :	(12,8)	(9,6)
Soit une valeur nette comptable de :	21,6	13,3
Autres participations	-	-
TOTAL	21,6	13,3

L'augmentation des titres de participation correspond essentiellement aux investissements réalisés par le Groupe en Inde et en Chine. Les investissements étant en cours de réalisation, ces participations seront consolidées dès leur mise en exploitation.

Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de participation au 31 décembre 2005 concernent essentiellement la Turquie, l'Argentine, l'Inde, le Mexique et Singapour.

Les principales participations sont les suivantes :

En millions d'euros

Raison sociale	% détenu	Valeur brute	Valeur nette comptable
CL Mauritius	100	9,2	9,2
Carbone Lorraine India Private Ltd	100	8,4	6,1
Carbone Lorraine Sanayi Urünleri A.S (Turquie)	100	5,0	1,0
Carbone Lorraine Argentina SA (Argentine)	100	3,7	0,8
Carbono Lorena de Mexico S.A.	100	2,2	0,6
Carbone Lorraine Holding (Singapour)	100	1,1	0,1
Nortroll (Norvège)	34	0,8	0,5
Clisa (Mexique)	49	0,8	0,8
Carbone Lorraine Grèce	100	0,6	0,6
Carbone Lorraine Madras Private Ltd	100	0,5	0,5
Ferraz Electric Protection Hinode (Chine)	70	0,3	0,3
Carbone-Lorraine Chile (Chili)	100	0,2	0,2
Carbone-Lorraine Shanghai (Chine)	100	0,2	0,2
GMI Metallics (États-Unis)	25	0,2	0,2
Carbone Lorraine de Colombia S.A.	80	0,1	0,1
Le Carbone Materials KK	49	0,1	0,1
Autres participations	-	1,0	0,3
TOTAL		34,4	21,6

Le chiffre d'affaires cumulé et le bénéfice net cumulé sur la base des comptes sociaux (non encore audités) de ces sociétés sont respectivement d'environ 41,4 millions d'euros et 2,6 millions d'euros. Leur incidence sur les comptes

consolidés n'est pas significative : le chiffre d'affaires consolidé de l'ensemble de ces sociétés représenterait environ 28,5 millions d'euros soit 4,3 % du chiffre d'affaires consolidé total après élimination des flux internes.

Note n° 9 Stocks

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Matières premières et autres approvisionnements	57,7	54,3
Produits en cours de production	36,7	35,2
Produits finis	39,3	39,4
Valeur comptable des stocks	133,7	128,9
Pertes de valeur	(10,9)	(10,3)
VALEUR NETTE COMPTABLE DES STOCKS	122,8	118,6

Les stocks nets ont augmenté de 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2005 dont (9,3) millions d'euros sont liés aux activités cédées et arrêtées et 7,5 millions d'euros sont

dus à des effets de change ; à périmètre et taux de change constants, les stocks sont en hausse de 6,0 millions d'euros (+5 %).

Note n° 10 Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Créances clients brutes	124,2	130,8
Pertes de valeur	(9,4)	(8,0)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	114,8	122,8

La baisse des clients est liée aux activités cédées et arrêtées à hauteur de 12,9 millions d'euros.

Note n° 11 Composition du capital

<i>En nombre d'actions (sauf mention contraire)</i>	Actions ordinaires
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2005	13 755 577
Augmentation de capital (en millions d'euros)	2,0
Nombre d'actions au 31 décembre 2005	13 841 352
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	13 841 352
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,00
Actions de l'entité détenues par elle-même ou par ses filiales ou entités associées	34 182

L'augmentation de capital réalisée en 2005 provient de la levée d'options de souscription accordées aux salariés.

Le nombre de droits de vote est de 13 807 170 après déduction des 34 182 titres auto-détenus par la Société au 31 décembre 2005.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres de l'organe de direction et au personnel et restant à lever sont au nombre de 545 407 en tenant compte des options annulées.

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été accordé aux membres de l'organe de direction et au personnel sur l'exercice 2005 ; le nombre d'options d'attribution d'actions gratuites restant à exercer s'élève à 32 025.

Par ailleurs, aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni aucune garantie de cours n'a concerné les titres de l'émetteur au cours des trois dernières années. L'émetteur n'a en outre engagé aucune opération de ce type à l'égard d'autres sociétés pendant la même période.

Note n° 12 Provisions et passifs éventuels

En millions d'euros

	Décembre 2005		Décembre 2004	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
- provision pour restructuration	0,1	0,9	0,2	7,8
- provision pour litiges	43,0	3,7	0,1	48,2
- autres provisions	0,8	0,6	1,7	1,5
TOTAL	43,9	5,2	2,0	57,5

Courant et non courant	2004 Constitutions	Emplois	Activités cédées et arrêtées	Autres	Écart de conversion	2005
- provision pour restructuration	8,0	1,0	(3,8)	(4,0)	(0,2)	1,0
- provision pour litiges	48,3	0,7	(2,7)	(0,1)	(0,2)	46,7
- autres provisions	3,2	(0,3)	(0,9)	(0,6)	-	1,4
TOTAL	59,5	1,4	(7,4)	(4,7)	(0,4)	49,1

À fin 2004, les provisions pour litiges couvrent essentiellement l'intégralité de l'amende infligée au Groupe par l'administration européenne (43 millions d'euros) et les procès civils aux États-Unis (4,4 millions d'euros) ; les provisions pour restructuration concernent essentiellement celles constituées en 2004 sur l'activité Aimants (7,4 millions d'euros).

À fin 2005, en ce qui concerne les provisions pour litiges :

- compte tenu de l'allongement du délai de décision du tribunal, l'amende de 43 millions d'euros a été reclassée en non courant ;

- les procès civils aux États-Unis ont été dotés pour 0,7 million d'euros et payés pour (2,4) millions d'euros et s'élèvent donc à 3,3 millions d'euros.

Les provisions pour restructuration concernant les activités cédées ou arrêtées s'élèvent à 4,0 millions d'euros.

Aucun passif éventuel significatif n'a été identifié à fin 2005.

Note n° 13 Avantages du personnel

Les principaux plans de retraite du groupe Carbone Lorraine constituent des régimes à prestations définies et sont situés au Royaume-Uni (26 % des engagements), aux États-Unis (25 % des engagements), en France (18 % des engagements) et en Allemagne (17 % des engagements).

Les engagements du Groupe ont été évalués avec l'aide d'actuaire indépendants et en application d'IAS 19 au 31 décembre 2005. La charge au 31 décembre 2005 a été estimée sur les mêmes bases.

Les taux utilisés pour les principaux pays sont résumés ci-dessous :

2005	Taux d'actualisation	Taux de rendement des actifs	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	4,10 %	4,25 %	2,00 %	2,00 %
Allemagne	4,10 %	Non applicable	2,50 %	2,00 %
États-Unis	5,50 %	6,75 %	Non applicable	Non applicable
Royaume-Uni	5,00 %	6,75 %	3,30 %	2,80 %

2004	Taux d'actualisation	Taux de rendement des actifs	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	5,50 %	4,50 %	2,00 %	2,00 %
Allemagne	5,50 %	Non applicable	2,50 %	2,00 %
États-Unis	6,00 %	7,25 %	Non applicable	Non applicable
Royaume-Uni	5,40 %	7,00 %	4,30 %	2,80 %

En millions d'euros

Les engagements du Groupe se présentent ainsi au 31 décembre 2005 :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
Dette actuarielle (engagement)	18,2	17,7	26,2	27,1	13,8	103,0
Valeur des actifs de couverture	(2,8)	-	(15,4)	(24,1)	(7,1)	(49,4)
Écarts actuariels non comptabilisés	(2,1)	(2,4)	(2,9)	2,0	(1,5)	(6,9)
Coût des services passés non comptabilisés (droits non acquis)	-	-	-	-	-	-
Montant net comptabilisé	13,3	15,3	7,9	5,0	5,2	46,7

Les engagements du Groupe se présentaient ainsi au 31 décembre 2004 :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
Dette actuarielle (engagement)	18,6	15,2	19,3	23,9	13,2	90,2
Valeur des actifs de couverture	(4,0)	-	(12,4)	(18,0)	(5,9)	(40,3)
Écarts actuariels non comptabilisés	0,4	-	(0,5)	0,6	(0,3)	0,2
Coût des services passés non comptabilisés (droits non acquis)	0,3	-	-	-	-	0,3
Montant net comptabilisé	15,3	15,2	6,4	6,5	7,0	50,4

L'évolution des avantages du personnel comptabilisés est la suivante :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
31 décembre 2004	15,3	15,2	6,4	6,5	7,0	50,4
Montants versés	(1,9)	(1,3)	(1,3)	(2,3)	(1,3)	(8,1)
Charges comptabilisées	1,3	1,4	1,8	0,6	1,8	6,9
Écart de change	-	-	1,0	0,2	0,7	1,9
Activités destinées à être cédées ou arrêtées	(1,4)	-	-	-	(3,0)	(4,4)
31 décembre 2005	13,3	15,3	7,9	5,0	5,2	46,7

Selon l'estimation des actuaires, la charge comptabilisée au 31 décembre 2005 au titre de ces dispositifs est de 6,9 millions d'euros et se décompose ainsi :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,8	0,2	1,7	0,6	1,2	4,5
Charge d'intérêt	1,0	0,8	0,9	1,3	0,9	4,9
Rendement attendu des actifs de couverture	(0,2)	-	(0,8)	(1,3)	(0,3)	(2,6)
Amortissement des pertes ou gains actuariels	(0,3)	0,4	-	-	-	0,1
TOTAL DE LA CHARGE DE L'EXERCICE	1,3	1,4	1,8	0,6	1,8	6,9
DONT ACTIFS EN COURS DE CESSION	0,2	-	-	-	0,4	0,6

Le rendement effectif des actifs s'élève à 4,3 millions d'euros en 2004 et 4,2 millions d'euros en 2005.

Note n° 14 Endettement net

En millions d'euros	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Emprunts à long terme et moyen terme	177,1	132,9
Passifs financiers courants	3,0	2,7
Comptes courants financiers	1,4	1,6
Actifs financiers courants	(2,5)	(1,3)
Endettement brut total	179,0	135,9
Concours bancaires courants	7,6	17,7
Actifs financiers de trading	(0,6)	(0,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(35,7)	(27,4)
Trésorerie	28,7	10,3
Endettement net total	150,3	125,6

L'endettement net total consolidé s'élève fin décembre 2005 à 150,3 millions d'euros, contre 125,6 millions d'euros fin 2004. Cette augmentation de 24,7 millions d'euros provient pour 12 millions d'euros de l'évolution des parités monétaires - essentiellement due à l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro en 2005 - et du versement d'une avance de 20 millions d'euros effectuée par le Groupe sur un compte bloqué auprès de la Commission européenne, en garantie de la procédure d'appel auprès du Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes. En effet, le Groupe

a fait appel de l'amende de 43 millions d'euros imposée en décembre 2003. L'avance versée, ainsi que les intérêts y afférents, seraient reversés à Carbone Lorraine au cas où ce versement ne serait pas justifié du fait de la décision du tribunal en appel. Cette avance a été comptabilisée au poste « actifs financiers non courants » du bilan et est présentée dans les acquisitions d'actifs financiers au tableau des flux de trésorerie.

En millions d'euros	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Endettement net total	150,3	125,6
Endettement net/fonds propres	0,51	0,49

L'endettement net représente 51 % des fonds propres à fin décembre 2005 contre 49 % à fin décembre 2004.

Le rapprochement entre les variations de l'endettement net au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie est détaillé ci-dessous :

En millions d'euros	31 déc. 2005	31 déc. 2004 pro forma	31 déc. 2004
Endettement N-1	125,6	182,6	182,6
Flux exploitation courante après impôts	(24,1)	(28,9)	(29,5)
Flux des restructurations	1,1	17,7	23,7
Flux nets des variations de périmètre	(0,8)	6,7	6,7
Flux de trésorerie hors exploitation*	22,4	3,9	3,9
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités poursuivies	(1,7)	(0,6)	4,8
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités cédées ou arrêtées	4,6	5,4	
Augmentation de capital reçue	(0,6)	(62,0)	(62,0)
Dividendes versés	8,2	0,5	0,5
Intérêts payés	6,3	7,2	7,2
Écart de conversion et divers	7,9	(7,5)	(7,5)
Endettement fin N	150,3	125,6	125,6

* Dont 20 millions d'euros représentant une avance auprès de la Commission européenne en garantie de la procédure d'appel (cf. supra).

En décembre 2000, Carbone Lorraine avait mis en place un crédit de 300 M USD, syndiqué auprès d'un pool bancaire international pour refinancer sa dette. Ce crédit comportait deux tranches, l'une de 105 M USD d'une maturité d'un an, prorogable en deux fois jusqu'à décembre 2003, l'autre de 195 M USD d'une maturité de 5 ans.

La tranche de 105 M USD a été remboursée par Carbone Lorraine en juin 2003, peu avant son échéance. Cette tranche a été refinancée par un placement privé de 85 M USD auprès d'investisseurs américains, dont une tranche de 65 M USD d'une maturité finale de 10 ans, et une tranche de 20 M USD d'une maturité finale de 12 ans.

Compte tenu de son caractère amortissable, la durée moyenne du placement privé est d'environ 8 ans (à l'origine). Au titre de cet emprunt, Carbone Lorraine paie un taux d'intérêt fixe tous les 6 mois. Après l'achat de swaps, Carbone Lorraine reçoit ces intérêts d'une banque et paie en échange un taux variable plus une marge.

La tranche de 195 M USD a été remboursée en janvier 2005 après la signature fin décembre 2004 d'un nouvel emprunt syndiqué de 220 M USD d'une maturité de 5 ans.

Au 31 décembre 2005, les crédits confirmés s'élevaient à 305 M USD dont 104 M USD non utilisés.

Emprunts confirmés au 31/12/2005

<i>En millions de dollars US</i>	Taux	Montant	Utilisation au 31 déc. 2005	Échéance
Crédit syndiqué	Variable	220	116	Déc. 2009
Placements privés américains tranche A	Fixe	65	65	Mai 2013
- dont		9,3	9,3	Mai 2007
		9,3	9,3	Mai 2008
		9,3	9,3	Mai 2009
		9,3	9,3	Mai 2010
		9,3	9,3	Mai 2011
		9,3	9,3	Mai 2012
		9,3	9,3	Mai 2013
Placements privés américains tranche B	Fixe	20	20	Mai 2015
- dont		4,0	4,0	Mai 2011
		4,0	4,0	Mai 2012
		4,0	4,0	Mai 2013
		4,0	4,0	Mai 2014
		4,0	4,0	Mai 2015
TOTAL		305	201	

Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie étrangère concernée constaté au moment des tirages, plus une marge fixe. Le taux d'intérêt payé aux investisseurs des placements privés est fixe. Ce taux a été swapé à taux variable pour la durée des placements privés.

Covenants sur emprunts confirmés

Au titre de ses différents emprunts confirmés, Carbone Lorraine doit respecter un certain nombre d'obligations, usuelles dans ces types de contrat. En cas de non respect

de certaines d'entre elles, les banques ou les investisseurs (pour les placements privés américains) peuvent obliger Carbone Lorraine à rembourser par anticipation les emprunts concernés. Par le biais des clauses de défauts croisés, le remboursement anticipé sur un emprunt significatif peut entraîner l'obligation de rembourser immédiatement d'autres emprunts.

Carbone Lorraine doit respecter les covenants financiers suivants au 30 juin et au 31 décembre de chaque année :

En millions d'euros

Covenants financiers

(comptes consolidés)	Endettement net / EBITDA	Endettement net / fonds propres	EBITDA/intérêts nets
Covenants*	Le ratio doit être :	Le ratio doit être :	Le ratio doit être :
- placement privé américain	< 3,25	< 1,3	> 3
- crédit syndiqué	-	< 1,3	-

Ratios constatés

31 décembre 2005**			
- placement privé américain	1,84	0,53	11,99
- crédit syndiqué	-	0,53	-
31 décembre 2004			
- placement privé américain	1,78	0,51	10,57
- crédit syndiqué	-	0,51	-

* Méthode de calcul des covenants : conformément aux règles comptables, l'endettement net figurant dans les comptes utilise les cours de clôture pour calculer la contre-valeur en euros des dettes en monnaies étrangères. Pour le calcul des covenants, l'endettement net ne tient pas compte des créances financières court terme. Par ailleurs, pour le seul calcul du ratio « endettement net/ EBITDA », l'endettement net doit être recalculé au cours moyen euro/USD de la période en cas d'écart de plus de 5 % entre le cours moyen et le cours de clôture. Pour le calcul des covenants au 30 juin, l'EBITDA ou excédent brut d'exploitation est par convention l'EBITDA constaté sur les 6 premiers mois de l'année, multiplié par 2.

** Compte tenu du passage aux IFRS, l'EBITDA et l'endettement net ont été recalculés sur une base pro forma aux normes françaises pour le calcul des covenants au 31/12/2005.

Il n'existe pas d'emprunts ni de dettes de montant significatif couverts par des sûretés réelles ou par des tiers au 31/12/2005.

Les créances et dettes liées à l'exploitation ont toutes une durée inférieure à un an ; la ventilation des dettes financières par échéance est donnée ci-dessous.

Ventilation des emprunts à long et moyen terme y compris la part à court terme au 31 décembre 2005

En millions d'euros	Total	< 1 an	> 1 et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts en USD	102,8	-	62,2	40,6
Emprunts en euro	70,1	-	70,1	
Emprunts en GBP	8,0	-	8,0	
Emprunts en CAD	0,2	-	0,2	
TOTAL	181,1	-	140,5	40,6
Amortissement coût d'émission au TEG	(1,3)			
Valorisation dérivés taux	(2,7)			
TOTAL	177,1	-	140,5	40,6

Sur les 140,5 millions d'euros dont l'échéance est comprise entre 1 et 5 ans, 113,7 millions d'euros ont une maturité supérieure à 3 ans au 31 décembre 2005.

Structure de l'endettement net total au 31 décembre 2005

En devises	%	En taux	%
Euro	36,6	Fixe	34
USD	61,8	Variable	66
Autres	1,6		

Politique de gestion du risque de taux

La politique de gestion du risque de taux du Groupe consiste uniquement en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux de financement.

Au mois de mai 2003, le Groupe a acheté plusieurs swaps de taux d'un montant nominal global de 85 M USD pour variabiliser les intérêts dus sur les placements privés. Dans ces swaps, la Société reçoit les intérêts dus aux investisseurs et paie le Libor 3 mois plus une marge. Le départ du swap a été fixé au 28 mai 2003 pour une durée équivalente au placement privé.

Au mois de mai 2003, le Groupe a acheté plusieurs swaps de taux pour une durée de 3 ans d'un montant nominal global

de 60 M USD. Dans ces swaps, la Société paie un taux fixe de 2,565 % et reçoit le Libor 3 mois USD.

Pour refinancer pour partie ces swaps venant bientôt à échéance, le Groupe a acheté, au mois d'octobre 2005, plusieurs swaps de taux d'un montant nominal global de 50 M USD. Ces swaps, qui ont une durée de 3 ans, ne prendront effet qu'à compter du mois de mai 2006. Dans ces swaps, la Société paie un taux fixe de 4,6325 % et reçoit le Libor 3 mois USD.

Toutes les couvertures de taux du Groupe ont été réalisées par l'intermédiaire de la société mère (Le Carbone-Lorraine France).

<i>En millions d'euros</i>	Total	Dont échéance < 5 ans**	Dont échéance > 5 ans
Dette financière à taux variable*	181,1	140,5	40,6
Actifs financiers	30,8	30,8	-
Position nette avant gestion	150,3	109,7	40,6
Couverture à taux fixe	50,9	50,9	-
Position nette après gestion	99,4	58,8	40,6

* Après swap de taux fixe à taux variable sur les placements privés américains et avant amortissement TEG.

** Après le 30/05/2006, la couverture à taux fixe passe de 60 M USD à 50 M USD.

À endettement et changes constants par rapport au 31 décembre 2005 et tenant compte du refinancement en mai 2006 des swaps existants par de nouveaux swaps, une augmentation de 100 points de base des taux variables augmenterait les charges financières annuelles de 1,5 million d'euros environ.

Note n° 15 Instruments Financiers Dérivés

Les valeurs de marché ont été estimées pour la majorité des instruments financiers du Groupe sur la base des taux de marché à la clôture. Elles ont été calculées par le Groupe ou obtenues des contreparties bancaires avec lesquelles les instruments financiers ont été réalisés. Ces instruments sont adossés à des emprunts (taux) ou à des flux commerciaux certains ou quasi certains (change et matières premières).

<i>En millions d'euros</i>	Valorisation au Déc. 2005 *	Montant nominal** Déc. 2005	Montant nominal** Déc. 2004	Montant nominal** Déc. 2003
Produits de taux	(2,2)	165,3	106,5	170,2
Produits de change	(0,0)	26,7	8,3	4,6
Produits de matières premières	(0,0)	4,0	0	0

* Y compris intérêts courus (pour les produits de taux).

** Sommes des positions nettes par monnaie étrangère (pour les produits de change).

Conformément aux normes IFRS 32/39, les valorisations au 31/12/05 sont comptabilisées dans les comptes consolidés du Groupe au bilan et/ou au compte de résultat (voir note 1 « Changement de référentiel comptable »).

Exposition de change par monnaie étrangère

L'exposition nette par monnaie étrangère présentée ci-dessous concerne les flux transactionnels du Groupe au 31 décembre 2005, hors activités cédées. Les actifs et passifs concernent la somme des montants nets des facturations en monnaies étrangères, convertis en euros, des sociétés

du Groupe par rapport à leur monnaie locale. Par cohérence avec la définition des actifs et passifs, les positions hors bilan représentent les couvertures affectées à des factures. Les couvertures affectées à des commandes ou à des budgets

ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessous. Une monnaie étrangère n'est pas présentée quand les actifs et les passifs sont inférieurs à 0,1 million d'euros.

En millions d'euros	États-Unis	Grande-Bretagne	Japon	Canada	Corée	Brésil	Mexique	Australie	Suède
	USD	GBP	JPY	CAD	KRW	BRL	MXN	AUD	SEK
Actifs	14,8	(1,1)	7,9	(3,0)	(0,8)	(0,5)	0	0	(1,5)
Passifs	(6,0)	1,5	(0,1)	3,0	0,7	1,1	(0,9)	0,6	1,5
Position nette avant gestion	8,8	0,4	7,8	0,0	(0,1)	0,6	(0,9)	0,6	0,0
Positions hors bilan	10,6	0,7	7,8	0,4	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0
Position nette après gestion	(1,8)	(0,3)	0,0	(0,4)	(0,1)	0,6	(0,9)	0,1	0,0

L'évolution des monnaies étrangères contre l'euro a un impact de conversion en euro sur les comptes de résultats des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro. Elle a également un impact sur les ventes et achats futurs, à l'exception des ventes et achats futurs qui font l'objet d'une couverture budgétaire.

La position nette après gestion sur les factures a également un impact sur les comptes du Groupe. Une évolution défavorable de l'euro de 1 % par rapport aux monnaies étrangères mentionnées aurait un effet négatif inférieur à 0,1 million d'euros sur la base des facturations au bilan au 31 décembre 2005.

Note n° 16 Autres charges et produits non courants

Les autres charges et produits non courants se décomposent de la manière suivante :

En millions d'euros	31 déc. 2005	31 déc. 2004 pro forma	31 déc. 2004
Restructurations	(3,7)	(5,9)	(13,9)
Amende UE et procès civils aux États-Unis	(1,2)	(2,4)	(2,4)
Perte de valeur des titres de sociétés non consolidées	(0,9)		
Programme de cessions d'immobilisations		2,1	2,1
Autres	0,1	0,4	1,4
TOTAL	(5,7)	(5,8)	(12,8)

En 2004, les charges et produits non courants s'établissaient à (12,8) millions d'euros et à (5,8) millions d'euros hors activités cédées ou arrêtées ; ils incluent pour l'essentiel :

- les charges et provisions pour litiges qui enregistrent les provisions complémentaires (2,4) millions d'euros destinées à couvrir des charges liées aux procès civils américains ;
- les plus values nettes de cession de 2,1 millions d'euros comprenant notamment les ventes immobilières américaines (Newburyport) et françaises (Crolles) comprises dans le programme de cession des actifs ;
- les coûts de restructurations industrielles (5,9) millions d'euros dont 4,0 millions d'euros concernent la Protection Électrique.

En 2005, les charges et produits non courants s'établissent à (5,7) millions d'euros ; ils incluent pour l'essentiel :

- un complément de coûts de restructurations industrielles de (3,7) millions d'euros ;
- la finalisation d'une transaction dans le cadre des actions civiles aux États-Unis pour (1,0) million d'euros ;
- la constatation d'une perte de valeur sur les titres de la filiale mexicaine pour (0,9) million d'euros.

Note n° 17 Information sectorielle

En millions d'euros	Systèmes et Matériaux Avancés (SMA)		Applications Électriques (AE)		Protection Électrique (PE)		Total des activités poursuivies		
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	
Chiffre d'affaires									
Ventes externes	217,9	200,0	185,8	187,4	179,7	171,3	583,4	558,7	
Répartition du chiffre d'affaires	37,4 %	35,8 %	31,8 %	33,5 %	30,8 %	30,7 %	100 %	100 %	
Résultat opérationnel									
Résultat opérationnel sectoriel	39,6	35,3	12,6	13,0	12,3	3,2	64,5	51,5	
Marge opérationnelle sectorielle*	18,1 %	17,6 %	6,8 %	6,9 %	6,8 %	1,9 %			
							Dépenses non allouées	(11,0)	(11,0)
							Résultat opérationnel des activités poursuivies	53,5	40,5
							Marge opérationnelle des activités poursuivies	9,2 %	7,2 %
							Résultat financier	(7,1)	(7,5)
							Impôts courants et différés	(11,1)	(6,1)
							Résultat net des activités poursuivies	35,3	26,9

* Marge opérationnelle sectorielle = résultat opérationnel / ventes externes sectorielles.

Les ventes inter-secteur réalisées par le secteur Systèmes et Matériaux Avancés s'élèvent à 4,3 M€ en 2005 contre 3,5 M€ en 2004.

Évolution et répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de ventes

En millions d'euros	Décembre 2005		Décembre 2004 pro forma		Décembre 2004	
	2005	%	pro forma	%	2004	%
France	86,5	14,8	86,5	15,5	95,7	15,0
Europe hors France	173,2	29,7	181,9	32,6	217,4	34,2
Amérique du Nord	203,4	34,9	195,1	34,9	212,1	33,3
Asie	83,0	14,2	63,6	11,4	71,0	11,2
Reste du monde	37,3	6,4	31,6	5,6	39,8	6,3
TOTAL	583,4	100	558,7	100	636,0	100

Répartition des amortissements constatés par activité

En millions d'euros	Décembre 2005				
	SMA	AE	PE	Frais centraux	Total
France	(3,7)	(2,9)	(2,8)	(0,9)	(10,3)
Europe Hors France	(0,4)	(2,5)	0,0	0,0	(3,0)
Asie / Pacifique	(0,3)	(0,1)	0,0	0,0	(0,4)
Amérique du Nord	(3,7)	(2,2)	(1,2)	0,0	(7,1)
Reste du monde	(0,1)	(0,2)	-	0,0	(0,3)
TOTAL	(8,2)	(7,9)	(4,1)	(0,9)	(21,1)

Répartition des amortissements constatés par activité

En millions d'euros	Décembre 2004 pro forma					Décembre 2004					
	SMA	AE	PE	Frais centraux	Total	SMA	AE	PE	AIM (Aimants)	Frais centraux	Total
France	(3,6)	(3,0)	(2,8)	(1,3)	(10,7)	(3,6)	(3,0)	(2,8)	(0,2)	(1,3)	(10,9)
Europe hors France	(0,5)	(2,8)	(0,3)	-	(3,6)	(0,5)	(2,8)	(0,3)	-	-	(3,6)
Asie / Pacifique	(0,2)	(0,1)	(0,1)	-	(0,4)	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,4)	-	(0,8)
Amérique du Nord	(3,4)	(1,8)	(1,2)	-	(6,4)	(3,2)	(1,8)	(1,2)	(0,8)	-	(7,0)
Reste du monde	(0,1)	(0,2)	-	-	(0,3)	(0,1)	(0,2)	-	(0,2)	-	(0,5)
TOTAL	(7,8)	(7,9)	(4,4)	(1,3)	(21,4)	(7,6)	(7,9)	(4,4)	(1,6)	(1,3)	(22,8)

Valeur comptable nette des actifs en fin de période par activité

En millions d'euros	SMA	AE	PE	TOTAL	Opérations intra-groupe éliminées	Total au 31 déc. 2005
Immobilisations nettes (hors participations)	161,7	95,8	92,9	350,4		350,4
Valeur d'exploitation nette	52,7	35,9	34,2	122,8		122,8
Clients et acomptes reçus	51,9	41,1	44,1	137,1	(22,3)	114,8
Autres créances d'exploitation	21,7	6,0	6,0	33,7	(15,3)	18,4
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	288,0	178,8	177,2	644,0	(37,6)	606,4
TOTAL DES ACTIFS NON ALLOUÉS						121,8
TOTAL						728,2

Valeur comptable des passifs en fin de période par activité

En millions d'euros	SMA	AE	PE	TOTAL	Opérations intra-groupe éliminées	Total au 31 déc. 2005
Fournisseurs et acomptes payés	33,0	21,7	28,5	83,2	(22,3)	60,9
Autres passifs d'exploitation et passifs divers	37,7	13,6	16,3	67,6	(15,3)	52,3
Provisions non courantes et courantes	5,4	43,2	0,5	49,1		49,1
Avantages du personnel	16,6	21,6	8,4	46,6		46,6
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS	92,7	100,1	53,7	246,5	(37,6)	208,9
TOTAL DES PASSIFS NON ALLOUÉS						224,7
TOTAL						433,6

Flux d'investissements de la période par activité

En millions d'euros		France	Europe/ hors France	Asie / Pacifique	Amérique du Nord	Reste du monde	Total au 31 déc. 2005
Immobilisations corporelles et incorporelles	SMA	(6,1)	(0,1)	(1,7)	(5,0)		(12,9)
	AE	(2,1)	(1,5)	(0,2)	(1,6)	(0,8)	(6,2)
	PE	(2,8)		(2,6)			(5,4)
TOTAL		(11,0)	(1,6)	(4,5)	(6,6)	(0,8)	(24,5)
Autres variations et désinvestissements	SMA	(11,0)	0,1		0,2		(10,7)
	AE	(6,5)	(9,5)	(0,2)	(0,1)	0,4	(15,9)
	PE	0,3	(0,3)				-
TOTAL *		(17,2)	(9,7)	(0,2)	0,1	0,4	(26,6)
TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENTS		(28,2)	(11,3)	(4,7)	(6,5)	(0,4)	(51,1)

* Dont 20 millions d'euros représentant une avance auprès de la Commission Européenne en garantie de la procédure d'appel.

Note n° 18 Charges de personnel et effectifs

Avec Aimants

Les frais de personnel du Groupe (incluant charges sociales, provisions pour retraite et indemnités de départ) s'élèvent à 223,0 M€ en 2005 contre 237,5 M€ en 2004.

À périmètre et changes constants, les frais de personnel diminuent de 7,9 % du fait des indemnités de licenciement

versées en 2004 dans le cadre des restructurations réalisées en Protection Électrique et en Aimants. Hors ces indemnités, les frais de personnel sont stables à périmètre et changes constants.

À compter de 2005, les effectifs présentés tiennent compte de 2 entités non consolidées (CL Mexico et Ferraz Shawmut Tunisie) travaillant essentiellement pour les sociétés du Groupe et dont les coûts salariaux sont compris dans le coût des ventes.

Effectif moyen des sociétés consolidées par catégorie

Catégories	2005	%	2004	%	2003	%
Ingénieurs et cadres	556	8 %	548	8 %	628	9 %
Techniciens et agents de maîtrise	818	11 %	808	12 %	802	11 %
Employés	982	14 %	988	15 %	1 062	15 %
Ouvriers	4 769	67 %	4 454	65 %	4 550	65 %
TOTAL	7 125	100 %	6 798	100 %	7 042	100 %
Dont CL Mexico et Ferraz Shawmut Tunisie	352		-		-	

Effectif moyen des sociétés consolidées par zone géographique

Catégories	2005	%	2004	%	2003	%
France	2 082	29 %	2 202	32 %	2 388	34 %
Europe hors France (+ Tunisie)	1 632	23 %	1 755	26 %	1 769	25 %
Amérique du Nord (+ Mexique)	2 403	34 %	2 008	30 %	2 057	29 %
Asie	347	5 %	283	4 %	321	5 %
Reste du monde	661	9 %	550	8 %	507	7 %
TOTAL	7 125	100 %	6 798	100 %	7 042	100 %
Dont CL Mexico et Ferraz Shawmut Tunisie	352		-		-	

À périmètre constant, l'effectif moyen diminue de 25 personnes.

Hors Aimants

Les frais de personnel du Groupe (incluant charges sociales, provisions pour retraite et indemnités de départ) s'élèvent à 199,4 M€ en 2005 contre 202,7 M€ en 2004.

À périmètre et changes constants, les frais de personnel diminuent de 3,4 % du fait des indemnités de licenciement versées en 2004 dans le cadre des restructurations réalisées en Protection Électrique. Hors ces indemnités, les frais de personnel sont en hausse de 1,7 %.

Effectif moyen des sociétés consolidées par catégorie

Catégories	2005	%	2004	%
Ingénieurs et cadres	520	8 %	498	9 %
Techniciens et agents de maîtrise	727	12 %	695	12 %
Employés	797	13 %	777	13 %
Ouvriers	4 163	67 %	3 788	66 %
TOTAL	6 207	100 %	5 758	100 %
Dont CL Mexico et Ferraz Shawmut Tunisie	352		-	

Effectif moyen des sociétés consolidées par zone géographique

Catégories	2005	%	2004	%
France	1 743	30 %	1 755	30 %
Europe hors France (+ Tunisie)	1 632	28 %	1 755	30 %
Amérique du Nord (+ Mexique)	2 176	31 %	1 718	30 %
Asie	211	4 %	150	3 %
Reste du monde	445	8 %	380	7 %
TOTAL	6 207	100 %	5 758	100 %
Dont CL Mexico et Ferraz Shawmut Tunisie	352		-	

À périmètre constant, l'effectif moyen augmente de 97 personnes.

Note n° 19 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel détaillé en charges et produits par nature est présenté ci-dessous :

En millions d'euros	2005	2004 pro forma	2004
Chiffre d'affaires produits	528,8	504,9	582,1
Chiffre d'affaires négoce	54,6	53,8	53,9
Chiffre d'affaires total	583,4	558,7	636,0
Autres revenus	6,5	5,5	3,2
Coûts des produits négoce	(33,0)	(35,5)	(25,3)
Coûts des matières premières	(132,4)	(123,6)	(148,6)
Charges sur autres revenus	(2,6)	(1,6)	(1,6)
Coûts de fabrication	(94,0)	(91,9)	(123,8)
Salaires	(199,0)	(195,1)	(216,0)
Intéressement et participation	(4,3)	(4,1)	(4,4)
Autres charges	(43,6)	(42,7)	(46,3)
Éléments financiers du résultat opérationnel (*)	(2,4)	(3,5)	(3,8)
Amortissements	(21,1)	(21,4)	(22,8)
Provisions	(4,6)	(5,9)	(14,9)
Pertes de valeur			0,2
Résultat de cession d'immobilisations	0,6	1,6	1,8
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	53,5	40,5	33,7

* Dont écart de change non significatif en 2005 et (0,9) million d'euros en 2004.

Note n° 20 Résultat financier

En millions d'euros	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Charges financières sur emprunts non courants	(6,0)	(6,3)
Charges financières sur emprunts courants	(1,1)	(2,4)
Coût du financement	(7,1)	(8,7)
Autres produits et charges financiers	-	1,2
RÉSULTAT FINANCIER	(7,1)	(7,5)

Note n° 21 Impôts

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2005	31 déc. 2004 pro forma	31 déc. 2004
Impôts courants sur les bénéfices	(9,9)	(6,8)	(7,1)
Impôts différés d'exploitation	(1,2)	0,7	0,7
Impôts de distribution	-	-	-
TOTAL IMPÔTS	(11,1)	(6,1)	(6,4)

En France, les sociétés Le Carbone Lorraine SA, Carbone Lorraine Applications Électriques, Carbone Lorraine Composants, Carbone Lorraine Équipements Génie Chimique, Carbone Lorraine Corporate Services, Ferraz Shawmut SA, Ugimag, Ferroxdure, Polygraphite et AVO sont intégrées fiscalement.

Il existe aussi :

- deux groupes d'intégration fiscale aux États-Unis, l'un regroupant Carbone Lorraine North America et ses filiales et l'autre rassemblant Ugimagnet, Ugimag Inc. et Fermag Inc. ;

- trois groupes d'intégration fiscale en Allemagne ;
- un groupe d'intégration fiscale au Japon regroupant Carbone KK et Ferraz Shawmut Japon.

Le taux d'impôt du Groupe est de 25,2 % en décembre 2005 contre 21,9 % en décembre 2004.

Explication de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	Décembre 2005
Résultat net	22,5
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	11,1
Charges (produits) d'impôts des activités en cours de cession / arrêtées	0,5
Charges (produits) d'impôts sur perte de valeur	(2,2)
TOTAL CHARGES (PRODUITS) D'IMPÔTS	9,4
Résultat taxable	31,9
Taux d'impôt courant en France	34,93 %
(Charge) produit d'impôt théorique (résultat taxable x taux d'impôt courant en France)	(11,1)
Différence taux d'impôt France/ juridictions étrangères	0,5
Opérations imposées à taux réduit	0,3
Différences permanentes	(3,3)
Effet de la limitation des impôts différés actifs	3,2
Autres	1,0
(Charge) produit d'impôt comptabilisé	(9,4)

Les montants d'actifs et de passifs d'impôts différés présentés au bilan sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Déc. 2005	Déc. 2004
Actifs d'impôt différé	29,8	26,4
Passifs d'impôt différé	(6,4)	(4,6)
Position nette	23,4	21,8

L'évolution des impôts différés à fin décembre 2005 est détaillée ci-dessous :

<i>En millions d'euros*</i>	Décembre 2005	Résultat	Autres	Conversion	Décembre 2004
Provisions pour avantages du personnel	6,0	0,1	(0,5)	0,2	6,2
Provisions pour restructuration	1,4	(1,1)	0,0	0,0	2,5
Amortissement des immobilisations	(14,1)	(1,3)	0,0	(1,6)	(11,2)
Provisions réglementées	(3,9)	0,4			(4,3)
Incidence des déficits	20,8	8,8	(0,1)	0,4	11,7
Pertes de valeur	7,1	-	2,4	-	4,7
Autres	6,1	(8,1)	0,4	1,6	12,2
Impôts différés au bilan – position nette	23,4	(1,2)	2,2	0,6	21,8

* (- passif /+ actif).

Les impôts différés actifs ont été reconnus compte tenu de leur recouvrabilité ; les principaux pays concernés sont la France, l'Allemagne et les États-Unis.

Note n° 22 Résultat par action

Le calcul des résultats de base et dilué par action au 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004 est présenté ci-dessous :

Activités poursuivies et activités cédées	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Numérateur		
Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice)	22,1	19,4
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	13 807 170	11 690 661
Effets des actions ordinaires dilutives : - options non exercées	577 432	631 182
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	14 384 602	12 321 843
Résultat de base par action (euros)	1,60	1,66
Résultat dilué par action (euros)	1,53	1,57

Activités poursuivies	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Numérateur		
Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice)	34,9	26,5
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	13 807 170	11 690 661
Effets des actions ordinaires dilutives : - options non exercées	577 432	631 182
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	14 384 602	12 321 843
Résultat de base par action (euros)	2,53	2,27
Résultat dilué par action (euros)	2,43	2,15

Note n° 23 Dividendes

Au titre de l'exercice 2004, un dividende de 0,55 euro (2003 : 0 euro) par action, soit un montant global de 7,6 millions d'euros (2003 : 0 euro), a été payé en mai 2005 aux actionnaires.

Au titre de l'exercice 2005, le dividende s'élève à 0,70 euro par action, soit un montant global de 9,7 millions d'euros.

Note n° 24 Contrats de location**1 - Contrats de location - financement**

Valeur nette comptable par catégorie d'actifs :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Constructions	0,7	0,8

Les investissements financés concernent la location de locaux industriels en France à Poitiers et Airvault. Les loyers payés sont fixes, sans clause de rachat et avec une échéance finale en juillet 2014.

2 - Contrats de location simple en tant que preneur**Échéancier des paiements minimaux**

<i>En millions d'euros</i>	Total au 31 déc. 2005	à 1 an	à plus d'1 an	Dont à 5 ans ou plus
Paiements minimaux	15,9	2,9	13,0	5,6

Les paiements minimaux représentent le montant des loyers immobiliers futurs certains jusqu'à l'échéance des baux avant éventuels renouvellements. Les contrats de baux ne contiennent pas de clause relative à des restrictions

d'endettement ou de paiement de dividendes. Les engagements de loyer les plus importants concernent deux sites aux États-Unis pour un montant global de 11,6 millions d'euros et des durées respectives de 7 ans et 14 ans.

Note n° 25 Information relative aux parties liées

Le Carbone Lorraine SA est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par le Carbone Lorraine SA.

La société le Carbone Lorraine SA fait partie du groupe Carbone Lorraine qui comprend 91 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 34 pays.

Les transactions entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminées.

1 - Relations avec les sociétés non consolidées

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec les sociétés non consolidées s'élève à 12,9 millions d'euros en 2005 (12,6 millions d'euros en 2004).

Au 31 décembre 2005, les management fees et les frais administratifs facturés aux sociétés non consolidées par le Groupe (et venant en diminution des frais administratifs centraux) s'élèvent à 0,3 million d'euros (0,4 million d'euros en 2004).

Au 31 décembre 2005, les créances d'exploitation du Groupe sur les filiales non consolidées s'élèvent à 2,7 millions d'euros et les passifs d'exploitation à 0,1 million d'euros.

Au 31 décembre 2005, les prêts en compte-courant consentis aux sociétés non consolidées par Le Carbone Lorraine SA s'élèvent à 1,4 million d'euros (0,2 million d'euros en 2004).

2 - Rémunérations des principaux dirigeants (Comité Directeur dont le P-DG) :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Salaires, bonus, avantages en nature et jetons de présence	2,1	1,6
Charges comptabilisées du régime de retraite surcomplémentaire (1)	0,3	0,3
Autres avantages à long terme	0,0	0,0
TOTAL	2,4	1,9

(1) Les membres du Comité Directeur, y compris le Président-Directeur Général, bénéficient d'un régime de retraite surcomplémentaire. Ce régime garantit un niveau de retraite de 55 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 %), sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite. Le surcomplément de retraite est plafonné à 15 % de cette rémunération de référence. L'engagement actuariel a été évalué au 31 décembre 2005 à 3,7 millions d'euros (3,5 millions d'euros à fin 2004).

Les membres du Comité Directeur ne bénéficient d'aucun autre avantage à long terme.

Par ailleurs, ont été attribués aux membres du Comité Directeur (y compris le P-DG) les « Paiements fondés sur des actions » suivants :

- stock-options : aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée au Comité Directeur (y compris le P-DG) en 2004 et en 2005 ;
- actions gratuites : voir tableau de l'historique des attributions au Comité Directeur (y compris le P-DG) ci-dessous.

	Plan 2005 tranche 1	Total
Date du Conseil d'Administration	30 juin 2005	
Nombre total d'actions attribuées	11 475	11 475
Cours de l'action à la date d'attribution	39,25	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	1 ^{er} juillet 2007	
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	1 ^{er} juillet 2009	

Note 26 Engagements hors bilan

A - Engagements financiers et passifs

En millions d'euros	31 déc. 2005	31 déc. 2004
Engagements reçus		
Avals et cautions	0,2	0,4
Autres engagements reçus	1,7	3,1
TOTAL	1,9	3,5
Engagements donnés		
Dettes et engagements garantis par des sûretés réelles	0,3	0,3
Cautions et garanties de marché	9,9	11,4
Garanties de paiement sur acquisition	-	-
Autres garanties	45,4	62,5
Autres engagements donnés	0,1	2,3
TOTAL	55,7	76,5

Le tableau ci-dessus rassemble les engagements hors bilan du Groupe.

La baisse des engagements hors bilan depuis décembre 2004 provient de la réduction de la garantie en faveur de la Commission européenne à la suite de l'avance de 20 millions d'euros versée par le Groupe sur un compte bloqué (cf. Note 14 – Endettement net).

Nature

Le poste le plus important, d'un montant de 45,4 millions d'euros, est celui des autres garanties qui inclut une garantie de 24,5 millions d'euros (43 millions d'euros à l'origine) émise au bénéfice de la Commission européenne, et résultant de l'amende infligée par la Commission européenne pour laquelle le Groupe est en procédure d'appel devant le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes. Cette garantie a permis au Groupe de surseoir au paiement de

l'amende pendant la durée de la procédure. Ce poste inclut également une garantie de 16 millions d'euros couvrant les utilisations quotidiennes maximales des filiales dans le cadre du cash pooling européen.

Maturité

Les engagements hors bilan d'une échéance supérieure à 1 an s'élevaient à 24,5 millions d'euros et incluent la garantie liée au cash pooling de 16 millions d'euros qui reste en vigueur tant que les accords de cash pooling existent. Les « garanties de marché » sont généralement inférieures à 1 an, mises à part quelques garanties de marché dont la durée n'excède pas 3 ans. La garantie pour la Commission européenne de 24,5 millions d'euros a une échéance en décembre 2006. Cette échéance est éventuellement prorogeable avec l'accord des banques garantes en fonction de la date de décision du tribunal.

Contrôle

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne du Groupe, les sociétés du Groupe ne sont pas habilitées à réaliser des opérations pouvant donner lieu à des engagements hors bilan sans approbation de la Direction Financière du Groupe et, le cas échéant, du Président-Directeur Général ou du Conseil d'Administration. Certaines sociétés du Groupe ont toutefois la possibilité d'émettre, sans accord préalable et dans le cadre normal de leur activité, des garanties de marché d'un montant inférieur à 150 000 euros et d'une durée inférieure à 2 ans. Ces garanties sont mentionnées dans les documents remplis par les sociétés dans le cadre de la procédure de consolidation des comptes.

À la connaissance de la Société, il n'a pas été omis d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

B - Clause de réserve de propriété

Néant.

Note n°27 Événements postérieurs à la clôture

La cession de l'activité Aimants a été finalisée le 27 février 2006 avec effet au 1^{er} janvier 2006. Les modalités de la cession n'ont pas été modifiées par rapport aux hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes.

Note n°28 Arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe établis à la date du 31 décembre 2005 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 14 mars 2006.

Rapport des commissaires aux comptes

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Le Carbone-Lorraine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont présentés aux pages 36 à 85.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la Société qu'à compter du 1er janvier 2005.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.B.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux activités, actifs et passifs destinés à être cédés et arrêtés.
- La note F.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la constatation de perte de valeur des goodwill.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG SA

Jean-Paul Vellutini

Alain Penanguer

Comptes sociaux

Comptes de résultat résumés p. 88

Bilans résumés p. 89

Résultats financiers au cours
des cinq derniers exercices p. 90

Variation des capitaux propres de la Société p. 90

Filiales et participations p. 91

Comptes de résultat résumés

<i>En millions d'euros</i>	2005	Pro forma 2004	2004	Pro forma 2003	2003
Ventes et autres produits	3,3	3,3	3,3	3,7	3,7
Achats et variations de stocks	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Salaires et charges sociales	(2,2)	(1,3)	(1,3)	(1,1)	(1,1)
Autres frais généraux	(3,6)	(3,5)	(3,5)	(4,2)	(4,2)
Dotations aux amortissements et provisions	(0,6)	(1,0)	(1,0)	(1,8)	(1,8)
Résultat d'exploitation	(3,1)	(2,5)	(2,5)	(3,4)	(3,4)
Résultat financier	1,4	1,0	9,0	(39,1)	23,4
Résultat courant	(1,7)	(1,5)	6,5	(42,5)	20,0
Résultat exceptionnel	0,5	(2,5)	(10,5)	23,1	(39,4)
Impôts sur les sociétés et participation	5,6	6,9	6,9	5,0	5,0
RÉSULTAT NET	4,4	2,9	2,9	(14,4)	(14,4)

À compter de l'année 2005, les dotations et reprises sur dépréciations de titres ainsi que les provisions pour risques sur les participations détenues sont enregistrées en éléments financiers. Auparavant, ces provisions étaient comptabilisées en éléments exceptionnels. Ce changement de méthode comptable est destiné à améliorer l'image fidèle des

comptes de la société mère. Afin d'assurer la comparabilité avec les exercices 2003 et 2004, des comptes de résultats pro forma retraités de ce changement de méthode ont été établis. Aucun impact sur le bilan n'apparaît du fait de ce changement de méthode comptable de présentation.

Bilans résumés

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	2005	2004	2003
Immobilisations incorporelles et corporelles	0,2	0,7	1,4
Immobilisations financières	375,5	373,4	358,7
Actif immobilisé	375,7	374,1	360,1
Stocks	-	-	
Clients	0,7	0,3	1,0
Créances d'exploitation diverses	47,3	39,9	48,9
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	2,0	2,4	5,6
Écart de conversion (actif)	2,5	5,3	5,0
TOTAL DE L'ACTIF	428,2	422,0	420,6

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	2005	2004	2003
Capital	27,7	27,5	22,4
Primes et réserves	163,9	167,4	124,3
Report à nouveau	0,0	(0,2)	1,1
Résultat de l'exercice	4,4	2,9	(14,4)
Capitaux propres	196,0	197,6	133,4
Provisions pour risques et charges	5,9	7,5	27,3
Dettes financières	183,4	145,6	198,9
Autres dettes	40,5	55,5	50,6
Écart de conversion (passif)	2,4	15,8	10,4
TOTAL DU PASSIF	428,2	422,0	420,6

Nota : les comptes annuels détaillés de la société mère Le Carbone-Lorraine sont disponibles au siège de la Société, Immeuble La Fayette, 2 place des Vosges, 92400 Coubevoie-La Défense 5 (France).

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

	2005	2004	2003	2002	2001
1. Capital en fin d'exercice					
Capital (en M€)	27,7	27,5	22,4	22,3	22,3
Nombre d'actions émises	13 841 352	13 755 577	11 197 890	11 139 150	11 128 462
Valeur nominale de l'action (en €)	2	2	2	2	2
2. Résultat global des opérations effectuées (en M€)					
Résultat avant impôts, dotations aux amortissements, provisions et participation des salariés	9,7	7,3	23,4	21,7	1,5
Résultat de l'exercice après impôts, participation, amortissements et provisions	4,4	2,9	(14,4)	1,2	3,3
Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	9,7	7,6	0,0	9,3	13,2
3. Résultat des opérations par action (en €)⁽²⁾					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,10	0,84	2,54	2,40	0,82
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,32	0,25	(1,29)	0,11	0,30
Dividende net versé à chaque action	0,70	0,55	0,0	0,60	0,80
4. Personnel⁽³⁾					
Effectif moyen	6	6	6	6	6
Montant de la masse salariale (en M€)	1,8	1,0	0,7	1,0	2,5
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en M€)	0,4	0,3	0,4	0,4	1,2

(1) Le montant des bénéfices distribués inclut, pour les exercices 2001 et 2002, un précompte à payer de respectivement 4,3 M€ et 2,6 M€.

(2) En 2004, le résultat par action a été calculé sur une base de 11 690 661 actions qui tient compte prorata temporis des augmentations de capital réalisées.

(3) La filialisation de Carbone Lorraine Corporate Services est intervenue au 1^{er} mai 2001. En conséquence, les informations concernant Carbone Lorraine SA en 2002 ne sont pas directement comparables avec celles de l'année 2001.

L'augmentation de la masse salariale en 2005 est due pour l'essentiel à une modification de l'affectation des charges de retraite au sein du Groupe.

Variation des capitaux propres de la Société

En millions d'euros	2005	2004	2003
Montant au 1 ^{er} janvier	197,6	133,4	155,0
Augmentation de capital souscrite par les salariés	2,0	1,6	1,3
Augmentation de capital par appel public à l'épargne	-	63,0	-
Distribution de dividendes	(7,5)	-	(6,6)
Précompte	-	-	(1,6)
Résultat de l'exercice	4,4	2,9	(14,4)
Variation des provisions réglementées	(0,4)	(0,2)	(0,2)
Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission d'actions	(0,1)	(2,7)	(0,1)
Écart de réévaluation 1976	-	(0,2)	-
Contribution de 2,5 % sur réserves de PVL	-	(0,2)	-
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE	196,0	197,6	133,4

Filiales et participations

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS <i>En millions d'euros</i>	Capital	Réserves ou autres	Quote- part de capital détenue	Valeur comptable chez Le Carbone-Lorraine SA		Prêts et avances consentis nets	Montants cautions et avals donnés
				Brute	Nette		
FILIALES CONSOLIDÉES (capitaux propres consolidés au 31/12/2005)							
Carbone Lorraine Corporate Services (France)	3,6	0,0	100	3,6	3,6		
Carbone Lorraine Applications Électriques (France)	25,4	(2,7)	100	25,4	25,4		
Carbone Lorraine Composants (France)	20,0	14,3	100	19,9	19,9		
Carbone Lorraine Équipements Génie Chimique (France)	17,3	3,1	100	17,3	17,3		
AVO SA (France)	0,2	13,0	100	16,1	16,1		
Ferraz Shawmut SA (France)	21,3	(7,7)	100	29,6	29,6		
Ugimag SA (France)	24,4	(22,3)	100	73,5	0,0		
Le Carbone Holdingsgesellschaft KG (Allemagne)	29,1	(7,3)	100	30,3	12,5	0,4	0,6
Carbone Lorraine GmbH (Allemagne)	0,0	0,0	100	0,1	0,1		
Sofacel (Espagne)	3,2	0,4	50	0,7	0,7		
Ferraz Shawmut España (Espagne)	2,4	(1,7)	100	2,4	2,4	1,4	
Le Carbone Holdings (Grande-Bretagne)	9,9	0,5	100	0,9	0,9	8,0	
Il Carbonio (Italie)	2,5	3,0	100	4,6	4,6		
Carbone Lorraine Nederland (Pays-Bas)	0,1	1,0	100	0,2	0,2		
Carbone Nordic AB (Suède)	0,8	0,8	100	1,0	1,0		
Carbone Lorraine Australia (Australie)	0,7	2,9	100	0,7	0,7		
Carbone KK (Japon)	0,1	1,1	8,7	3,0	0,9		
Carbone Lorraine Korea (Corée du Sud)	12,1	1,6	100	12,1	11,5		
Carbone of America (Canada)	11,2	9,8	100	1,3	1,3		
Carbone Lorraine North America (États-Unis)	24,4	32,4	100	115,6	115,6		
Ferraz Fuse Corp. (États-Unis)	44,8	10,2	100	44,8	44,8	6,9	2,1
Ugimagnet Corp. (États-Unis)	16,0	(14,3)	100	0,0	0,0	6,7	
Carbono Lorena (Brésil)	39,1	(31,5)	100	21,7	20,1		
Carbone South Africa (République d'Afrique du Sud)	1,0	1,2	54,77	0,8	0,8		
FILIALES NON CONSOLIDÉES (capitaux propres statutaires au 31/12/2004)							
Carbone Lorraine SAIC (Argentine)	0,2	0,8	100	1,0	0,8		
Carbone Lorraine Shanghai (Chine)	0,2	0,1	100	0,2	0,2		
Carbone Lorraine Grèce (Grèce)	0,4	0,3	100	0,6	0,6		
The Carbon Company Mauritius (Ile Maurice)	0,2	2,3	100	2,3	0,0		
Carbone Lorraine Mauritius (Ile Maurice)	1,4	1,2	100	8,9	8,9		
(New) Carbone Lorraine India (Inde)	0,4	1,7	100	6,1	6,1		
Carbone Lorraine Madras (Inde)	0,4	0,6	51	0,4	0,4		
Carbono Lorena de Mexico (Mexique)	0,8	(0,5)	100	2,2	0,6		
Carbone Lorraine Singapore Holding Pte Ltd (Singapour)	0,6	(0,5)	100	1,1	0,1		
Carbone Lorraine Sanayi Urünleri AS (Turquie)	7,1	(4,7)	100	5,0	1,0		
AUTRES FILIALES NON CONSOLIDÉES							
Filiales (+ 50 %)	0,4	3,4		0,5	0,5	0,4	
Participations (10 à 50 %)	0,3	0,6		0,2	0,2		
Autres participations (moins de 10 %)	0,0	0,0		0,0	0,0		
TOTAL				454,1	349,4	23,8	2,7

CHAPITRE

Informations juridiques et financières

6

Gestion des risques p. 94

Renseignements à caractère général
concernant le capital p. 97

Gouvernement d'entreprise p. 106

Rémunération et avantages en nature p. 110

Rapport du Président du Conseil d'Administration
sur le contrôle interne p. 115

Rapport des commissaires aux comptes
sur le rapport du Président du Conseil
d'Administration p. 119

Gestion des risques

C'est à la Direction des Risques et de l'Audit Interne qu'incombe la gestion des risques. Cette Direction a pour mission :

- de définir une politique de prévention et de réduction des risques, de proposer des plans d'action et de veiller à leur mise en œuvre ;
- de vérifier l'efficacité, la cohérence et le respect des procédures et systèmes d'informations comptables et financières.

Cette Direction des Risques et de l'Audit Interne rend compte au Comité des Risques ainsi qu'au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil d'Administration.

En 2005 la cartographie des risques au niveau du Groupe a été actualisée : la précédente datait de 2001. Certains des risques signalés en 2001 ont été traités et ont donc disparu en 2005. De nouveaux risques sont apparus dans la cartographie de 2005 mais cette nouvelle cartographie n'a pas fait apparaître de risque important dont la maîtrise ne serait pas satisfaisante.

Risques industriels

Dans la continuité des actions menées les années précédentes, le Comité des Risques s'est attaché à identifier l'ensemble des risques opérationnels pouvant apparaître sur les sites considérés comme les plus stratégiques pour le Groupe. Cela a conduit à mettre en place des plans d'actions visant à réduire la gravité et/ou l'occurrence de ces risques. Certains de ces plans d'actions ont été conduits à leur terme, d'autres sont en cours d'exécution. Ces actions ont porté pour l'essentiel sur la sécurisation d'équipements clés utilisés dans les usines, par exemple ceux qui alimentent en semi-produits la plupart des autres sites du Groupe : à fin 2005, environ 90 % des sites dans cette situation avaient fait l'objet de plans d'actions visant à diminuer l'impact et/ou la probabilité d'occurrence d'un sinistre majeur.

Comme les années précédentes, conjointement avec les experts de nos assureurs, des visites ont eu lieu pour évaluer le degré de prévention et de protection contre l'incendie des principaux sites industriels tant en France qu'à l'étranger. Les recommandations qui ont suivi ces visites ont amené à renforcer la prévention et les moyens de protection contre les incendies quand cela s'est avéré nécessaire.

D'autres risques ont fait l'objet d'analyses et de plans d'actions : c'est le cas de l'utilisation de produits gazeux inflammables, voire explosifs. On peut encore citer à titre d'exemple l'effort particulier porté sur la sécurisation des accès à l'ensemble des sites du Groupe.

Risques technologiques

Dans un souci d'efficacité de maîtrise des risques liés à l'information, il a été décidé en 2005 de rattacher la fonction de sécurité des systèmes d'information à la Direction des Risques et de l'audit interne. Toute une série de mesures visant à l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des systèmes d'information du Groupe ont été définies.

C'est dans cette perspective qu'a été mis en place, comme annoncé dans le document de référence du précédent exercice, un plan de secours visant à pallier le risque dû à l'indisponibilité des systèmes informatiques basés en Amérique du Nord : les tests correspondants doivent avoir lieu début 2006.

Risques liés à l'environnement

En 2005, le Groupe a continué sa politique visant à obtenir la certification ISO 14001 : 4 nouveaux sites ont obtenu cette certification. Des travaux sont en cours pour éliminer l'utilisation de produits potentiellement polluants ou en limiter très strictement l'usage. S'il s'avère qu'il n'est pas possible d'éliminer de tels produits, des traitements appropriés sont mis en place pour que les effluents (gazeux ou liquides) soient rejetés dans des conditions respectueuses de l'environnement : ainsi de l'usage du trichloréthylène éliminé par les plus gros sites, du traitement des COV (Composés Organiques Volatils) sur le site d'Amiens, d'une très stricte limitation de l'usage du plomb, du remplacement de transformateurs au PCB.

Risques matières premières

Afin de « sécuriser » ses approvisionnements, le Groupe s'est attaché soit à trouver une autre source d'approvisionnement dans le cas où il se trouverait en relation avec un fournisseur en situation de monopole, soit à signer avec d'autres fournisseurs des accords à moyen ou long terme afin de sécuriser les approvisionnements. À fin 2005, les achats des principales matières premières ou composants consommés par le Groupe ont été très largement « sécurisés ».

Sur un plan plus général, les équipes en charge des achats ont redoublé d'effort pour diversifier les sources d'approvisionnement et obtenir des fournisseurs de meilleures conditions d'achat. Par ailleurs, afin de se couvrir contre les hausses de prix, certaines matières premières ont fait l'objet de couvertures par le biais de produits dérivés (cf. ci-dessous « Risques de marché financier et de financement »).

Risques pays

Le Groupe possède des implantations industrielles dans des pays considérés à risques (classement OCDE), c'est-à-dire en Argentine, en Colombie et en Turquie. Ces filiales non consolidées représentent potentiellement un risque, même si celui-ci reste très faible compte tenu de leur taille.

Assurances

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance mondiaux auprès de compagnies d'assurances de premier plan pour couvrir les principaux risques de Dommages/Pertes d'exploitation, Responsabilité civile, Environnement, Responsabilité civile aviation et transport. Ces programmes mondiaux assurent à l'ensemble des filiales du Groupe des garanties et limites adaptées à leurs besoins.

Dans le cadre des programmes d'assurance Responsabilité civile (avant et après livraison) et Environnement sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels, les frais de dépose/repose, les frais de retrait, les dommages aux biens confiés, les frais de dépollution. Ce programme est composé d'une police mère établie en France et de polices locales dans certains pays (notamment aux États-Unis et au Canada). Le montant total des primes payées par le groupe Carbone Lorraine pour l'exercice 2005 au titre du programme Responsabilité civile/Environnement/Responsabilité civile aviation s'est élevé à 906 195 €.

Dans le cadre du programme d'assurance Dommages/Perte d'exploitation, sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages corporels et matériels, la perte d'exploitation pour les principaux sites du Groupe consécutifs à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel qu'incendie, tempête, explosion, dommage électrique, vol...). Ce programme est composé d'une police mère et de polices locales dans certains pays. Il offre une limite contractuelle globale par événement (combinée Dommages directs/Perte d'exploitation) de 80 000 000 € avec des sous-limitations pour certains événements tels que les tempêtes, les événements naturels ou certaines garanties telles que le bris de machines et les risques informatiques et électriques. Le montant total des primes payées par le groupe Carbone Lorraine pour l'exercice 2005 au titre de ce programme s'est élevé à 901 168 €.

Dans le cadre du programme d'assurance transport, Carbone Lorraine et ses filiales bénéficient d'une police mondiale qui assure une garantie dans la limite de 5 000 000 € par transport, pour tous les transferts de marchandises du Groupe, quel que soit le moyen de transport utilisé. Le montant total des primes versées par Carbone Lorraine pour l'exercice 2005 au titre de ce programme s'est élevé à 60 000 €.

La politique d'assurance du Groupe est déterminée par la Direction Générale. Dans un souci de pérennité de l'entreprise,

les niveaux de couverture sont fixés en fonction de l'évaluation des risques encourus par chaque entité du Groupe. Dans un contexte de léger assouplissement du marché de l'assurance, les niveaux de couverture mis en place en 2005 sont restés inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Risques sociaux

La Société attache une attention particulière à la qualité des relations sociales et au développement du dialogue avec les partenaires sociaux. Ainsi, les représentants des partenaires sociaux, les représentants du personnel et la Direction se réunissent chaque année au sein du Comité de Groupe en France et au sein du Comité Européen. Par ailleurs, les responsables de chacun des syndicats présents sur les sites français du Groupe sont reçus au moins une fois par an par le Directeur des Ressources Humaines du Groupe.

Lorsque des opérations de réorganisation pouvant avoir une conséquence sur les effectifs sont envisagées, les solutions à mettre en œuvre sont étudiées en concertation avec les syndicats et les représentants du personnel, en conformité avec les dispositions légales. Des dispositifs adaptés sont prévus afin de favoriser les reclassements des salariés concernés au sein ou en dehors du Groupe.

Afin de se prémunir au mieux du risque de perte de ses savoir-faire, le Groupe a élaboré, lors des revues de management, des plans d'action spécifiques concernant les hommes et femmes clés de son organisation et a mis en place des mesures propres à les fidéliser et/ou à assurer leur remplacement.

Risques fiscaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est présent.

Risques de marché financier et de financement

Risques de change

En matière commerciale, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de couvrir les risques de change dès la prise de commande ou de couvrir un budget annuel. Le principal risque de change concerne les flux intra-groupe. Ces risques sont couverts par un système de netting qui permet à la maison mère de prendre des couvertures sur l'exposition nette par devise. Pour se prémunir contre le risque de change, le Groupe utilise principalement des contrats à terme et des achats d'options.

En matière d'emprunts, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de les souscrire en monnaie locale. En ce qui concerne la maison mère, les emprunts en devises étrangères sont adossés à des prêts dans les mêmes devises à ses filiales.

À des fins de consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de la période concernée, et leur bilan au taux de change de fin de période. L'effet de ces conversions peut être significatif. Le principal impact concerne l'effet de la variation du cours du dollar sur les fonds propres et sur la dette du Groupe. La hausse de cette devise contre l'euro en 2005 a augmenté, toutes choses égales par ailleurs, les fonds propres du Groupe ainsi que son endettement.

Le Groupe n'a pas contracté de couverture spécifique sur ses actifs nets à l'étranger.

Sauf cas particuliers et non significatifs, les couvertures sont centralisées au niveau de la maison mère. Elles sont effectuées dans le cadre de procédures strictes définies par la Direction. La valorisation des couvertures est décrite en Note 15 de l'annexe.

Risques de taux

Le Groupe est principalement exposé sur les taux du dollar américain et de l'euro. Les couvertures sont centralisées au niveau de la maison mère et réalisées au cas par cas par la Direction Financière et soumises à l'autorisation du Président-Directeur Général. Le détail des couvertures ainsi que la sensibilité du Groupe aux taux d'intérêts sont décrits dans la Note 14 (endettement). Leur valorisation est décrite en Note 15.

Risques de matières premières

La politique du Groupe est d'étudier au cas par cas l'opportunité de couvrir certaines matières cotées sur un marché organisé afin de réduire la sensibilité des résultats du Groupe à l'évolution des cours de ces matières. Le Groupe a ainsi contracté fin 2005 des achats à terme pour couvrir une partie de ses achats de cuivre de l'année 2006. Les couvertures sont centralisées sur la maison mère et font l'objet d'une autorisation spécifique du Président-Directeur Général. Leur valorisation est décrite en Note 15.

Risques de contrepartie

Toutes les couvertures sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan. Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas soumis aux risques de contrepartie liés à ceux-ci. S'agissant du risque de crédit, le Groupe a mis en place un programme d'assurance crédit commercial COFACE couvrant ses principales sociétés américaines et françaises contre les risques de non paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients, les couvertures peuvent varier entre 0 et 90 % des créances facturées. Valeo, qui représente 5,3 % des ventes du Groupe en 2005, ne représente plus que 3,7 % des ventes en excluant les activités Aimants cédées. Par ailleurs, le Groupe considère qu'il n'existe pas de concentration particulière de risque de crédit avec une seule contrepartie.

Risques de liquidité

La politique du Groupe est d'utiliser en majorité des emprunts confirmés pour des montants significativement supérieurs au montant de son endettement net. En 2003, le Groupe a allongé la durée de ses emprunts et diversifié ses sources de financement en faisant appel à des placements privés américains. En décembre 2004, le Groupe a par ailleurs refinancé avec un an d'avance son crédit syndiqué de 195 M USD par un nouveau crédit syndiqué de 220 M USD remboursable en décembre 2009. Au titre de ses différents emprunts, le Groupe doit respecter certains critères financiers, décrits en Note 14. Le non respect de ces critères financiers pourrait entraîner le remboursement anticipé immédiat des encours concernés. Par le biais des clauses de défauts croisés, un remboursement anticipé au titre d'un emprunt significatif peut entraîner l'obligation de rembourser par anticipation d'autres emprunts.

Risques action

Au 31 décembre 2005, le Groupe possède 34 182 actions auto-détenues valorisées à 1,2 million d'euros. Par ailleurs, à cette même date, le Groupe n'a pas souscrit de titres de sociétés cotées.

Risques juridiques

Dépendance de la Société

Le groupe Carbone Lorraine n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement qui pourrait avoir une importance significative sur son activité ou sa rentabilité.

Le groupe Valeo figure parmi les principaux clients du Groupe. Il représente 3,7 % du chiffre d'affaires consolidé hors Aimants. Aucun autre client ne représente plus de 3 % du chiffre d'affaires consolidé hors Aimants.

Litiges

PROCÉDURE D'APPEL EUROPE

La procédure d'appel initiée par Carbone Lorraine en février 2004 devant le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes contre l'amende de 43,05 millions d'euros imposée en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques est toujours en cours. En raison de l'allongement des délais de procédure, et sans que cela influe sur l'appel en cours, Carbone Lorraine a bloqué, en mars 2005, 20 millions d'euros sur un compte séquestre afin de réduire les frais induits par cette procédure.

PROCÉDURES CIVILES EN AMÉRIQUE DU NORD

L'accord transactionnel signé en 2004 par la société Carbone Of America Industries Corp. (COAIC) dans le cadre des

procédures civiles initiées en 2000 dans le domaine des activités graphite a été définitivement entériné par les tribunaux en 2004. Aux termes de cet accord, COAIC a versé à titre transactionnel une indemnité de 4 100 000 USD. Cette indemnité a été complétée en 2005 d'un montant de 160 000 USD à la suite d'ajustements intervenus dans le cadre de la répartition définitive individualisée de l'indemnité aux clients bénéficiaires.

Les procédures civiles diligentées en 2002 par certains clients aux États-Unis à l'encontre de COAIC dans le domaine des balais pour moteurs électriques ont fait l'objet d'un accord transactionnel de 6 millions USD en 2004. Cet accord a fait l'objet d'une approbation préalable par le tribunal fédéral en 2005. À l'occasion de la cette approbation préalable, COAIC a procédé à un paiement partiel de l'indemnité à hauteur de 3 millions USD. L'accord transactionnel est actuellement en cours d'approbation définitive par le tribunal fédéral. Dans le cadre de cette phase d'approbation définitive, certains clients bénéficiaires cherchent à contester les termes de l'accord transactionnel.

La procédure civile initiée en 2004 au Canada par certains clients contre les principaux fabricants de balais en graphite canadiens dont Carbone of America Ltée, filiale de Carbone Lorraine, est toujours en cours. Cette procédure fait suite à la condamnation en juillet 2004 de la société Morgan Crucible Ltd à payer une amende de CAD 1 000 000 pour pratiques

anti-concurrentielles sur la période 1995-1998 dans le domaine de balais de traction en graphite. Le risque pour Carbone of America Ltée (Canada) reste non significatif.

En 1999, le Groupe a mis en œuvre un programme mondial de formation et de sensibilisation de ses responsables opérationnels et commerciaux aux réglementations sur la concurrence. Ce programme mondial de conformité est toujours effectif. Des mesures très strictes de contrôle interne et externe assurent l'application scrupuleuse des règles de la concurrence dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

Sur la base des informations disponibles, les provisions nécessaires ont été constituées pour l'ensemble des litiges en cours identifiés.

Il n'existe aucun autre risque identifié de quelque nature que ce soit qui aurait eu, ou qui serait susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité et le résultat du Groupe.

Il n'existe pas actuellement de fait exceptionnel ou d'affaire contentieuse qui serait susceptible d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société ou du groupe Carbone Lorraine.

Renseignements à caractère général concernant le capital

Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

Montant et composition du capital (statuts, article 6)

À la date du 31 décembre 2005, le capital social est fixé à 27 682 704 €, divisé en 13 841 352 actions de 2 €, toutes de même catégorie.

Autorisations d'augmentations de capital

AGM du 12 mai 2005

L'Assemblée générale mixte du 12 mai 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à décider d'une ou plusieurs augmentations de capital, sans suppression du droit préférentiel de souscription, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières (y compris des titres de créances) donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées

en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette autorisation, ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément au Code de commerce, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions. Le plafond visé ci-dessus ne s'applique pas aux augmentations de capital par incorporation de réserve.

Cette délégation, conférée pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée du 12 mai 2005, n'a pas été utilisée au 31 décembre 2005.

L'Assemblée générale a également autorisé le Conseil à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximal de 275 000 €, soit approximativement 1 % du capital de la Société.

Cette délégation annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 13 mai 2004. Conférée pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée du 12 mai 2005, elle n'a pas été utilisée au 31 décembre 2005.

Le Conseil d'Administration du 14 mars 2006 a décidé d'offrir au personnel des filiales européennes et nord-américaines du Groupe la possibilité de souscrire 68 750 actions nouvelles de la Société à un prix représentant 80 % de la moyenne des cours d'ouverture des 20 dernières séances de Bourse ayant précédé ledit Conseil.

Enfin, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil à procéder au profit des dirigeants sociaux et des salariés, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées dans le cadre de la présente autorisation ne peut excéder 50 000.

Cette autorisation donnée au Conseil l'a été pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée du 12 mai 2005.

Lors de sa séance du 30 juin 2005, le Conseil a décidé d'attribuer gratuitement 48 000 actions à 62 cadres dirigeants du Groupe. Le Conseil avait donné au Président la faculté de réduire le nombre d'actions attribuées ou le nombre de bénéficiaires pour tenir compte de l'évolution en cours des structures de direction et de supervision des activités balais pour petits moteurs. Outre les conditions d'attribution prévues par la loi, l'attribution gratuite d'actions était conditionnée à l'atteinte d'objectifs de performance et de résultats sur l'exercice 2005.

Le Président a usé de sa faculté de réduire le nombre d'actions attribuées et l'a limité à 42 700 actions. Les objectifs conditionnant l'attribution des actions gratuites ayant été partiellement atteints, 75 % des actions gratuites ont effectivement été attribuées, soit 32 025 actions.

Tableau d'évolution du capital

Dates	Nature de l'opération	Capital après opération	Prime d'émission	Nombre cumulé d'actions après opération
05.05.1999	Conversion du nominal des actions de F 10 nominal à 2 € nominal, cf. 7 ^e résolution AGM du 5 mai 1999	21 571 874	(5 128 819)	10 785 937
27.05.1999	Création de 99 962 actions de 2 € nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	21 771 798	2 898 898	10 885 899
31.12.1999	Création de 9 565 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	21 790 928	170 470	10 895 464
15.06.2000	Création de 199 998 actions de 2 € nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	22 190 924	5 799 942	11 095 462
31.12.2000	Création de 14 271 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	22 219 466	224 024	11 109 733
31.12.2001	Création de 18 729 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	22 256 924	292 041	11 128 462
31.12.2002	Création de 10 688 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	22 278 300	180 704	11 139 150
27.11.2003	Création de 3 750 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	22 285 800	63 512	11 142 900
23.12.2003	Création de 54 990 actions de 2 € nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	22 395 780	1 110 798	11 197 890
15.04.2004	Création de 2 000 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	22 399 780	30 520	11 199 890
20.08.2004	Création de 2 500 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	22 404 780	38 150	11 202 390
19.10.2004	Création de 2 489 420 actions de 2 € nominal par suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS	27 383 620	58 003 486	13 691 810
16.12.2004	Création de 46 328 actions de 2 € nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	27 476 276	1 176 731,20	13 738 138
31.12.2004	Création de 17 439 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	27 511 154	254 260,62	13 755 577
31.12.2005	Création de 85 775 actions de 2 € nominal par la levée d'options de souscription	27 682 704	1 829 333,12	13 841 352

Certificats de droits de vote

Néant.

Certificats d'investissement

Néant.

Nantissement d'actions

Néant.

Pacte d'actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires, ni de convention relative au capital.

Titres donnant accès au capital

De juillet 1995 au 31 décembre 2005, il a été attribué des options de souscription, dont 85 775 ont été exercées durant l'exercice 2005. Le nombre d'options restant à exercer au 31 décembre 2005, après prise en compte des annulations, permet d'acquérir 545 407 actions nouvelles de 2 € de nominal.

Au titre de l'exercice 2005, il a été attribué 32 025 actions gratuites.

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Répartition du capital

Au 31 décembre 2005, le capital social de la Société est de 27 682 704 €, divisé en 13 841 352 actions de 2 € nominal chacune.

Le nombre de droits de vote est de 13 841 352.

Au 31 janvier 2006, 29 096 titres sont auto-détenus par la Société dans le cadre du contrat de liquidités conclu avec la société Exane-BNP Paribas. La Société n'auto-détient aucun autre titre à la dite date.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres de l'organe de direction et restant à lever sont au nombre de 126 400 en tenant compte des options annulées.

Par ailleurs, aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni aucune garantie de cours n'a concerné les titres de l'émetteur au cours des trois dernières années. L'émetteur n'a en outre engagé aucune opération de ce type à l'égard d'autres sociétés pendant la même période.

Franchissement de seuil

10 janvier 2005 : Arnhold and S. Bleichroeder Adviser, LLC réduit sa position, portant sa participation dans le capital de Carbone Lorraine à 3,48 % du capital et des droits de vote.

17 février 2005 : Arnhold and S. Bleichroeder Adviser, LLC réduit sa position, portant sa participation dans le capital de Carbone Lorraine à 1,9 % du capital et des droits de vote.

7 avril 2005 : Prudential Plc et ses filiales prennent une participation de 1,17 % du capital et des droits de vote.

20 mai 2005 : Société Générale franchit à la hausse le seuil de 1 % portant sa participation à 1,063 % du capital et des droits de vote.

25 mai 2005 : Harris Associates L.P. réduit sa position, portant sa participation à 1,87 % du capital et des droits de vote.

27 mai 2005 : Société Générale porte sa participation à 2,417 % du capital et 2,414 % des droits de vote.

24 juin 2005 : Prudential Plc franchit à la baisse le seuil de 1 % du capital et des droits de vote.

24 juin 2005 : Société Générale réduit sa participation à 1,032 % du capital et 1,031 % des droits de vote.

1^{er} juillet 2005 : Société Générale franchit à la baisse le seuil de 1 % du capital et des droits de vote.

5 octobre 2005 : Columbia Wanger Asset Management L.P. franchit à la hausse le seuil de 5 % en prenant une participation de 5,59 % du capital et des droits de vote.

10 janvier 2006 : Harris Associates L.P. franchit à la baisse le seuil de 1 %.

Évolution de la répartition du capital

Détenteurs	31 déc. 2005			31 déc. 2004			31 déc. 2003		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
BNP Paribas	0			2 874 916	20,9 %	20,9 %	2 348 760	21,0	21,1
Public, dont	13 841 352			10 880 661	79,1 %	79,1 %	8 791 154	78,5	78,9
- institutionnels français	4 786 941	34,6 %	34,6 %	3 328 850	24,2 %	24,2 %	2 701 602	24,1	24,2
- actionnaires individuels	4 371 701	31,6 %	31,6 %	2 682 337	19,5 %	19,5 %	2 278 863	20,4	20,5
- actionnaires salariés	221 461	1,6 %	1,6 %	330 134	2,4 %	2,4 %	359 372	3,2	3,2
- institutionnels autres pays	4 427 067	32 %	32 %	4 539 340	33 %	33 %	3 451 317	30,8	31,0
Autodétention	34 182	0,2 %	0,2 %	0	0	0	57 976	0,5	0
TOTAL	13 841 352	100 %	100 %	13 755 577	100%	100%	11 197 890	100%	100%

La Société a demandé à Euroclear une étude au 31 décembre 2005 sur les Titres au Porteur Identifiables (TPI).

À la connaissance de la Société, il n'y a pas d'actionnaire autre que Columbia Wanger Asset Management L.P qui détient plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Les organes de direction et d'administration possèdent 8 347 actions au nominatif, 7 585 actions via les FCPE

Carbone Lorraine, soit au total 0,1 % du capital ; 34 182 titres sont auto-détenus par le Société au 31 décembre 2005 dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

En 2005, BNP Paribas a cédé ses titres Carbone Lorraine, le capital du Groupe est ainsi à 100 % au flottant. Le nombre d'actionnaires individuels a augmenté ainsi que la part du capital qu'ils détiennent, pour atteindre 32 %.

Marché des titres

Les actions sont admises au Premier Marché de la Bourse de Paris au SRD (Service à Règlement Différé). L'action Carbone Lorraine fait partie de la composition des indices SBF 120, CAC Mid100 et Next 150.

13 841 352 actions sont admises à la cote.

Action Carbone Lorraine	Nombre d'actions échangées (en unité)	Capitaux échangés (en M €) ⁽¹⁾	Cours extrêmes ⁽²⁾	
			Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)
2004				
Juillet	261 852	8,41	32,8	30,9
Août	185 036	6,15	34,0	31,2
Septembre	774 578	24,17	33,6	28,7
Octobre	514 078	17,26	33,9	31,1
Novembre	429 807	15,67	37,0	33,8
Décembre	870 264	33,79	39,6	36,1
2005				
Janvier	926 579	36,65	40,0	37,3
Février	442 282	17,97	41,8	38,5
Mars	642 322	28,00	43,95	40,34
Avril	2 145 953	77,62	43,66	35,50
Mai	789 914	29,21	38,07	35,60
Juin	993 066	38,96	40,90	36,95
Juillet	772 260	30,37	40,50	38,05
Août	854 267	31,18	39,35	35,80
Septembre	1 562 541	60,03	39,48	36,78
Octobre	1 146 850	37,67	38,66	32,30
Novembre	1 740 182	62,51	35,97	31,20
Décembre	1 247 992	48,10	39,09	36,10
2006				
Janvier	1 037 421	41,98	41,30	38,22
Février	917 362	37,08	42,62	41,84

Source : Bloomberg.

(1) Sur la base du cours moyen mensuel.

(2) Sur la base des cours extrêmes mensuels en cours de séance.

	Nb. d'actions à la clôture de l'exercice	Revenu par action (en euros)			Cours de Bourse (en euros)			Taux de rendement global sur la base du dernier cours
		Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global	+ haut	+ bas	Dernier	
2001	11 128 462	0,80	0,40	1,20	52,45	24,15	30,00	4,00 %
2002	11 139 150	0,60	0,30	0,90	39,48	20,10	22,26	4,04 %
2003	11 197 890	0	0	0	34,49	13,80	29,15	n/a
2004	13 755 577	0,55	n/a	0,55	39,60	27,12	39,03	1,41 %
2005	13 841 352	0,70	n/a	0,70	43,75	31,20	38,60	1,81 %

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit 5 ans à compter de leur date de mise en paiement. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

Au titre de l'exercice 2005, la 3^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2006 prévoit le versement d'un dividende de 0,70 € par action.

Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte

(le 9 mai 2006 sur première convocation ou le 18 mai 2006 sur deuxième convocation)

Établie en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004, la présente note d'information a pour objet de décrire les objectifs et modalités de renouvellement du programme de rachat d'actions ainsi que ses incidences estimées sur la situation des actionnaires de la Société.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Émetteur : Le Carbone Lorraine

Titres concernés : actions ordinaires Carbone Lorraine, admises aux négociations sur le marché EUROLIST d'EURONEXT Paris, Compartiment B (code ISIN FR0000039620)

Pourcentage maximal du capital dont le rachat est autorisé par l'Assemblée générale : 10 %

Prix d'achat unitaire maximal : 100 €

Objectifs du programme par ordre de priorité :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L225-197-1 à L225-197-3 ;
- l'attribution des actions correspondantes à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ; ou
- leur annulation par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opération éventuelle de croissance externe.

Durée du programme : 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale mixte du 9 mai 2006 (1^{ère} convocation) ou du 18 mai 2006 (2^e convocation) et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

I - Bilan du programme précédent

À l'exception des rachats effectués dans le cadre du contrat de liquidité, la Société n'a pas fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2005 au titre du précédent programme de rachat d'actions

(visa n° 05-253 du 12 avril 2005) pour effectuer des transactions de régularisation du cours. Au 31 janvier 2006, 29 096 actions sont détenues dans le cadre dudit contrat de liquidité.

La société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration de l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 12 mai 2005 au 31 janvier 2006

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,21 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	Néant
Valeur comptable du portefeuille	Néant
Valeur de marché du portefeuille	Néant

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
			Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Nombre de titres	Néant							
Échéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	Néant							
Prix d'exercice moyen			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	Néant		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Depuis le 25 février 2005, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à Exane BNP Paribas (Prestataire de Service Indépendant) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité en date du 25 février 2005 sont : une somme de 2 200 000 € et aucun titre.

II - Objectif du programme de rachat d'actions

Carbone Lorraine souhaite pouvoir mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation soumise à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 9 mai 2006 (1^{ère} convocation) ou du 18 mai 2006 (2^e convocation).

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de, par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L225-197-1 à L225-197-3 ;
- l'attribution des actions correspondantes à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ; ou
- leur annulation par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opération éventuelle de croissance externe.

III – Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, dite Directive « Abus de marché », entrée en vigueur depuis le 13 octobre 2004. Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 9 mai 2006 (1^{ère} convocation) ou du 18 mai 2006 (2^e convocation), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire (cinquième résolution). La cinquième résolution proposée par le conseil d'administration est rédigée comme suit :

CINQUIÈME RÉSOLUTION – ACHAT D'ACTIONS CARBONE LORRAINE

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance du descriptif du programme, autorise, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'Administration à acquérir, en une ou plusieurs fois et par tout moyen, un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social actuel de la Société, soit 1 384 135 actions.

L'Assemblée générale décide que les achats d'actions de la Société pourront être effectués en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L225-197-1 à L225-197-3 ;
- l'attribution des actions correspondantes à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ; ou
- leur annulation par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opération éventuelle de croissance externe.

Le prix maximal d'achat est fixé à 100 € par action. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 138 413 500 €.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un prestataire de service d'investissement.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois. Elle annule et remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2005.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Président, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

IV – Modalités

1) PART MAXIMALE DU CAPITAL À ACQUÉRIR ET MONTANT MAXIMAL PAYABLE PAR CARBONE LORRAINE

Carbone Lorraine aura la faculté d'acquérir au maximum 10 % du capital existant à la date de l'Assemblée, soit à ce jour 1 384 135 actions. La société se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé. En conséquence, le montant maximal que Carbone Lorraine est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit par action 100 €, s'élèverait à 138 413 500 €.

Le montant des réserves libres de la société qui figure au passif des derniers comptes annuels arrêtés et certifiés au 31 décembre 2005 s'élevait à 158 148 000 € ; conformément à la loi, le montant du programme ne pourra être supérieur à ce chiffre jusqu'à l'arrêté des comptes de l'exercice 2006.

Carbone Lorraine s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % de son capital.

2) MODALITÉS DES RACHATS

Ces rachats, cessions ou transfert des actions pourront être effectués à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, et par tout moyen, par des interventions sur le marché, par l'utilisation de mécanismes optionnels ou par le biais d'achat de blocs, étant précisé que l'Assemblée ne prévoit pas de limitation particulière pour les acquisitions de blocs.

La Société veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre lors de l'utilisation de mécanismes optionnels.

3) DURÉE DU CALENDRIER DU PROGRAMME

Ces rachats d'actions ne pourront être réalisés qu'après approbation de la cinquième résolution présentée à l'Assemblée générale mixte du 9 mai 2006 (1^{ère} convocation) ou du 18 mai 2006 (2^e convocation) et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois.

4) FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT

Les rachats seront financés sur les liquidités de la Société ou par voie d'endettement. La Société adaptera ses lignes de crédit pour faire face à ces rachats d'actions.

À titre indicatif, les flux net provenant des activités opérationnelles avant investissements au 31 décembre 2005 sont de 52,8 millions d'euros. Les capitaux propres part du groupe sont de 288,7 millions d'euros, l'endettement financier net est de 150,3 millions d'euros incluant une trésorerie du groupe de 28,7 millions d'euros.

V – Éléments permettant d'apprécier l'incidence du programme de rachat sur la situation financière de Carbone Lorraine

Les calculs de l'incidence du programme sur les comptes ont été effectués dans l'hypothèse d'un rachat de 10 % du capital, sur la base du capital de la société Carbone Lorraine au 31 décembre 2005.

Les autres hypothèses retenues sont les suivantes :

- charges financières estimées au taux brut annuel de 3,5 % ;
- prix unitaire de rachat égal à 40,17 €, moyenne des cours de clôture des séances de Bourse du 16 janvier au 17 février 2006 ;
- taux d'imposition théorique : 33,3 %.

Sur ces bases, l'incidence du programme de rachat, en année pleine, sur les comptes consolidés serait la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Comptes consolidés au 31/12/05	Impact du rachat de 10 % du capital	Pro forma après rachat de 10 % du capital	Effet du rachat (en %)
Capitaux propres, part du Groupe	289	(56,9)	232	-19,7 %
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	295	(56,9)	238	-19,3 %
Endettement financier net	150	55,6	206	37,0 %
Nombre total d'actions en circulation au 31/12	13 841 352	1 384 135	12 457 217	-10,0 %
Résultat net, part du Groupe	22,1	(1,3)	20,8	-5,9 %
Résultat net par action	1,60	(0,94)	1,67	4,6 %

VI – Régimes fiscaux des rachats

1) POUR CARBONE LORRAINE

Le rachat par Carbone Lorraine de ses propres actions dans le cadre du présent programme de rachat sans annulation des titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans les cas où les actions seraient cédées ou transférées à un prix différent de celui de leur rachat. Le résultat imposable serait alors affecté à hauteur de la plus-value ou de la moins-value réalisée.

2) POUR LES ACTIONNAIRES CÉDANTS

Le régime fiscal des plus-values s'applique à l'ensemble des opérations de rachat de titres. Les gains réalisés par les personnes morales passibles de l'Impôt sur les Sociétés seraient soumis au régime des plus-values professionnelles prévu par l'article 39 duodecies du Code Général des Impôts. Les gains réalisés par des personnes physiques seraient soumis au régime des gains de cession de valeurs mobilières ou de droits sociaux prévu par l'article 150-0-A du Code Général des Impôts. Selon ce régime, les plus-values ne sont imposables que si le montant global annuel des cessions réalisées par l'actionnaire dont les titres sont rachetés excède 15 000 €. Le taux d'imposition est de 16 %

(27 % avec les prélèvements sociaux). Les gains réalisés par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France ou dont le siège social est situé hors de France (sans avoir d'établissement stable ou de base fixe en France à l'actif duquel sont inscrites les actions) et qui n'ont à aucun moment détenu, directement ou indirectement, seules ou avec des membres de leur famille, une participation représentant plus de 25 % des droits dans les bénéficiaires sociaux de la Société à un moment quelconque au cours des cinq dernières années qui précèdent la cession, ne sont pas soumis à l'impôt en France (article 244 bis C du Code Général des Impôts).

VII – Intervention de la personne contrôlant seule ou de concert l'émetteur

Aucune personne ou entité juridique ne contrôle seule ou de concert Carbone Lorraine.

VIII – Répartition du capital de Carbone Lorraine au 31 décembre 2005

Le capital de Carbone Lorraine est divisé en 13 841 352 actions de 2 € de nominal dont la répartition au 31 décembre 2005, sur la base des informations reçues par Carbone Lorraine à cette date, est la suivante :

Répartition du capital au 31 décembre 2005

Détenteurs	31 déc. 2005		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
BNP Paribas	0		
Public, dont	13 841 352		
- institutionnels français	4 786 941	34,6 %	34,6 %
- actionnaires individuels	4 371 701	31,6 %	31,6 %
- actionnaires salariés	221 461	1,6 %	1,6 %
- institutionnels autres pays	4 427 067	32 %	32 %
Autodétention	34 182	0,2 %	0,2 %
TOTAL	13 841 352	100 %	100 %

À la connaissance de la Société, il n'y a pas d'actionnaire autre que Columbia Wanger Asset Management L.P qui détient plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

Du fait des options de souscription attribuées dans le cadre des plans 1995 à 2003 restant à lever au 31 décembre 2005, 543 873 actions nouvelles peuvent être potentiellement créées. Les informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions de Carbone Lorraine sont reprises aux pages 112 et 113 du présent document de référence.

À la date des présentes, le nombre d'actions constituant le capital existant ainsi que le nombre d'actions nouvelles

pouvant être potentiellement créées du fait des options de souscription restant à lever sont les mêmes qu'au 31 décembre 2005.

IX – Personnes assurant la responsabilité de la note d'information

À notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de Carbone Lorraine.

Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration au 15 mars 2006

Noms	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Autres mandats
Claude COCOZZA né le 1 ^{er} juin 1947 Président-Directeur Général	08/06/93	02/05/01	Assemblée générale 2007	Administrateur et Président de : CARBONE LORRAINE NORTH AMERICA, UGIMAG SA Administrateur de : Entreprise THIVENT, SOFACEL
Jean-Pierre CAPRON né le 19 septembre 1943 Administrateur, Président du Comité d'Audit et des Comptes	11/07/95	02/05/01	Assemblée générale 2007	Directeur Général de : ACERGY France Ancien Président-Directeur Général de : Renault Véhicules Industriels et de Fives-Lille Ancien Administrateur Général du : Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA)
Robert CHAUPRADE né le 25 août 1935 Administrateur, Président du Comité des Nominations et Rémunérations, Membre du Comité Stratégique	19/03/91	02/05/01	Assemblée générale 2007	Ancien Président-Directeur Général de : MATRA ÉLECTRONIQUE Ancien Directeur Général Adjoint de : MATRA DÉFENSE Ancien Directeur de Branche de : JEUMONT-SCHNEIDER
Hervé COUFFIN né le 26 octobre 1951 Administrateur, Membre du Comité des Rémunérations Membre du Comité d'Audit et des Comptes	22/05/95	02/05/01	Assemblée générale 2007	Président-Directeur Général de : CALLISTO Associé Gérant de : HC Conseil Administrateur de : ANTARGAZ, IPSEN, Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles (société tunisienne) Censeur au Conseil d'Administration de : BOUYGUES TELECOM, NEUF CEGETEL Ancien Administrateur de : GERFLOR, CEVA, COPAREX
Jean-Paul JACAMON né le 5 août 1947 Administrateur, Membre du Comité des Nominations et Rémunérations Membre du Comité Stratégique	22/01/03		Assemblée générale 2007	Administrateur de : ALCAN (Canada), AMEC (Grande-Bretagne), ASTEEM, TOCKHEIM Président du Conseil de Surveillance de : CAMERON FRANCE, GARDINER GROUP
Jean-Claude KARPELES né le 15 juin 1940 Administrateur, Membre du Comité d'Audit et des Comptes	06/04/99	12/05/05	Assemblée générale 2011	Délégué Général de : FIEEC, GIMELEC Gérant de : ELEC Promotion SARL, GIMELEC Promotion SARL Administrateur de : CPI Media Président du Conseil de Surveillance de : la SA du Château de Campuget Membre de : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
Walter PIZZAFERRI né le 20 août 1957 Administrateur, Président du Comité Stratégique	06/04/99	12/05/05	Assemblée générale 2011	Président-Directeur Général de : AKEANCE INDUSTRIES Gérant de : TERCARA, LES VERRIÈRES DE MONTAGNAC
Ervin ROSENBERG né le 13 septembre 1935 Administrateur	23/06/05		Assemblée générale 2007	Président-Directeur Général de : FINANCIÈRE SAVOISIENNE Administrateur de : NEXANS SA, MOBILITY SAINT-HONORE Membre du Conseil de Surveillance de : LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD, LCF ROTHSCHILD FINANCIAL SERVICES

Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Claude Coccozza, Président-Directeur Général

Jean-Pierre Capron (administrateur indépendant)

Robert Chauprade (administrateur indépendant)

Hervé Couffin (administrateur indépendant à compter de 2006)

Jean-Paul Jacamon (administrateur indépendant)

Jean-Claude Karpeles (administrateur indépendant)

Lise Nobre, jusqu'au 21 juin 2005

Walter Pizzaferrri (administrateur indépendant)

Ervin Rosenberg (administrateur indépendant), coopté lors du Conseil d'Administration du 23 juin 2005, en remplacement de Lise Nobre, démissionnaire.

Un administrateur est dit indépendant lorsqu'il est dénué de tout lien d'intérêt direct ou indirect avec Carbone Lorraine, tel que salarié, Président, Directeur Général, actionnaire important, lié de quelque manière que ce soit à un tel actionnaire, lié à un partenaire significatif et habituel, commercial ou financier de Carbone Lorraine.

Le Conseil d'Administration est composé de 8 membres dont 7 sont des administrateurs indépendants. Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois en 2005. Le taux de participation aux réunions du Conseil a été de 86 % en 2005.

Lors de chaque séance, le Conseil a examiné l'évolution des ventes et des résultats du Groupe. Il a également suivi l'avancement des restructurations en cours dans les Aimants et la Protection Électrique. Le Conseil a approuvé les comptes semestriels et annuels après audit des Commissaires aux comptes.

Le Conseil a procédé à la revue de la stratégie proposée par chaque Division et des ajustements qu'elles proposaient d'apporter à la stratégie précédemment définie. Il a également été tenu informé de la mise en œuvre des principaux projets de croissance interne qu'il avait précédemment autorisés.

Le Conseil a suivi le déroulement de la cession de l'activité Aimants. Il a pris acte de la promesse d'achat ferme et irrévocable reçue du Groupe Farinia en fin d'année.

Le Conseil a approuvé la signature d'un contrat de liquidité avec un Prestataire de Service d'Investissement indépendant afin de réguler le marché du titre Carbone Lorraine en supprimant ou atténuant certaines anomalies qui augmentent le risque potentiel pour un investisseur.

Le Conseil s'est également tenu informé de l'évolution des contentieux relatifs au droit de la concurrence. Il a notamment rencontré, début 2005, l'avocat en charge de la procédure d'appel de la décision de la Commission Européenne auprès

du Tribunal de Première Instance de Luxembourg.

Sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations, le Conseil a décidé de faire usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2005 pour mettre en œuvre un programme de distribution d'actions gratuites à certains cadres dirigeants du Groupe. Il en a déterminé les conditions d'attribution qui répondent notamment à des critères de résultat de l'exercice 2005.

Le Conseil a ratifié les propositions du Comité des Nominations et Rémunérations concernant les rémunérations des membres du Comité Directeur.

Le Conseil a retenu la proposition de ce même Comité sur la procédure d'évaluation du mode de fonctionnement du Conseil. La démarche retenue consiste à réaliser des entretiens individuels de chacun des administrateurs avec un administrateur indépendant désigné par le Conseil. La synthèse réalisée permet d'évaluer le fonctionnement actuel et de déterminer des voies de progrès. Cette démarche a été mise en œuvre une nouvelle fois début 2005. Elle a été renouvelée début 2006.

Les Comités constitués par le Conseil d'Administration

Comité d'Audit et des Comptes

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT ET DES COMPTES

Jean-Pierre Capron (Président - administrateur indépendant)

Hervé Couffin (administrateur indépendant à compter de 2006)

Jean-Claude Karpeles (administrateur indépendant)

Le Comité d'Audit et des Comptes est composé de 3 administrateurs indépendants. Il s'est réuni 5 fois en 2005. Le taux de participation aux réunions du Comité d'Audit et des Comptes a été de 93 % en 2005

Le Comité a étudié en détail les états financiers consolidés du Groupe et a donné son accord à la publication des rapports semestriel et annuel après avoir fait réaliser les ajustements qu'il estimait nécessaires. Dans cette optique, il a rencontré à plusieurs reprises les Commissaires aux comptes, avec ou sans la présence du management.

Le Comité a recommandé au Conseil la mise en œuvre d'un contrat de liquidité pour assurer une meilleure régulation du marché du titre Carbone Lorraine.

Le Comité a approuvé le programme d'audit de l'année 2005. Celui-ci incluait des missions d'audit sur 11 sites industriels et 2 audits de contrôle de la mise en œuvre des plans d'actions définis lors de missions antérieures. Deux missions transversales portant sur l'ensemble du Groupe ont également été menées. Elles ont porté sur les modalités de la gestion des stocks et sur les critères de trésorerie utilisés pour les bonus des managers.

Le Comité a examiné les travaux du Comité des Risques. Il a notamment analysé la cartographie des risques mise à jour avec l'aide d'un consultant spécialisé ainsi que le programme d'actions qui sera mis en œuvre pour améliorer le contrôle de ces risques. Des actions spécifiques ont également été conduites pour éliminer une trop forte dépendance vis-à-vis de certains moyens de production. Les actions de renforcement de la protection des systèmes d'information ont également été poursuivies.

Le Comité a étudié les conditions de la promesse d'achat de l'activité Aimants reçue du Groupe Farinia. Il a présenté ses observations au Conseil d'Administration qui a statué début 2006 après consultation des instances représentatives du personnel.

Le Comité a également analysé un schéma de réorganisation financière des filiales du Groupe aux États-Unis, permettant d'intégrer toutes les sociétés dans un même périmètre fiscal.

Comité Stratégique

COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Walter Pizzaferrì (Président - administrateur indépendant)

Robert Chauprade (administrateur indépendant)

Claude Cocozza

Jean-Paul Jacamon (administrateur indépendant)

Lise Nobre jusqu'au 23 juin 2005, remplacée ensuite par Jean-Paul Jacamon

Le Comité Stratégique est composé de 4 membres dont 3 indépendants. Le Comité s'est réuni à 5 reprises en 2005. Le taux de participation aux réunions du Comité Stratégique a été de 95 % en 2005.

Le Comité a examiné les mises à jour et mises en œuvre des stratégies des divisions et a débattu de la stratégie du Groupe, en particulier en Asie.

Sur le premier point, il a accompagné le travail du Comité Directeur sur l'amélioration des méthodes de planification stratégique, avec une focalisation sur l'approfondissement de la segmentation stratégique, et sur une meilleure appréciation des facteurs clés de succès et de l'attractivité des différents segments. Il a encouragé le Comité Directeur à formaliser ces améliorations et à les diffuser aux dirigeants du Groupe au moyen d'une formation spécifique, qui a été réalisée début 2006 par un consultant extérieur.

Sur le dernier point, il a examiné plus précisément :

- la répartition des activités du Groupe en fonction de leur attractivité et de la faisabilité des stratégies de croissance proposées ;
- les possibilités d'évolution du portefeuille d'activités dans certains domaines ;
- les voies d'approfondissement des études sous-tendant la stratégie de croissance rentable du Groupe.

Par ailleurs, le Comité a réfléchi aux rôles respectifs en matière de stratégie du Comité Directeur, du Comité Stratégique et du Conseil d'Administration. Il a proposé à ce dernier une charte clarifiant chacun de ces rôles.

Comité des Nominations et Rémunérations

COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Robert Chauprade (Président - administrateur indépendant)

Claude Cocozza

Hervé Couffin (administrateur indépendant à compter de 2006)

Jean-Paul Jacamon (administrateur indépendant)

Le Comité des Nominations et Rémunérations est composé de 4 membres dont 3 indépendants. Claude Cocozza est membre du Comité mais ne prend pas part aux délibérations le concernant. Le Comité s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2005 et a débattu en outre de certaines questions simples par téléphone ou par écrit. Le taux de participation aux réunions du Comité des Nominations et Rémunérations a été de 94 % en 2005.

Le Comité a débattu du mode d'évaluation du Conseil d'Administration. À partir des recommandations provenant d'associations professionnelles, des pratiques d'autres entreprises et de l'expérience acquise, il a adapté le questionnaire utilisé précédemment. Ce questionnaire a servi de base à des entretiens avec chaque membre du Conseil, conduits par Jean-Paul Jacamon, administrateur indépendant, membre du Comité. Celui-ci a établi un rapport, discuté en Conseil d'Administration, sur la base duquel des voies de progrès ont été définies.

Le Comité a émis un avis sur le caractère indépendant ou non de chaque administrateur.

Le Comité a pris acte de la démission de Lise Nobre de son poste d'administrateur. Il a procédé à des consultations en vue de son remplacement. Diverses possibilités ont été examinées, puis le Comité a proposé au Conseil de coopter Ervin Rosenberg pour lui succéder.

Le Comité a examiné et approuvé les propositions du Président sur les modifications à apporter à l'organigramme de direction du Groupe, et en particulier à la composition du Comité Directeur, pour aboutir à une équipe plus resserrée et focalisée sur la croissance du Groupe et l'excellence opérationnelle.

Le Comité a poursuivi l'examen de la motivation et de la rémunération des dirigeants du Groupe. Il a pesé les avantages et inconvénients de diverses méthodes intéressant les dirigeants à la croissance de la valeur de l'entreprise (options de souscription d'actions, actions gratuites, bons de souscription d'action, etc). Il a suggéré au Conseil de solliciter en 2005 l'autorisation de l'Assemblée générale pour attribuer des actions gratuites qui avec le même effet pour les bénéficiaires, présentent l'avantage d'être moins dilutives pour les actionnaires. Cette autorisation ayant été obtenue, il a suggéré au Conseil la répartition et les conditions d'attribution des actions gratuites (fondées sur la croissance du résultat opérationnel en 2005).

Le Comité a examiné le rapport d'un consultant indépendant situant par rapport au marché des sociétés comparables à Carbone Lorraine les salaires des membres du Comité Directeur et a proposé en conséquences les salaires des membres du Comité Directeur pour 2005. Il a également déterminé le niveau des bonus des dirigeants en fonction des objectifs fixés et des résultats obtenus par le Groupe et par chaque bénéficiaire pour l'année 2004. Il a examiné en l'absence du Président son niveau de performance par rapport à ses objectifs 2004, ses objectifs 2005 et sa rémunération, puis recommandé au Conseil de porter sa rémunération à 360 000 euros pour 2005.

Le Comité a demandé à la Direction des Ressources Humaines du Groupe d'organiser un appel d'offres entre divers consultants susceptibles de lui apporter ainsi qu'au Groupe les conseils nécessaires en matière de rémunérations pour 2006.

Le Comité a modifié le système de bonus des membres du Comité Directeur, introduisant, en sus des composantes personnelles et objectif de Résultat Économique (RE ou EVA), une troisième composante fondée sur un objectif de ROCE après impôt. Cet objectif a été déterminé à partir des projections d'analystes pour 2005, pour une vingtaine de sociétés comparables de la place. Cette composante permet de situer les performances de Carbone Lorraine par rapport à une mesure extérieure au Groupe.

Sur la base d'une étude comparative du niveau des jetons de présence au Conseil d'Administration et aux Comités réalisée par le consultant du Groupe, le Comité a suggéré au Conseil de demander à l'Assemblée générale de voter une résolution portant les jetons de présence de 100 000 à 150 000 euros pour les années 2005 à 2007. Il a également modifié le système de répartition et d'attribution des jetons de présence. Celui-ci est dorénavant fondé sur l'appartenance et sur la présence au Conseil et à ses différents Comités, un président de Comité se voyant attribuer un montant de jetons égal à 1,5 fois celui attribué à un membre. Sur proposition du Président, il a suggéré au Conseil de ne plus attribuer de jetons de présence au Président, ceux-ci étant grevés de charges sociales.

Comité Directeur

Composition du Comité Directeur

Claude Coccozza

Président-Directeur Général

Bernard Leduc

Directeur des Ressources Humaines, Directeur Qualité et Progrès Continu

Marc Renart

Directeur de l'activité Protection Électrique

Jean-Claude Suquet

Directeur Administratif et Financier

Luc Themelin

Directeur des activités Hautes Températures et Freins

Ernest Totino

Directeur de l'activité Équipements Anticorrosion

Le Comité Directeur est composé des six dirigeants qui ont pour mission d'animer et de superviser le fonctionnement opérationnel du Groupe. Le Comité Directeur s'est réuni chaque mois. Il a analysé les résultats et la génération de liquidités mensuels de chacune des activités et étudié les actions mises en œuvre pour en corriger les écarts. Le management de chaque Division a présenté au moins une fois dans l'année une analyse approfondie de sa situation et de ses actions de progrès.

Le Comité Directeur a également contrôlé mensuellement la finalisation des projets engagés dans le cadre du plan d'économies, ainsi que la progression des projets de croissance en cours de mise en œuvre. Il a en outre procédé aux travaux suivants :

- examen et adoption du budget des activités et du Groupe ;
- détermination du programme d'investissement et autorisation d'engagement de chaque investissement important ;
- étude avec l'aide d'un cabinet extérieur de l'intérêt de mettre en place respectivement en Allemagne et en France un centre de services partagés pour la réalisation de certaines tâches administratives ;
- pilotage de la définition d'un système de management spécifique à Carbone Lorraine, optimisant le pilotage de la performance commerciale et la gestion des projets ;
- examen des grands axes de recherche et développement avec les responsables Marketing et Recherche et Développement des activités ;
- examen des travaux menés avec un cabinet extérieur pour l'amélioration des prévisions commerciales ;
- mise à jour des plans de succession des dirigeants des activités et principales filiales ; définition des évolutions de carrière souhaitables pour les principaux cadres du Groupe et des développements de compétences à réaliser au préalable ;
- déploiement de la politique de sécurité du Groupe ; le Comité Directeur s'est notamment déplacé sur un site industriel pour travailler ce sujet avec la Direction locale ;
- analyse du fonctionnement du Comité Directeur et mise en œuvre d'actions de progrès.

Rémunération et avantages en nature

Rémunération des mandataires sociaux : application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2005, aux mandataires sociaux de la société Le Carbone Lorraine, à savoir les neuf administrateurs, dont le Président-Directeur Général, s'élève à 758 396 € et se décompose en :

- rémunération des administrateurs (hors Président-Directeur Général) : 150 000 € de jetons de présence, répartis entre les administrateurs au prorata de leur participation au Conseil d'Administration et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil. Ces jetons de présence seront payés en 2006. Ils sont répartis entre les huit administrateurs comme suit :

En euros	2005	2004
Jean-Paul Bernardini	-	5 714
Jean-Pierre Capron	22 346	12 381
Robert Chauprade	27 591	14 286
Hervé Couffin	29 182	11 429
Jean-Paul Jacamon	20 135	11 429
Jean-Claude Karpeles	18 950	12 381
Lise Nobre	6 976	7 619
Erwin Rosenberg	6 976	-
Walter Pizzaferrì	17 845	10 476
TOTAL	150 000	100 000

- rémunération du Président-Directeur Général :

Montant brut en euros	2005	2004
Salaire de base	360 000	309 000
Bonus lié aux performances réalisées durant l'année	237 600	150 000
Bonus en % du salaire de base	66	49
Avantages en nature	10 796	10 616
Jetons de présence	0	14 286
TOTAL	608 396	483 902

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 100 % du salaire de base, est versé l'année N + 1.

Nota 2 : les avantages en nature comprennent les cotisations au titre de la garantie sociale des chefs d'entreprise ainsi que la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Les montants indiqués ci-dessus englobent les rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la part des sociétés contrôlées par Carbone Lorraine au sens de l'article L. 233-16.

En 2005, 2 475 actions gratuites ont été attribuées au Président-Directeur Général (voir tableaux ci-après). Ce chiffre tient compte de la réduction des attributions du fait de l'atteinte partielle des objectifs de performance définis pour 2005.

Rémunération des organes de direction (Comité Directeur) non mandataires sociaux

Montants bruts en euros	2005	2004
Salaire de base	1 012 181	765 000
Bonus lié aux performances réalisées durant l'année	474 790	321 680
Avantages en nature	21 792	14 577
TOTAL	1 508 763	1 101 257

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 80 % du salaire de base, est versé l'année N + 1.

Nota 2 : les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Nota 3 : En 2005, 3 nouveaux membres sont entrés au Comité Directeur. Ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus les indemnités liées au départ en 2005 de Michel Coniglio et d'Augustin Huret qui s'élèvent à un montant global de 325 778 €.

La rémunération de base est proposée au Conseil par le Comité des Nominations et Rémunérations, après avis de consultants spécialisés sur les pratiques du marché.

Le système des bonus pour le Comité Directeur, y compris le Président-Directeur Général, repose sur les réalisations obtenues par rapport :

- aux objectifs de Résultat Économique (résultat opérationnel après impôts diminué du coût des capitaux employés) du Groupe ;
- aux objectifs de ROCE du Groupe fixés par rapport à la moyenne d'un panel de 25 entreprises industrielles ;
- à certains objectifs individuels.

En 2005, le nombre d'actions gratuites attribuées aux 10 salariés du Groupe dont le nombre d'options est le plus élevé, qui incluent les 5 membres du Comité Directeur non

mandataires sociaux, s'élève à 12 375 actions gratuites (voir tableaux ci-après). Ce chiffre tient compte de la réduction des attributions du fait de l'atteinte partielle des objectifs de marge opérationnelle et de croissance du résultat opérationnel pour l'année 2005.

Par ailleurs, les membres du Comité Directeur, y compris le Président-Directeur Général, bénéficient d'un régime de retraite surcomplémentaire. Ce régime garantit un niveau de retraite de 55 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 %), sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite. Le surcomplément de retraite est plafonné à 15 % de cette rémunération de référence.

En 2005, aucune option n'a été consentie au Président-Directeur Général, aux mandataires sociaux ou aux membres de l'organe directeur.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Néant.

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

Accords d'intéressement des salariés

Des accords d'intéressement des salariés aux résultats du Groupe existent dans la plupart des filiales françaises, ainsi que dans certaines filiales américaines et européennes. Les formules d'intéressement varient selon les sociétés et les pays : elles associent des critères financiers (résultat opérationnel, résultat d'exploitation ou résultat économique) et, dans certains cas, des critères techniques tels que l'amélioration de la sécurité, du service client, des taux de rebut, etc.

<i>En milliers euros</i>	2005	2004	2003	2002	2001
Sommes affectées au personnel	3 267	2 493	2 577	2 454	2 372
Nombre de bénéficiaires	2 701	2 526	2 240	3 422	4 093

Accords de participation

Des accords de participation des salariés aux fruits de l'expansion ont été signés dans toutes les filiales françaises du Groupe employant plus de 50 salariés, en application des articles L. 442-2 et R. 442-2 du Code du travail.

<i>En milliers euros</i>	2005	2004	2003	2002	2001
Sommes affectées au personnel	1 082	1 520	1 278	1 187	1 917
Nombre de bénéficiaires	973	720	1 336	1 078	1 963

Plan d'Épargne Entreprise Options et actions gratuites

Depuis 1995, les autorisations financières destinées à permettre le développement d'un actionnariat salarial au moyen d'un plan d'épargne d'entreprise, de plans de souscription d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites ont été régulièrement accordées par l'Assemblée générale extraordinaire.

Plan d'Épargne Groupe

Les augmentations de capital réservées aux salariés sont attribuées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe au travers d'un FCPE pour les salariés français et par actionnariat direct pour les salariés étrangers.

L'Assemblée générale mixte du 13 mai 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Le montant nominal maximal autorisé est de 230 000 €. Cette autorisation, qui annule et remplace l'autorisation consentie par l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2003 qui avait été partiellement utilisée par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2003, est valable jusqu'au 13 juillet 2006.

Le Conseil du 13 septembre 2004 a fait usage de cette autorisation et 46 328 actions nouvelles ont ainsi été souscrites par les salariés, représentant une augmentation de capital de 92 656 €.

Il n'a pas été fait usage du solde de cette autorisation en 2005.

Options de souscription

Les Assemblées générales extraordinaires des 22 mai 1995, 22 avril 1997, 10 mai 2000 et 15 mai 2002 ont autorisé le Conseil d'Administration à consentir en une ou plusieurs fois des options de souscription d'actions de la Société au profit de tout ou partie des dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Conseil d'Administration.

Depuis 1995, sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations, le Conseil d'Administration a régulièrement offert à une soixantaine de cadres du Groupe la possibilité de souscrire 726 194 actions (après prise en compte des annulations).

Aucune nouvelle option n'a été consentie en 2005.

En 2005, 85 775 options ont été levées au prix d'exercice moyen pondéré de 27,65 €.

Le nombre total d'options de souscription d'actions restant à lever est de 545 407, soit 3,9 % du capital. Les membres de l'organe de direction ne possèdent pas d'options de souscription ou d'achat d'actions sur les filiales du Groupe.

Stock-options : historique des attributions

	Plan 1995 Tranche 1	Plan 1996 Tranche 2	Plan 1997 Tranche 3	Plan 1999 Tranche 5	Plan 2000 Tranche 6	Plan 2000 Tranche 7	Plan 2001 Tranche 8	Plan 2003 Tranche 10	Total
Date du Conseil d'Administration	11 juillet 1995	20 juin 1996	17 juin 1997	08 mars 1999	10 mai 2000	15 septembre 2000	18 janvier 2001	14 mai 2003	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	134 703	72 635	139 909	190 025	449 145	9 370	4 685	130 163	1 130 635
- dont mandataires sociaux	13 014	6 507	13 014	15 617	31 234	0	0	9 370	88 756
- dont 10 premiers attributaires	59 218	35 665	65 074	70 931	149 922	9 370	4 685	44 825	439 690
Prix de souscription	16,58	21,41	36,36	34,58	45,14	46,01	48,5	21,21	
Point de départ d'exercice des options	janvier 1998	juillet 1998	juin 2002	mars 2004	mai 2005	septembre 2005	janvier 2006	mai 2007	
Date d'expiration	juin 2005	juin 2006	juin 2007	mars 2009	mai 2010	septembre 2010	janvier 2011	mai 2013	
Nombre cumulé d'actions souscrites au 31/12/2005	119 737	36 320	10 412	14 318	0	0	0	0	180 787
Options annulées au 31/12/05	14 966	3 645	9 761	35 141	285 151	6 246	3 123	46 408	404 441
- dont options annulées en 2005	0	0	0	0	0	0	0	0	
Options restant à lever	0	32 670	119 736	140 566	163 994	3 124	1 562	83 755	545 407

Stock-options : mandataires sociaux

	Nombre d'options attribuées / souscrites	Prix	Date d'échéance
Options consenties durant l'exercice 2005 à chaque mandataire social			
P-D.G	0	0	0
Options levées durant l'exercice 2005 par chaque mandataire social			
P-D.G	0	0	0

Stock-options : 10 premiers salariés (non mandataires sociaux)

	Nombre d'options attribuées / souscrites	Prix d'exercice moyen pondéré	Plan 1995 Tranche 1	Plan 1996 Tranche 2	Plan 1997 Tranche 3	Plan 1999 Tranche 5
Options consenties durant l'exercice 2005 aux 10 salariés dont le nombre d'options est le plus élevé	0					
Options levées durant l'exercice 2005 par les 10 salariés dont le nombre d'options souscrites est le plus élevé	67 681	24,04	27 331	18 224	10 412	11 714

Actions gratuites

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, 50 000 actions gratuites de la Société au profit de tout ou partie des dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces actions sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Conseil d'Administration. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois.

Sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations, le Conseil d'Administration du 30 juin 2005 a fait usage de cette autorisation en attribuant à une soixantaine de cadres du Groupe 42 700 actions gratuites. L'attribution des actions était conditionnée à l'atteinte d'objectifs de marge opérationnelle ou de croissance du résultat opérationnel du Groupe pour 2005 : compte tenu de l'atteinte partielle de ces objectifs, 32 025 actions (soit 75 % de l'attribution initiale) ont été finalement attribuées.

Actions gratuites : historique des attributions

	Plan 2005 Tranche 1	Total
Date du Conseil d'Administration	30-juin-05	
Nombre total d'actions attribuées	42 700	42 700
- dont mandataires sociaux	3 300	3 300
- dont Comité Directeur	12 000	12 000
- dont 10 premiers attributaires	16 500	16 500
Cours de l'actions à la date d'attribution	39,25	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	1 ^{er} juillet 2007	
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	1 ^{er} juillet 2009	
Attributions annulées en 2005*	10 675	10 675
Solde au 31 décembre 2005	32 025	32 025

* Pour atteinte partielle des objectifs de marge opérationnelle et de croissance du résultat opérationnel du Groupe.

Actions gratuites : mandataires sociaux

Nombre d'actions attribuées / souscrites

Actions attribuées durant l'exercice 2005 à chaque mandataire social *

P-D.G 2 475

* Après prise en compte annulation 1/4.

Actions gratuites : 10 premiers salariés (non mandataires sociaux)

Nombre d'actions attribuées / souscrites

Actions attribuées durant l'exercice 2005 aux 10 salariés dont le nombre d'options est le plus élevé*

12 375

* Après prise en compte annulation 1/4.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

En milliers euros	Deloitte		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	581	66 %	542	85 %
- Autres missions accessoires et autres missions d'audit	258	29 %	99	15 %
SOUS-TOTAL	839	95 %	641	100 %
Autres prestations, le cas échéant				
- Juridique, fiscal, social	35	4 %	0	
- Technologies de l'information	0		0	
- Audit interne	0		0	
- Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	10	1 %	0	
SOUS-TOTAL	45	5 %	0	0 %
TOTAL	884	100 %	641	100 %

Intérêt des dirigeants dans le capital de la Société

Nombre d'actions détenues directement par les organes de direction et d'administration : 8 347.

Nombre d'actions détenues via les FCPE Carbone Lorraine par les organes de direction : 7 585.

Conformément à l'article 17 des statuts, chaque administrateur doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Conformément à la loi, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe Carbone Lorraine.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que les éventuelles limitations des pouvoirs du Président-Directeur Général sont décrites au chapitre « Gouvernement d'entreprise » du Document de référence. Comme indiqué dans ce chapitre, le Conseil d'Administration s'appuie sur trois comités spécialisés, forces de proposition et de contrôle, que sont le Comité d'Audit et des Comptes, le Comité Stratégique et le Comité des Nominations et Rémunérations.

Principales procédures de contrôle interne du groupe Carbone Lorraine

1- Définition du contrôle interne

Chez Carbone Lorraine, le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la direction et le personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Cette définition implique :

- le respect des politiques définies par le Groupe, ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;

- la sauvegarde des actifs ;
- la prévention des fraudes et erreurs ;
- l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

En ce sens, le groupe Carbone Lorraine adopte une définition du contrôle interne comparable au référentiel international « COSO » (Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis). L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2- Organisation du contrôle interne

Étant implanté industriellement dans une quarantaine de pays répartis sur les cinq continents, le groupe Carbone Lorraine a organisé sa maîtrise de l'efficacité du contrôle interne au travers :

- de dispositifs et d'organes d'évaluation et de contrôle ;
- de politiques et procédures.

2.1. DISPOSITIFS ET ORGANES D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE

Le Conseil d'Administration du groupe Carbone Lorraine s'est doté d'un Comité d'Audit et des Comptes dont la composition, le nombre de réunions et les principales missions sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ». Il joue un rôle essentiel dans le pilotage du contrôle interne puisqu'il a pour mission :

- d'examiner et d'évaluer toute question relative à l'établissement, au contrôle et à la publication des documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés des comptes ;
- de valider le programme annuel d'audit interne et de s'assurer du suivi des recommandations préconisées par les Commissaires aux comptes et l'audit interne ;

- de se tenir informé et de veiller à l'évolution des travaux dans le domaine de la gestion des risques. Il s'appuie à ce titre sur les travaux du Comité des Risques.

La fonction d'audit interne du Groupe, qui a pour mission de contrôler la bonne application des procédures, reporte à la Direction de l'audit et des risques ainsi qu'au Comité d'Audit et des Comptes.

2.2. LE MANUEL DE CONTRÔLE INTERNE

Carbone Lorraine a formalisé et diffusé à l'ensemble de ses filiales un manuel de contrôle interne du Groupe. Ce manuel regroupe l'ensemble des procédures de contrôle interne applicables à toute entité du Groupe. Afin d'en assurer une accessibilité mondiale, ce document a été mis en ligne sur le site Intranet du Groupe. Il comporte les points suivants :

- une charte d'éthique définissant le comportement des collaborateurs au sein du Groupe (intégrité, sincérité, confidentialité, conflits d'intérêts) et à l'extérieur du Groupe (respect des lois, informations privilégiées, mise en concurrence, engagement politique ou associatif) ;
- les pouvoirs et engagements ainsi que les principes de séparation des fonctions ;
- l'ensemble des contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer le fonctionnement optimal des principaux processus de l'entreprise :
 - ventes/clients,
 - achats/fournisseurs,
 - stocks,
 - personnel/payé,
 - investissements/immobilisations,
 - informatique ;
- l'ensemble des contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer la fiabilité de l'organisation comptable, du reporting et des états financiers au regard des objectifs suivants :
 - protection des actifs,
 - exhaustivité des enregistrements comptables,
 - réalité des transactions,
 - respect des dates d'enregistrement des transactions,
 - correcte évaluation des actifs et passifs,
 - confidentialité.

2.3. L'AUDIT INTERNE

Le département d'audit interne du Groupe est chargé de contrôler la bonne application du Manuel de Contrôle Interne et soumet régulièrement ses conclusions au Comité d'Audit et des Comptes, ainsi qu'aux commissaires aux comptes. Ce département a réalisé en 2005 quinze missions conformément au programme qui avait été défini en début d'année. Ces missions ont eu pour objet :

- d'analyser l'efficacité du contrôle interne de 11 sites industriels ;

- de réaliser des audits de suivi dans 2 sites qui avaient été audités en 2004 ;
- de réaliser deux études transversales sur l'ensemble du Groupe. La première a vérifié la bonne application des critères relatifs à la gestion de trésorerie pour l'attribution des bonus des managers et des commerciaux, la deuxième a porté sur la gestion des stocks.

2.4. LA GESTION DES RISQUES

Le Groupe avait réalisé en 2001 une « cartographie des Risques ». Celle-ci a été actualisée en 2005. Cette nouvelle cartographie n'a pas fait apparaître de risques majeurs pour le Groupe.

Comme en 2001 les risques ont été répertoriés suivant 4 catégories :

- risques stratégiques ;
- risques opérationnels ;
- risques liés à l'information ;
- risques financiers.

Pour chaque catégorie, les risques potentiels ont été hiérarchisés en fonction de leur impact et de la probabilité de survenance de chacun d'entre eux. Il n'est pas apparu de risques importants dont le niveau de maîtrise n'est pas satisfaisant.

Le Comité des Risques, créé en 2001, analyse annuellement l'évolution des risques et propose des actions d'amélioration visant à une meilleure maîtrise des risques. Il rend compte au Président-Directeur Général ainsi qu'au Comité d'Audit et des Comptes des actions menées. Les travaux du Comité des Risques font l'objet d'une synthèse annuelle dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du Document de référence. La politique de gestion des risques est décrite dans le chapitre « Gestion des risques » du Document de référence.

2.5. LE CONTRÔLE DE GESTION ET LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

En début d'année, le Comité Directeur du Groupe décide des actions clés à mettre en œuvre division par division pour atteindre les objectifs définis. Il reçoit mensuellement une situation et une analyse de ces plans d'actions.

L'exercice budgétaire est réalisé une fois par an et couvre les deux années à venir. Ce budget est soumis à l'approbation du Comité Directeur du Groupe, puis à la ratification du Conseil d'Administration.

Une prévision sur quatre trimestres glissants est réalisée chaque trimestre. Cet exercice permet de s'adapter aux inflexions de tendance et de décider plus rapidement des actions nécessaires.

Un plan stratégique déterminant les orientations à retenir pour les prochaines années est élaboré chaque année. Il est présenté au Comité Stratégique, puis au Conseil d'Administration.

2.6. LA TRÉSORERIE ET LE FINANCEMENT

Le département « Financement-Trésorerie » gère centralement la trésorerie du Groupe. Dans un souci de contrôle des risques, des procédures Groupe sont en place notamment pour la gestion du change, le cash pooling, le netting, l'émission des cautions, la gestion du risque client et la couverture des matières premières.

Une instruction du Groupe concernant les pays à risques et les moyens de paiements recommandés pour ces pays est mise à jour régulièrement.

Un important travail de développement de la culture de management par le cash a été entrepris ces dernières années, principalement au niveau des managers. Ceux-ci sont maintenant impliqués dans la gestion quotidienne du cash de leur unité. L'objectif est à la fois de sensibiliser les décideurs à l'importance du cash, de leur donner les moyens d'adapter leur gestion à la situation financière de leur unité et de fiabiliser les prévisions de trésorerie.

2.7. AUTRES DISPOSITIFS CONTRIBUANT AU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE

Sans avoir un lien direct avec les aspects comptables et financiers, la gestion des ressources humaines, la politique de développement durable et les procédures relatives à la qualité contribuent elles aussi au respect des politiques définies par le Groupe.

Les procédures relatives aux ressources humaines

La politique de ressources humaines du Groupe s'articule, en terme de contrôle interne, autour des éléments suivants :

- des « revues de management » permettent de faire régulièrement le point sur l'ensemble des responsables du Groupe afin de favoriser leurs opportunités de développement et d'identifier les hommes clés du Groupe ;
- des entretiens individuels annuels permettent aux responsables d'unités d'évaluer la performance de leurs collaborateurs et de définir en accord avec eux les objectifs de l'année à venir.

Enfin, des règles précises définissent la rémunération des performances. Un audit de conformité a été réalisé en 2005, celui-ci n'a pas révélé de déviation significative par rapport aux règles.

Le développement durable

Carbone Lorraine a depuis très longtemps une attitude responsable en matière d'environnement économique et social. En dehors des aspects économiques qui sont une préoccupation constante de toute entreprise dans le cadre de son développement, le Groupe s'attache plus particulièrement à promouvoir des actions nouvelles aussi bien en matière sociale qu'environnementale. Cet engagement est développé dans le chapitre « Développement durable » du Document de référence.

Les procédures qualité

Le groupe Carbone Lorraine développe une politique commune de la qualité au travers du projet « Qualité et Progrès Continu » lancé en 2000. Ce projet commun au Groupe s'articule autour de 10 axes allant de l'organisation technique à l'implication du personnel, en passant par la satisfaction du client, le système d'assurance qualité, la communication interne, la production et les achats. Le travail sur ces axes principaux a recours à des méthodes éprouvées. Par exemple, l'axe production utilise des outils tels que : 5S, SMED, KANBAN, HOSHIN, SPC, etc.

Soulignons que l'outil 5S, qui est une mise en œuvre de règles d'ordre, de rangement et de propreté des postes de travail décrites dans le projet QPC, ne s'applique pas qu'aux seuls ateliers. Il est également mis en place dans les bureaux. Un challenge 5S récompense chaque année, au niveau mondial, les meilleures unités, aussi bien pour les ateliers que pour les bureaux.

Des indicateurs qualité définis au niveau du Groupe sont suivis dans chaque site :

- le taux de service et de satisfaction client :
 - délais moyens de réponse aux offres,
 - enquêtes de satisfaction des clients ;
- les coûts de non-qualité ;
- des indicateurs de productivité.

3- Le contrôle interne comptable et financier

Le contrôle interne comptable et financier est exercé par la Direction Administrative et Financière du groupe Carbone Lorraine. Elle s'appuie pour ce faire sur les directions financières de chacune des divisions (Systèmes et Matériaux Avancés, Applications Électriques, Protection Électrique). Ces dernières sont à leur tour en relation avec une direction financière présente au sein de chaque site. Cette organisation permet de fixer des objectifs, de recueillir et d'analyser l'information comptable et financière à différents niveaux de l'organisation.

La comptabilité et la consolidation

Carbone Lorraine diffuse et actualise un « Manuel des principes comptables et de consolidation » à l'usage des sociétés du Groupe. Celui-ci répertorie l'ensemble des comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe. Il précise pour les sous-paliers de consolidation les règles à respecter. Ce manuel a été revu suite à l'introduction des nouvelles normes IFRS. Celui-ci a été mis en ligne sur le site Intranet du Groupe.

Le groupe Carbone Lorraine applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les nouvelles normes comptables IAS/IFRS. Le Groupe n'a pas subi de perturbations comptables et financières suite au passage à ces nouvelles normes.

Un logiciel de consolidation commun au Groupe permet, au travers d'une liasse de reporting standard, de remonter de manière homogène les informations comptables et financières nécessaires à l'action de la Direction Générale et à l'information du public.

Démarche retenue en 2005 et plan d'actions 2006

En 2005, l'audit interne a réalisé le programme d'audit approuvé par le Comité d'Audit et des Comptes et a procédé à l'analyse des rapports d'audit externe. Il a fait mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires pour corriger les insuffisances observées.

Ces travaux n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances graves du contrôle interne.

Par ailleurs, les principales évolutions du contrôle interne en 2005 ont été les suivantes :

- rattachement du poste de responsable sécurité des systèmes d'informations à la direction de l'audit et des risques. Le responsable de cette activité a pour mission de :
 - sécuriser le parc informatique et préserver la confidentialité des informations,
 - sécuriser les infrastructures et applications pour préserver la continuité d'exploitation ;
- déploiement de l'outil d'autoévaluation : engagé en 2003, il a été poursuivi en 2005, au travers de formations au contrôle interne des directeurs de sites, en Chine, Inde et Europe. L'objectif est de former la totalité des directeurs de sites d'ici fin 2006 ;
- lettre de contrôle interne demandant à tous les directeurs de site de s'engager formellement sur la bonne application des principaux points de contrôle interne dans leur unité.

Pour l'année 2006 les évolutions suivantes sont envisagées :

- la formation de l'ensemble des directeurs de site à l'autoévaluation du contrôle interne de leur unité, ainsi que la signature par chacun d'eux de la lettre annuelle confirmant le bon fonctionnement du contrôle interne de leur unité doivent conduire à des progrès importants dans notre démarche de maîtrise des risques. Ce programme sera complètement mis en œuvre à fin 2006 ;
- la prise en compte par le Groupe du référentiel de contrôle interne qui sera publié par l'AMF à la fin du premier semestre 2006.

Rapport des commissaires aux comptes

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société Le Carbone-Lorraine S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Le Carbone-Lorraine S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Jean-Paul Vellutini

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

Assemblée générale mixte

du 9 mai 2006 (sur première convocation)
et du 18 mai 2006 (sur deuxième convocation)

Rapport du Conseil d'Administration p. 122

Projet de résolutions p. 124

Renseignements à caractère général
concernant la Société p. 127

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées p. 129

Rapport des commissaires aux comptes sur
l'émission de valeurs mobilières donnant accès
au capital, avec suppression du droit préférentiel
de souscription p. 130

Rapport du Conseil d'Administration

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte à l'effet :

- d'approuver les comptes de la Société ainsi que les comptes consolidés de l'exercice 2005 et de procéder à l'affectation des résultats ;
- d'autoriser la Société à procéder à des rachats de ses propres actions conformément à la réglementation en vigueur ;
- de ratifier la cooptation d'un administrateur ;
- d'autoriser le Conseil à procéder à l'émission d'obligations convertibles en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose le versement d'un dividende de 0,70 € par action. L'affectation des résultats de l'exercice 2005 serait la suivante :

Origine	<i>En milliers d'euros</i>
Résultat de l'exercice (profit)	4 398
Report à nouveau	14
Prélèvement sur les autres réserves	5 497
Total	9 909

Affectation	<i>En milliers d'euros</i>
Réserve légale	220
Dividende	9 689
Total	9 909

La comparaison avec les dividendes afférents aux exercices précédents se présenterait comme suit :

<i>En euros</i>	Dividende net	Impôt payé au Trésor	Revenu global
2001	0,80	0,40	1,20
2002	0,60	0,30	0,90
2003	-	-	-
2004	0,55		0,55
2005	0,70		0,70

Le dividende serait mis en paiement à compter du 24 mai 2006.

Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes présentent un rapport spécial sur les conventions relevant de l'article 225-38 du Code de commerce.

Rachat de ses actions par la Société

L'Assemblée générale mixte du 12 mai 2005 (sur deuxième convocation) a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de commerce.

Depuis le 12 mai 2005 et ce jusqu'à la date des présentes, la Société n'a pas fait usage de ladite autorisation dans le cadre d'opérations de régularisation du cours de Bourse.

En mars 2005, la Société a conclu avec la société Exane-BNP Paribas un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI. Au 31 janvier 2006, 29 096 titres sont auto-détenus par la Société dans le cadre de ce contrat. La Société n'auto-détient aucun autre titre à la dite date.

Votre Conseil d'Administration vous demande de renouveler l'autorisation donnée à la Société d'opérer sur ses propres actions dans les conditions prévues par les articles L225-209

et suivants du Code de commerce et le règlement européen 2073/2005 du 22 décembre 2003, et de déléguer à la Direction Générale la possibilité d'acquérir des actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social actuel de la Société, soit 1 384 135 actions, à un prix d'achat maximal de 100 €. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 138 413 500 €.

L'intention du Conseil d'Administration serait d'utiliser cette autorisation par ordre de priorité en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L225-197-1 à L225-197-3 ;
- l'attribution des actions correspondantes à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ; ou
- leur annulation par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

L'autorisation serait valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois. Cette autorisation annulerait et remplacerait l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2005.

Une note complète relative à ce programme de rachat figure sous la rubrique « Renseignements à caractère général concernant le capital - Programme de rachat ».

Ratification de la cooptation d'un administrateur

À la suite de la démission de Madame Lise Nobre de ses fonctions d'administrateur, le Conseil d'Administration a demandé au Comité des Nominations et Rémunérations de procéder à des consultations en vue de son remplacement. À la suite de ces consultations, il a coopté Monsieur Ervin Rosenberg le 23 juin 2005 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Ervin Rosenberg, né en 1935, chevalier de l'Ordre du Mérite, est actuellement conseiller du Président de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild, qu'il a rejointe en 2000. Auparavant, Ervin Rosenberg avait occupé de multiples fonctions au sein de la Banque Nationale de Paris, puis chez BNP Paribas. Il a en particulier dirigé pendant de nombreuses années la Direction des Grandes Entreprises de la banque, poste dans lequel il a acquis une bonne connaissance

de Carbone Lorraine, alors filiale de Pechiney, et de ses marchés.

Ervin Rosenberg est administrateur de Nexans et de plusieurs filiales de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild.

Sa grande connaissance des entreprises et ses multiples relations dans les milieux industriels et financiers seront précieuses pour le Groupe. En conséquence, le Conseil demande à l'Assemblée de ratifier la nomination de Monsieur Ervin Rosenberg pour la durée restant à courir du mandat de Madame Lise Nobre, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Changement de nom des Commissaires aux comptes – régularisation

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée générale de bien vouloir :

- prendre acte du changement de nom de la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU qui devient Deloitte & Associés ;
- confirmer en tant que de besoin la nomination de la société BEAS 7-9, villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine cedex, en tant que Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Deloitte & Associés, en remplacement de Monsieur Gabriel Galet, telle que cette nomination a été décidée par l'Assemblée générale du 13 mai 2004.

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Conformément à ce qui a été indiqué lors de l'Assemblée générale de l'an passé, le Conseil et son Comité des Nominations et Rémunérations ont poursuivi l'évaluation des moyens de motivation des dirigeants du Groupe. Le Conseil a utilisé partiellement l'autorisation d'attribuer des actions gratuites qui avait été accordée. Le Conseil estime avoir besoin de recul pour évaluer à l'usage les avantages et inconvénients des actions gratuites et des options de souscription, d'autant qu'il envisage, à terme, d'obtenir une autorisation plus conséquente, permettant d'attribuer des actions ou des options pendant 2 ou 3 ans. Il a donc décidé de ne pas solliciter l'Assemblée dans ce domaine en 2006.

Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration en vue de décider de l'émission d'obligations convertibles en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

Le Conseil d'Administration souhaite avoir la possibilité d'émettre des obligations convertibles en actions. Les fonds levés seraient affectés aux besoins généraux de financement de la Société, et plus particulièrement au financement de sa politique de croissance externe par acquisitions ciblées.

Le niveau d'endettement actuel et les lignes de crédit du Groupe lui permettent sans difficulté de financer plusieurs acquisitions petites et moyennes. En revanche, si une ou plusieurs grosses acquisitions se concrétisaient rapidement, il faudrait trouver des financements adaptés. La rapidité de mise en œuvre de ces financements peut procurer un avantage déterminant pour la réussite d'une telle opération.

Le Conseil d'Administration désire être en mesure de répondre rapidement à toute opportunité d'acquisition qui réponde à ses critères de cohérence stratégique, de rentabilité et de génération ultérieure de croissance. Par voie de conséquence, il peut être conduit à procéder dans de brefs délais à des émissions susceptibles d'être placées auprès d'investisseurs intéressés, et souhaite donc être autorisé à émettre des obligations convertibles en actions sans qu'ait à s'exercer le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En conséquence, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale de l'autoriser à émettre sur le marché français avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, des obligations convertibles à tout moment en actions de la Société, au gré des porteurs.

De facto, ladite autorisation comporterait renonciation expresse de la part des actionnaires, au profit des obligataires,

à leur droit préférentiel de souscription des actions émises par conversion des obligations.

En cas d'émission, le Conseil d'Administration pourrait, si les conditions de l'opération lui paraissent le permettre, conférer aux actionnaires la faculté de souscrire par priorité les obligations convertibles pendant le délai et selon les modalités qu'il fixerait.

L'émission serait assortie, conformément aux dispositions légales, de règles strictes déterminant les conditions de l'émission des obligations convertibles en actions et notamment la fixation de leur prix. En outre, le Conseil d'Administration d'une part et les Commissaires aux comptes d'autre part établiraient des rapports complémentaires qui seraient tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions fixées par la loi.

Le montant nominal global des augmentations de capital social pouvant résulter de cette autorisation ne pourra excéder 5 millions d'euros, ce plafond s'inscrivant lui-même dans la limite globale de 10 millions d'euros décidé par l'Assemblée générale du 12 mai 2005 au titre de la treizième résolution.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 13 mois à compter de la date de l'Assemblée, ce qui permet de lui fixer la même échéance que les autorisations données par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2005.

Projet de résolutions

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et entendu lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur le bilan et les comptes de l'exercice 2005 de la Société, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, toutes les opérations traduites par ces comptes, les évaluations y figurant ainsi que les imputations aux comptes d'amortissement et de provisions.

Elle décide en conséquence d'arrêter à 4 398 127,10 € le solde bénéficiaire du compte de résultat.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et entendu lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur le bilan et les comptes consolidés de l'exercice 2005, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, toutes

les opérations traduites par ces comptes consolidés, les évaluations y figurant ainsi que les imputations aux comptes d'amortissement et de provisions.

Elle décide en conséquence d'arrêter à 22 055 000 € le solde bénéficiaire du compte de résultat consolidé.

Troisième résolution – Affectation du résultat de la Société

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice se montant à 4 398 127,10 € majoré du report à nouveau créditeur de 14 424,30 € soit 4 412 551,40 € comme suit :

- réserve légale : 219 906,35 € ;
- bénéfice distribuable : 4 192 645,05 €.

L'Assemblée générale fixe le dividende de l'exercice à 0,70 € par action. Ce dividende sera prélevé sur le bénéfice distribuable pour 4 192 645,05 € et sur les autres réserves pour 5 496 301,35 €.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 24 mai 2006.

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'au cours des trois exercices précédents il a été distribué les dividendes suivants :

En €	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
2002	0,60	0,30	0,90
2003	-		-
2004	0,55		0,55

Quatrième résolution – Approbation du rapport des Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport établi par les Commissaires aux comptes en exécution des dispositions de l'article L225-40 du Code de commerce, prend acte de son contenu et l'approuve.

Cinquième résolution – Achat d'actions Carbone Lorraine

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, autorise, dans les conditions prévues par les articles L225-209 et suivants du Code de commerce et le règlement européen 2073/2005 du 22 décembre 2003, le Conseil d'Administration à acquérir, en une ou plusieurs fois et par tout moyen, un nombre d'actions de la société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social actuel de la Société, soit 1 384 135 actions.

L'Assemblée générale décide que les achats d'actions de la Société pourront être effectués en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L225-197-1 à L225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ; ou
- leur annulation par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Le prix maximal d'achat est fixé à 100 € par action. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 138 413 500 €.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un prestataire de service d'investissement.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois.

Elle annule et remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2005.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Président-Directeur Général, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Sixième résolution – Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'Assemblée générale ratifie la nomination de Monsieur Ervin Rosenberg faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 juin 2005, en remplacement de Madame Lise Nobre, démissionnaire. Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de Madame Lise Nobre, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Septième résolution – Changement de nom des Commissaires aux comptes - Régularisation

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- prend acte du changement de nom de la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU qui devient Deloitte & Associés ;
- confirme en tant que de besoin la nomination de la société BEAS 7-9, villa Houssay 92524 Neuilly-sur-Seine cedex en tant que Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Deloitte & Associés, en remplacement de Monsieur Gabriel Galet, telle que cette nomination a été décidée par l'Assemblée générale du 13 mai 2004.

Huitième résolution – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Neuvième résolution - Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration en vue de décider de l'émission d'obligations convertibles en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à émettre sur le marché français, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, des obligations convertibles à tout moment en actions de la Société, au gré des porteurs.

Ladite autorisation comporte renonciation expresse de la part des actionnaires, au profit des obligataires, à leur droit préférentiel de souscription des actions émises par conversion des obligations.

En cas d'émission, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire par priorité les obligations convertibles pendant le délai et selon les modalités qu'il fixera.

Le montant nominal global des augmentations de capital social pouvant résulter de cette autorisation ne pourra excéder 5 millions d'euros, ce plafond s'inscrivant lui-même dans la limite globale de 10 millions d'euros décidée par

l'Assemblée Générale du 12 mai 2005 au titre de la treizième résolution.

Cette autorisation est donnée pour une période de 13 mois à compter de la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration :

- pour fixer toutes les autres modalités de l'émission, notamment la date et les conditions d'émission de ces obligations, le montant et la durée du ou des emprunts, les caractéristiques des obligations, en particulier leur valeur nominale, le prix d'émission, la date de jouissance, les taux d'intérêt, la date de paiement du coupon, le prix de remboursement, la durée et les modalités de l'amortissement, les conditions de la conversion des obligations en actions, notamment la date à partir de laquelle la conversion pourra être effectuée et la méthode par laquelle seraient réservés les droits des obligataires si la Société procédait, avant ladite conversion, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des obligataires ;
- pour accomplir les formalités résultant des augmentations de capital qui pourront être réalisées par conversion des obligations en actions, et notamment les modifications consécutives des statuts ;
- et d'une façon générale, pour prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la conversion et au service de ces obligations.

Dixième résolution – Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Renseignements à caractère général concernant la Société

Dénomination sociale et siège social

Le Carbone-Lorraine
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
92400 – Courbevoie La Défense 5

Forme, nationalité et législation

Société Anonyme régie par la législation française, notamment par la loi du 24 juillet 1966.

Constitution et durée

La Société a commencé d'exister le 1^{er} janvier 1937 et prendra fin le 31 décembre 2035, sauf cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

Objet social (statuts, article 3)

La Société a pour objet, en France et dans tous les autres pays, l'accomplissement de toutes opérations concernant l'étude, la fabrication, la transformation, l'utilisation et la vente :

- des produits, objets ou appareils à base de carbone associé ou non à d'autres matériaux ;
- des poudres métalliques, des objets obtenus à partir de ces poudres, des alliages spéciaux et des objets obtenus à partir de ces alliages ;
- des produits électromécaniques et électroniques ;
- de tous les produits industriels, notamment métallurgiques, mécaniques, en matières plastiques et en élastomères ;
- de tous autres produits, objets ou appareils pouvant avoir des connexions avec les précédents :
 - soit par l'utilisation de ceux-ci dans leur constitution,
 - soit par le développement des recherches,
 - soit par les procédés de fabrication, les applications industrielles ou les réseaux de commercialisation.

La Société, dans le domaine d'activité ci-dessus défini, pourra notamment se livrer aux opérations de toute nature se rapportant :

- aux matières premières, matériaux préparés, composants et éléments, pièces détachées et semi-produits, produits finis et appareils, combinaisons d'appareils, ensembles de toutes espèces et de toutes dimensions réunissant des combinaisons d'appareils.

- à tous travaux ;
- à toutes techniques.

La Société pourra aussi réaliser indirectement les opérations relatives à des activités techniques, industrielles ou commerciales. Elle pourra, à cet effet, créer toutes sociétés et tous groupements, prendre toutes participations dans toutes sociétés de capitaux ou de personnes, effectuer tous apports et toutes souscriptions, procéder à tous achats ou ventes de titres, de parts ou de droits sociaux.

Et, généralement, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher principalement ou accessoirement à ces activités.

La Société pourra, en outre, prendre un intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans tous organismes français ou étrangers.

Registre du Commerce et des Sociétés

RCS NANTERRE B 572 060 333 - CODE APE : 268 C.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social auprès de :

M. Jean-Claude Suquet
Directeur Administratif et Financier
Carbone Lorraine
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
92400 Courbevoie La Défense 5 (France)
Tél. : +33 (0)1 46 91 54 19

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices (statuts, article 26)

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration dresse l'inventaire et les comptes annuels conformément aux dispositions du titre II du livre 1^{er} du Code de commerce.

Le bénéfice de l'exercice, tel qu'il apparaît au compte de résultat, est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ».

Lorsque ladite réserve aura atteint le dixième du capital, ce prélèvement cessera d'être obligatoire ; mais si, pour une cause quelconque, la réserve redescendait au-dessous du dixième du capital, le prélèvement reprendrait son cours.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves conformément à la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, il est tout d'abord prélevé un premier dividende égal à 5 % de la valeur nominale libérée et non remboursée des actions, sans que, si le bénéfice d'une année, après le prélèvement ci-dessus stipulé, ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Ensuite, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, a le droit de décider le prélèvement de telles sommes qu'elle juge convenables, soit pour être reportées à nouveau, soit pour la constitution de réserves dont le Conseil détermine l'emploi.

Le solde est réparti aux actionnaires sans distinction.

L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale ordinaire peut en outre décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Assemblée générale (statuts, article 25)

Convocation - Admission

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi et délibèrent aux conditions de quorum et de majorité fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires propriétaires d'au moins une action libérée des versements exigibles.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, justifier de l'immobilisation de leurs titres cinq jours avant la date fixée pour la réunion.

Le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire ces délais.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou l'un des Vice-Présidents et, à défaut, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies certifiées par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Secrétaire du Conseil d'Administration ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Franchissement de seuil (statuts, article 11 ter)

Les statuts de la Société prévoient une obligation de déclaration de tout franchissement de seuil supérieur ou égal à 1 % en capital ou en droits de vote.

Intervention de la Société sur ses propres actions (visa AMF n° 05-253 du 12 avril 2005)

L'Assemblée générale mixte du 12 mai 2005 (sur deuxième convocation) a autorisé, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3, de l'attribution d'options sur actions (stock-options) ;

- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de titres de créances donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- leur annulation par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le prix maximal d'achat est fixé à 80 € par action. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 110 044 640 €.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un prestataire de service d'investissement.

Depuis le 12 mai 2005 et ce jusqu'à la date des présentes, la Société n'a pas fait usage de ladite autorisation dans le cadre d'opérations de régularisation du cours de Bourse.

En mars 2005, la Société a conclu avec la société Exane-BNP Paribas un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI. Au 31 janvier 2006, 29 096 titres sont auto-détenus par la Société dans le cadre de ce contrat.

La Société n'auto-détient aucun autre titre à la dite date.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006. Une nouvelle autorisation de rachat d'actions est proposée à l'Assemblée générale mixte du 9 mai 2006 (sur première convocation) et du 18 mai 2006 (sur deuxième convocation).

Droit de vote double

Il n'existe pas de droit de vote double.

Rapport spécial des commissaires aux comptes

sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Jean-Paul Vellutini

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

Rapport des commissaires aux comptes

sur l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2006 (Neuvième résolution)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-138 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder € 5 000 000.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 13 mois, dans le cadre de l'article L.225-129-2, la compétence pour décider de ces opérations et fixer les conditions d'émission et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre de la résolution n°9, étant rappelé que nous ne nous prononçons pas sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n°9, qui ne sont pas précisées dans le rapport du Conseil d'Administration. Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la résolution n°9.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de ces émissions par votre Conseil d'Administration.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Jean-Paul Vellutini

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

CHAPITRE

Responsable du document

et responsables du contrôle des comptes



Responsable du document p. 132

Attestation du responsable p. 132

Noms des contrôleurs légaux p. 132

Responsable de l'information p. 133

Responsable du document

M. Claude Cocozza

Président du Conseil d'Administration

Attestation du responsable

À notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives du groupe Carbone Lorraine ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Claude Cocozza

Noms des contrôleurs légaux

Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés,

183, avenue Charles-de-Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : 1986

Date du dernier renouvellement de mandat : 2004

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

KPMG Audit - Département de KPMG S.

Immeuble KPMG - 1, cours Valmy, 92923 Paris-La Défense cedex

Date du premier mandat : 2004

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

Commissaires aux comptes suppléants

Société BEAS

7-9, villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 2004

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

S.C.P. Jean-Claude André & Autres

2 bis, rue de Villiers, 92309 Levallois-Perret Cedex

Date du premier mandat : 2004

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

Responsable de l'information

Jean-Claude Suquet

Le Carbone-Lorraine - Immeuble La Fayette – 2 place des Vosges, 92400 COURBEVOIE LA DEFENSE 5

Tél. : + 33 (0)1 46 91 54 19

Tous les documents publics sont disponibles auprès de l'émetteur.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 mars 2006, conformément aux articles 211-1 à 211-42 de son Règlement Général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Table de concordance

(en application du schéma de l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004).

	Pages
Personnes responsables	132, 133
Contrôleurs légaux des comptes	86, 119, 129, 130, 132
Informations financières sélectionnées	6
Facteurs de risque	14, 29, 32, 33, 34, 94 à 97
Informations concernant Carbone Lorraine	
Histoire et évolution de la société	4 à 26, 133
Investissements	6, 22, 43, 78
Aperçu des activités	
Principales activités	9 à 12, 20
Principaux marchés	9 à 12
Organigramme	13, 106 à 109
Propriétés immobilières, usines et équipements	6, 32 à 34, 47, 67
Examen de la situation financière et du résultat	
Situation financière	39 à 43, 88 à 90
Résultat d'exploitation	42, 59, 62, 66, 88
Trésorerie et capitaux	41, 43, 72 à 76, 90
Recherche et développement, brevets et licences	23, 46
Informations sur les tendances	5, 26
Prévisions ou estimations du bénéfice	
Organes d'administration et de direction	
Composition des organes d'administration et de direction	13, 106 à 109
Intérêts des dirigeants	70, 71, 83, 100, 112 à 115
Procédures de contrôle interne	115 à 119
Rémunération et avantages	110, 111, 113
Fonctionnement des organes d'administration et de direction	106 à 109
Salariés	
Effectifs	30, 79, 80
Participations et stock options	100 à 115
Accords de participation	111
Principaux actionnaires	97 à 101
Opérations avec des apparentés	83, 84, 129
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de Carbone Lorraine	
Informations financières historiques proforma	39 à 45
Informations financières proforma	39 à 45
Etats financiers	39 à 85
Vérification des informations financières historiques annuelles	86
Date des dernières informations financières	26
Informations financières intermédiaires et autres	62
Politique de distribution des dividendes	22, 122, 124, 125
Procédures judiciaires et d'arbitrage	96 à 97
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	26
Informations complémentaires	
Capital social	97 à 101
Acte constitutif et statuts	97
Contrats importants	96 à 97
Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	86, 99, 119, 129 à 130
Documents accessibles au public	16, 133
Informations sur les participations	36, 68, 91



Carbone Lorraine
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
92400 COURBEVOIE - LA DÉFENSE 5